NOUVELLE SÉRIE N° 120

JUILLET - AOUT 1994 - 36 F

LE CRAPOUILLOT

Magazine non conformiste

LA LIBÉRATION DANS TOUS SES ÉTATS

M 1440 - 120 - 36,00 F-RD

LE CRAPOUILLOT

Jean Galtier-Boissière († 1966) - Jean-François Devay († 1971)

Magazine non conformiste

Directeur :
Roland Gaucher

Réalisation technique :
Stéphane Le Brieuc

Directeur de la publication :
Nicole Dupaty

Secrétariat de rédaction/iconographie :
Emmanuel Casenac

Maquette : **Guy Filter**

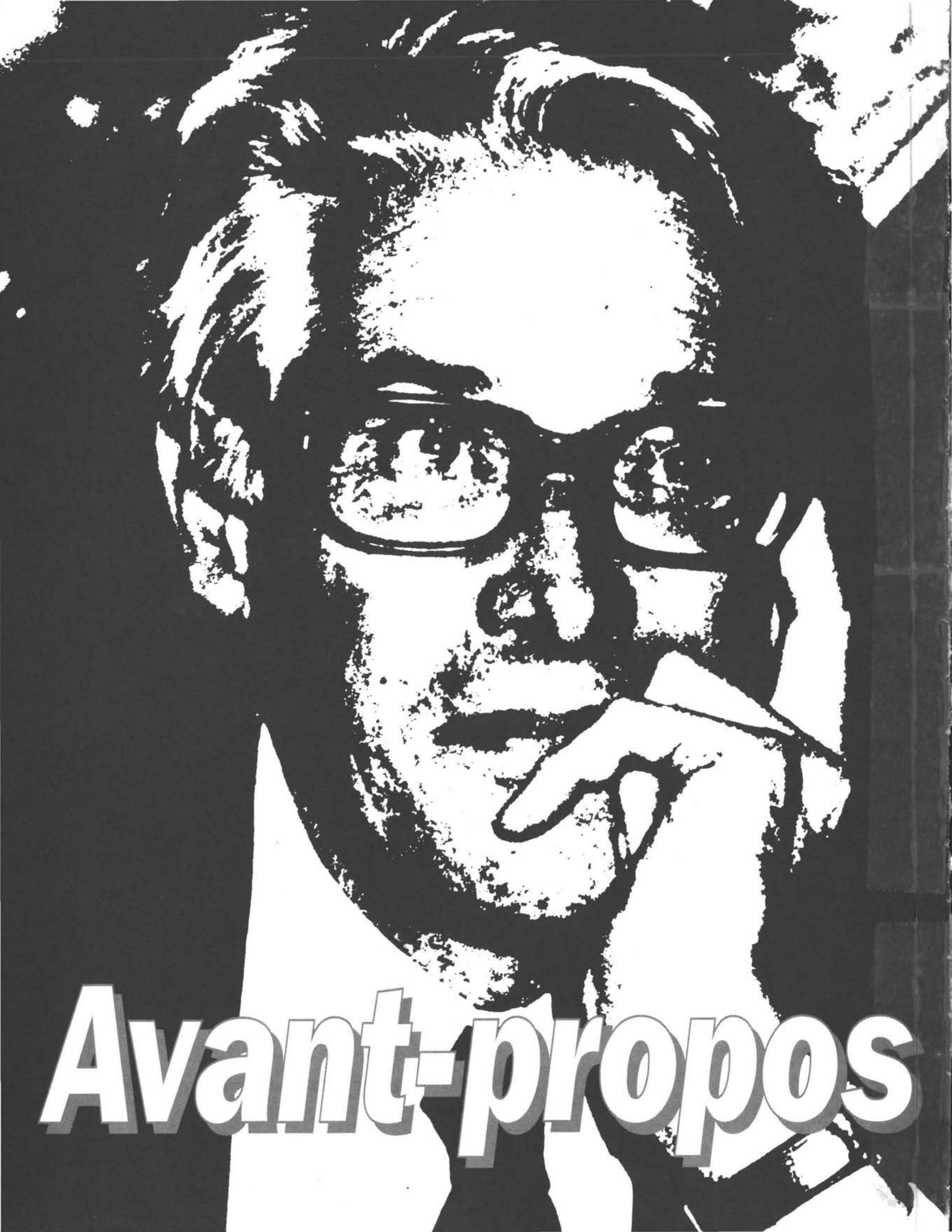
Publicité
Catherine Dages

Promévente : 11, rue de Wattignies 75012 Paris
Philippe Thoreau : 43 44 77 77

Sarl Le Crapouillot
RCS : Paris B 383 679 529
Siège social : 52 rue Madame 75006 Paris
Dépôt légal : JUIN-JUILLET 1994 - N° CPPAP : 61.147
Avenir Graphique : Torcy

Achat au numéro et courrier : 21, rue Tronchet 75008 Paris
Tél. 47 42 21 72 - Fax : 42 66 93 96

SOMMAIRE



Avant-propos

Fin 1944, une légende circulait au sein des Commandos de France selon laquelle j'avais été le premier soldat à entrer dans Belfort. En fait, le premier : ne jurons pas. Nous étions une poignée de fantassins — cinq ou six — autour d'un char parti en pointe, et que le gros ne suivit pas.

A l'orée de la ville, une rafale de mitrailleuse réduisit ladite poignée à trois ou quatre. Le canon du Sherman ayant fait justice de cette obstruction, les Allemands, persuadés que nous arrivions en force, déguerpirent.

Ce qui nous permit de nous emparer sans coup férir du Fort Hatry, sans savoir du reste que des combats meurtriers se reconstituaient derrière nous — et après donc avoir traversé toute une part de la ville dans une très satisfaisante exaltation.

Personne, parmi les habitants de Belfort, ne s'avisa, plus que les Allemands, d'examiner si nous étions en nombre. Ce char et ses trois ou quatre accompagnateurs à pied, nous étions « la Libération ». Et fêtés, accueillis, glorifiés comme il se devait. Obligés de résister aux sollicitations amicales qui ne tenaient point compte d'une situation dont nous devinions la précarité. Je revois ce gars qui, pour nous indiquer le chemin, était grimpé debout sur le char — et que j'en fis descendre, afin qu'il n'offrît pas aux snipers éventuels une cible trop évidente. Quant aux boissons proposées, ce n'était pas le moment, nous fallut-il faire comprendre, d'en réaliser bombance.

Sans insister davantage sur un épisode somme toute mince, je veux seulement, par son évocation, indiquer que, de la Libération, j'eus « sur le terrain » une image tout à fait plaisante, et quasiment « glorieuse ». Et, si j'ose dire : à Belfort une image... d'Epinal. Celle, ma foi, dont il aurait été merveilleux qu'elle fût la seule de par tout le pays, et sans ombres.

La 1ère Armée française nous emmenant, sur la lancée, jusqu'au Voralberg, je n'eus aucune occasion, à l'époque, de connaître le revers de ce qui nous valut des médailles après tout légitimes.

Bien plus tard seulement, en regroupant des témoignages généralement timides, presque furtifs, je fus amené à savoir — ce qu'en fait, il me semble, beaucoup de Français ignorent toujours — que tout n'avait pas été, à ce moment-là, dans tout le pays, fanfares et allégresses ; qu'au contraire — dans les provinces du Sud plus particulièrement —, on avait assisté aussi à des scènes furieuses et navrantes, à des règlements de comptes qu'une vindicte, sinon légitime, du moins parfois compréhensible, était loin d'inspirer toujours.

Bref, qu'après quatre années d'oppression étrangère, et de conflits franco-français surgis sous sa couverture, avait éclaté une guerre civile inégale, où ceux qui se présentaient, bien des fois indûment, comme des libérateurs, se conduisirent en trop de lieux en libératueurs.

Cinquante ans plus tard, le bilan vrai de ces journées, à la fois somptueuses et amères, demeure impossible à dresser.

Et s'il est bon, sans doute, que l'image d'Epinal soit maintenue, s'il est licite, au reste, de faire leur part de gloire aux soldats de Leclerc et de De Lattre, aussi bien qu'à ceux des résistants qui combattirent seulement l'ennemi, et non point leurs frères, il est néanmoins indispensable, pour le juste équilibre de l'Histoire, la liquidation des haines arriérées, et la compensation des trop longues injustices, de faire la part des représailles aveugles et des crimes systématiques qui assombrirent la clarté heureuse de la liberté revenue.

S'il m'est permis de donner ici mon opinion personnelle, je dirai que la vérité me paraît le meilleur antidote aux poisons des rancœurs.

L'Histoire n'a rien à faire du manteau de Noé. C'est-à-dire en somme du manichéisme.

Jamais il n'y eut d'une part tous les bons, de l'autre tous les méchants. En fait, les périodes bouleversées voient monter des profondeurs du peuple aussi bien les héros que les salauds. Des uns et des autres, il y a de chaque côté : éventuellement en proportions inégales.

Il faut le reconnaître. Et, cinquante ans après les faits, s'inspirer de la leçon de Henri IV : rechercher l'alliance nationale, au lieu de faire recuire dans un chaudron suranné les haines d'autrefois.

Tel a été notre dessein en rassemblant les témoignages et documents qui composent ce numéro : ne jeter aucun anathème ni accorder aucune bénédiction. Révéler des faits peu connus, ou même tout à fait inconnus, qui relativisent aussi bien les distributions de prix que les verdicts implacables.

Il ressort d'une étude honnête de l'époque que la Libération fut un bonheur entaché.

Peut-être n'était-il pas possible qu'il en fût autrement. Il faut en tout cas en prendre acte — c'est ce que nous avons essayé de faire — au lieu de maintenir un conte de fées dont les inexactitudes apparaissent trop pour ne pas risquer de rendre suspect ce qu'il contient de vérité.

Nous n'ignorons pas qu'en ces mois d'anniversaire, un concert tonitruant va essayer de couvrir notre voix loyale. Nous n'en tiendrons pas moins pour notre honneur de l'avoir élevée de notre meilleure force.

Persuadés au surplus que tous les accents n'en iront pas dans le désert. Car en dépit des supercheries, des calomnies, et des cacophonies, il demeure toujours des oreilles attentives aux accents vrais.

André FIGUERAS

CHAPITRE I

Le texte que nous publions ci-après, intégralement, à notre connaissance pour la première fois, a pour auteur **Maurice Duverger**, très longtemps chroniqueur du *Monde*, mais qui appartint, avant-guerre, aux Jeunesses Populaires Françaises de **Jacques Doriot**.

Ce texte occupe dans *La Revue du Droit Public* n° 57 (1940-1941) près de quatorze grandes pages (306 à 319).

Il fait partie d'un ensemble, précédé d'une introduction du même Duverger, qui s'intitule : « La situation des fonctionnaires depuis la Révolution de 1940 ». L'incapacité des juifs figure sous la mention B. Les autres aspects commentés par l'auteur sont, dans l'ordre :

A) L'accès aux fonctions publiques des candidats mobilisés, blessés ou prisonniers et l'incapacité d'accès des naturalisés.

C) Les privilèges d'accès des anciens fonctionnaires militaires et civils.

Cette analyse sur « la situation des fonctionnaires depuis la Révolution de 1940 » se poursuivra dans le numéro suivant de la revue, où elle occupera encore 123 pages, consacrées à la subordination hiérarchique des fonctionnaires, à leur traitement, aux avantages attachés à leur fonction.

Des mentions de ces textes ont été faites dans différents journaux. Et ils ont parfois fait l'objet de poursuites judiciaires de Maurice Duverger qui ont, souvent, tourné à son avantage.

Toutefois, le texte que nous reproduisons, déjà publié dans un numéro du *Crapouillot*, « La gauche dans la Collaboration » — numéro qui a connu un très vif succès — n'a fait, lui, l'objet d'aucune poursuite.

Nous n'avions alors inséré que des fragments du texte « historique » de l'honorable professeur, aujourd'hui député européen, Maurice Duverger. La différence, c'est que nous publions cette fois le texte **intégral** consacré aux fonctionnaires juifs.

La défense de Duverger peut se résumer ainsi : il a fait une simple description du nouveau statut des fonctionnaires juifs. Il s'est bien gardé de prendre position.

« D'intérêt public »

Incidemment, cette affirmation est contredite par le passage final du texte de Duverger.

On lit, en effet :

« D'une façon générale, on voit que le législateur a voulu assurer ***scrupuleusement*** *(1) l'indemnisation des fonctionnaires juifs éliminés de leurs fonctions.* ***Les lois du 3 octobre 1940 et du 2 juin 1941 n'ont donc pas le caractère de mesures de représailles, mais de mesures d'intérêt public.*** *»* (2)

Donc, l'élimination des fonctionnaires juifs était, aux yeux du sieur Duverger, à cette époque, une **mesure d'intérêt public**.

Merci, monsieur le professeur, de nous le faire savoir.

Par ailleurs, un journaliste, professionnel ou occasionnel, n'écrit pas n'importe où. Il est bien clair que je n'irais pas confier ma prose à *L'Humanité*, à *La Croix*, à *Témoignage chrétien*, ou au *Monde*.

Quand Duverger commente la situation des fonctionnaires juifs dans la revue *Le Droit Public*, c'est, ou bien qu'il a sollicité de le faire et que cette démarche a été favorablement accueillie, ou que les directeurs de la revue, **Gaston Jèze** et **Bonnard** se sont exclamés :

« Mais c'est à Maurice [Duverger] *qu'il faut confier ça ! »*

Lequel Maurice a accepté, apparemment sans problèmes de conscience.

Surhumain ! Trop surhumain ?

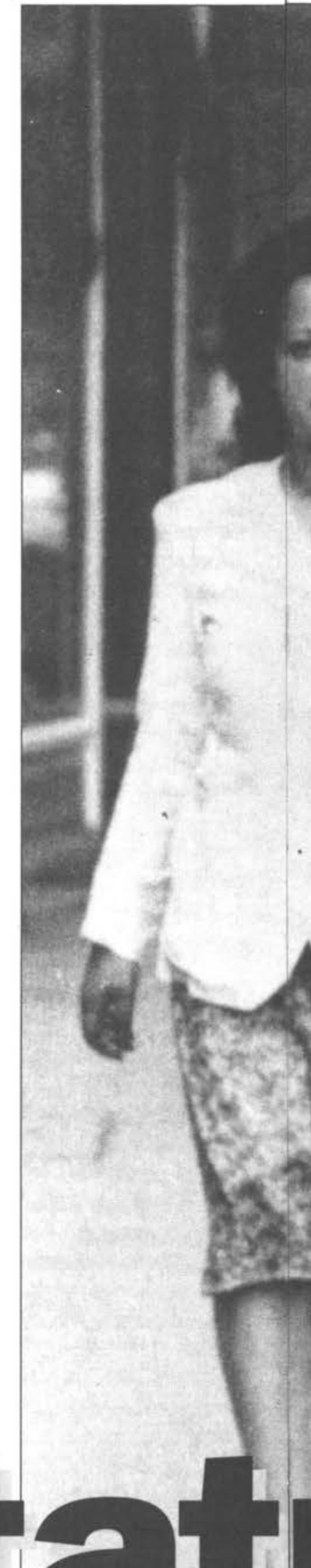
Il convient ici de signaler l'éditorial du directeur de la publication, l'honorable Roger Bonnard, doyen de la faculté de Droit de l'université de Bordeaux, daté du 15 octobre 1941 : « A nos lecteurs » (3). Il est immédiatement suivi d'un texte intitulé « La reconstruction de la France » (allocution prononcée à la séance solennelle de rentrée de la factulté de Droit de Bordeaux, le 4 octobre 1940). " Nous nous contenterons d'en détacher ce passage " : *« Car nous aussi, nous voulons avoir notre nouvelle* ***Weltangschauung...*** *»* et cet autre : *« D'ailleurs, avec notre "chef", M. le Maréchal Pétain, la France a maintenant un guide d'une sagesse et d'une maîtrise de pensée incomparables et quasi-surhumaines qui l'empêchera d'errer et qui la conduira sur le chemin de la vérité. »*

Apparemment, cette prose n'a pas provoqué de troubles de conscience chez l'honorable Duverger. Sans broncher, il a fourni sa copie. **Rétribuée ?** Alors, combien ? Mais il est très excusable d'avoir oublié. **Gratuitement ?** Alors, quel zèle !

Roland GAUCHER

(1) Mot souligné par nous.
(2) Passage souligné par nous.
(3) PP. 141-142.







Maurice Duverger et
t des juifs

B) L'incapacité d'accès des juifs.

L'exclusion des naturalisés des fonctions publiques et le monopole accordé à cet égard aux nationaux d'origine étaient déjà l'indice d'une conception plus étroite de la nationalité. Cette tendance a été accentuée par la loi du 3 octobre 1940, portant statut des juifs (1). Cette loi aboutit à créer une distinction entre les nationaux d'origine de race juive et les nationaux d'origine de race française. Aux seconds seuls s'appliquera désormais le principe de l'égalité d'accès aux fonctions publiques ; les premiers se voient frappés à cet égard d'une incapacité de principe. Ces dispositions ont été confirmées et précisées par la loi du 2 juin 1941 (2), qui est venue abroger et remplacer la loi du 3 octobre 1940.

La raison d'être de l'incapacité des juifs d'accéder aux fonctions publiques est la même que celle de l'incapacité frappant les naturalisés : la protection de l'intérêt des services publics. Le nouveau régime reconnaissant à toutes les fonctions publiques un certain caractère politique à côté de leur caractère technique, il a été logiquement conduit à exiger de tous les fonctionnaires non seulement des capacités techniques, mais encore une certaine aptitude politique. On a estimé que les juifs, comme les naturalisés, ne présentaient pas en général cette aptitude : d'où leur exclusion des fonctions publiques.

Cependant, si le fondement logique de la situation juridique faite aux juifs et aux naturalisés est identique, sa réglementation pratique est assez profondément différente. Les mesures prises à l'égard des juifs sont plus rigoureuses et plus étendues que les mesures prises à l'égard des naturalisés : l'intérêt public conduisait donc à adopter à leur égard une réglementation plus stricte.

I. La définition du juif. — Si la détermination des naturalisés par rapport aux nationaux d'origine ne suscite aucune difficulté (sauf pour les enfants naturels), il n'en est point de même pour la définition des juifs par rapport aux non-juifs. Deux systèmes sont possibles à cet égard : la définition par la race ou la définition par la religion. L'un et l'autre présentent d'ailleurs de grandes difficultés. Si l'on adopte le critère religieux, il est à craindre que la plupart des juifs ne feignent une conversion apparente et ne parviennent ainsi à éluder l'application de la loi. Si l'on adopte le critère racial, il est très difficile de déterminer les caractères qui permettront d'établir l'appartenance ou la non-appartenance à la race juive : la définition scientifique de la race, d'après les caractères ethniques, étant impossible à utiliser, on en sera réduit au système de la déclaration, qui ouvre la porte à toutes les contestations.

La loi du 3 octobre 1940 avait adopté le système de la détermination par la race, sans préciser d'ailleurs le critère permettant de déterminer l'appartenance à la race juive. Etait considéré comme juif, aux termes de l'article 1er, toute personne issue de trois grands-parents de race juive, ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint était lui-même juif (c'est-à-dire issu de trois grands-parents de race juive). La loi ne précisait aucunement de quelle façon devait être faite la détermination de la race juive des ascendants : il semble qu'on se fiait, en pratique, à la déclaration des descendants.

La loi du 2 juin 1941 met fin à cette imprécision. Elle maintient en principe le système de la détermination par la race, mais elle donne cependant une certaine place au système de la détermination par la religion ; surtout elle fait désormais de la religion une présomption de race.

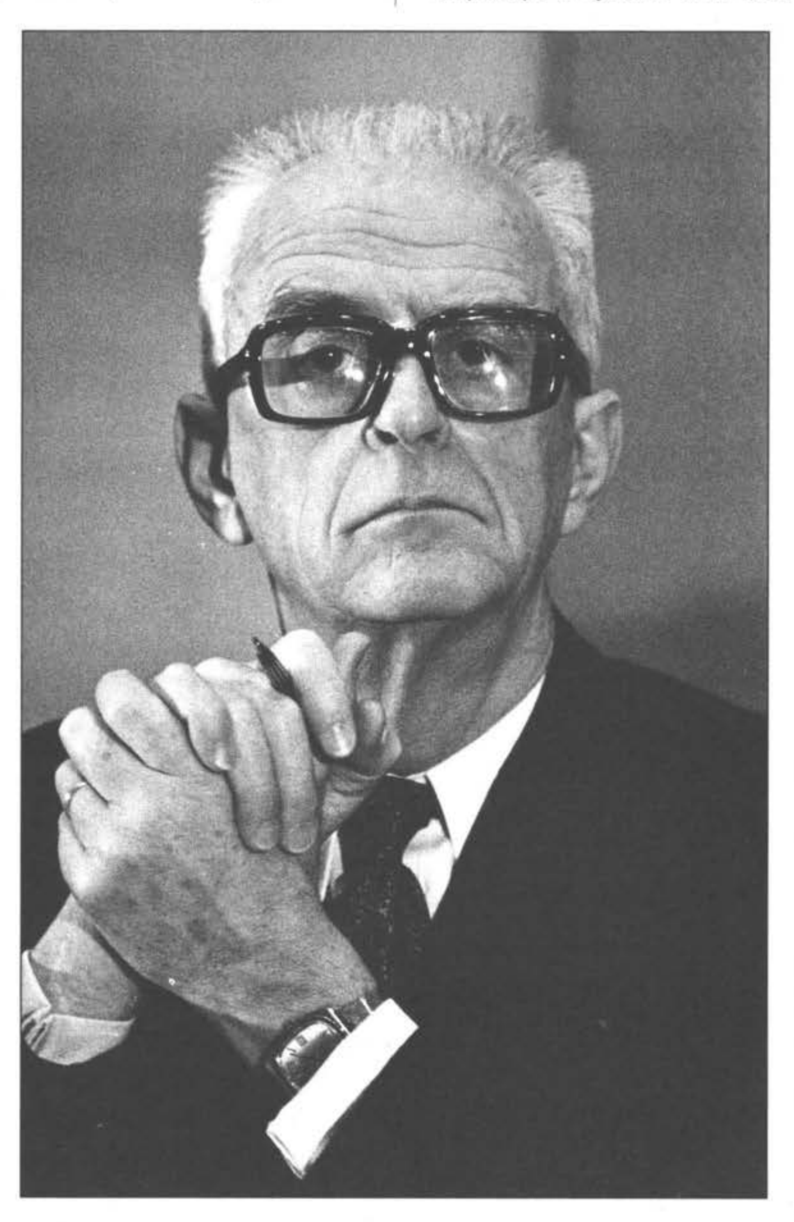
1° En principe, la détermination du juif continue à être faite sur la *base raciale*. Est, en effet, considéré comme juif, aux termes de l'article 1er, celui ou celle qui est issu de trois grands-parents de race juive, quelle que soit sa religion, et celui ou celle qui est issu de deux grands-parents de race juive et dont le conjoint est lui-même issu de trois grands-parents de race juive, quelle que soit également sa religion et la religion de son conjoint.

2° Mais cette détermination raciale est complétée par la *détermination religieuse*. Est, en effet, également considéré comme juif celui ou celle qui est issu de deux grands-parents de race juive, et qui appartient à la religion juive, ou qui y appartenait antérieurement au 25 juin 1940. Cette dernière disposition s'explique par le fait que de nombreux juifs se sont convertis depuis l'armistice, afin de tenter d'échapper à la législation qui les concerne : ce calcul est déjoué par le fait que la loi considère comme ne devant pas être prises en considération toutes les conversions postérieures au 25 juin 1940 (3).

D'autre part, le critère de la non-appartenance à la religion juive est défini de façon très stricte : il faut fournir la preuve de l'adhésion à l'une des autres confessions religieuses reconnues par l'Etat avant la loi du 9 décembre 1905. Le descendant de deux grands-parents juifs qui n'a adhéré à aucune religion est donc considéré comme juif, en vertu d'une présomption légale non susceptible d'être renversée par la preuve contraire.

3° Enfin, et c'est là une des innovations les plus importantes de la loi du 2 juin 1941, l'appartenance à la religion juive est considérée désormais comme une présomption de race. L'article 1er décide en effet « qu'est regardé comme étant de race juive le grand-parent ayant appartenu à la religion juive ».

Il résulte de la rédaction de ce texte que la présomption de race qui est attachée à l'appartenance à la religion juive ne peut



Maurice Duverger : « dominateur et sûr de lui » ? ou « paniqué » ?

être renversée par la preuve contraire. Il s'agit donc également d'une présomption irréfragable ou, comme disent les civilistes, d'une présomption *juris et de jure*.

La définition du juif de la loi du 2 juin 1941 est donc à la fois plus étroite que celle de la loi du 3 octobre 1940 et plus facile à établir : l'appartenance à la race est établie par la présomption qui résulte de l'appartenance à la religion ; cette appartenance à la religion est ensuite établie, en règle générale, par les moyens ordinaires de preuve ; dans le cas particulier du descendant de deux grands-parents juifs la preuve de l'appartenance à la religion juive est encore facilitée par la présomption légale résultant de la non-appartenance à une autre religion.

II. Les incapacités frappant les juifs. — Les personnes considérées comme juives, en vertu de la définition précédente, sont frappées de diverses incapacités, aussi bien en ce qui concerne l'accès des professions privées qu'en ce qui concerne l'accès des fonctions publiques.

1° Pour les *professions privées*, la règle générale est que l'accès en demeure librement ouvert aux juifs. Mais cette règle comporte trois catégories d'exceptions.

La première concerne les professions comportant une certaine influence sur l'opinion publique, comme les professions de la presse, du cinéma, du théâtre, de la radiodiffusion. Leur accès est interdit aux juifs d'une façon absolue. La loi du 2 juin 1941, qui ne fait que confirmer sur ce point les dispositions de la loi du 3 octobre 1940, indique par voie d'énumération légale limitative celles de ces professions dont l'exercice est interdit aux juifs d'une façon absolue. On semble avoir tenu compte, dans cette énumération, du degré d'influence que la profession permet d'exercer sur l'opinion publique. Ainsi les juifs ne peuvent pas être rédacteurs de jounaux mais ils peuvent publier des livres, parce que le livre a une diffusion moindre que le journal ; ils n'ont pas le droit de faire des scénarii de cinéma mais ils conservent la possibilité d'écrire des pièces de théâtre, parce que le cinéma possède actuellement sur l'opinion publique une influence plus grande que celle du théâtre, etc.

La seconde exception concerne les professions de spéculation : banquiers, changeurs, démarcheurs, marchands de biens, agents immobiliers, prêteurs sur gage, tenanciers de jeu, agents de publicité, etc. Leur accès est également interdit aux juifs de façon absolue.

Enfin la troisième exception vise les professions libérales, commerciales, industrielles et artisanales, les offices ministériels, etc. Leur accès n'est pas interdit aux juifs, mais doit faire l'objet d'une réglementation par décret pris en Conseil d'Etat. Cete réglementation peut aller jusqu'à l'établissement d'un *numerus clausus*, la proportion de juifs qui se livrent à ces activités ne devant pas dépasser un certain pourcentage de l'effectif total de la profession.

En dehors de ces exceptions, l'accès des professions privées reste librement ouvert aux juifs. Toutefois l'article 6 leur interdit de faire partie des organismes représentatifs ou disciplinaires des professions visées par les exceptions précédentes.

2° L'accès des *fonctions publiques* est, au contraire, interdit aux juifs d'une façon générale. L'incapacité d'accès est ici le principe et la capacité l'exception. Cette incapacité s'étend à toutes les fonctions publiques, quelles qu'elles soient, non seulement de la métropole, mais encore de l'Algérie, des colonies, des pays de protectorat, et de la Syrie et du Liban (4). Cette règle de l'incapacité des juifs en ce qui concerne l'accès aux fonctions publiques subit cependant certaines exceptions.

LA SITUATION DES FONCTIONNAIRES DEPUIS 1940 319

Enfin, les fonctionnaires et agents tributaires de la caisse coloniale de retraites ou de caisses locales bénéficieront d'une pension dans les conditions qui seront déterminées par un règlement d'administration publique.

D'autre part, le droit à pension des veuves est conservé dans les mêmes conditions que pour les fonctionnaires naturalisés, en vertu de l'article 5 de la loi du 3 avril 1941 (1). La situation des ouvriers des établissements militaires et industriels de l'État est réglée par la loi du 12 mai 1941, que nous avons déjà citée.

D'une façon générale, on voit que le législateur a voulu assurer scrupuleusement l'indemnisation des fonctionnaires juifs éliminés de leurs fonctions. Les lois du 3 octobre 1940 et du 2 juin 1941 n'ont donc pas le caractère de mesures de représailles, mais de mesures d'intérêt public.

Extrait de l' article de Duverger

III. Les exceptions à l'incapacité d'accès des juifs aux fonctions publiques sont de deux sortes : les unes sont établies par voie générale et impersonnelle, et ne s'appliquent qu'à certaines fonctions publiques ; les autres ont un caractère individuel et s'étendent, au contraire, à toutes les fonctions publiques et même aux professions privées précédemment énumérées.

1° La première exception à la règle de l'incapacité d'accès des juifs aux fonctions publiques concerne les *anciens combattants*, et les ascendants, veuves et orphelins de militaires morts pour la France, ainsi que les pupilles de la nation.

La qualité d'ancien combattant est reconnue aux juifs qui remplissent l'une des trois conditions suivantes : 1° Etre titulaire de la carte de combattant 1914-1918 ; 2° Avoir, au cours de la campagne 1939-1940, fait l'objet d'une citation donnant droit au port de la croix de guerre instituée par le décret du 28 mars 1941 ; 3° Etre décoré de la Légion d'Honneur pour fait de guerre ou de la médaille militaire. La détermination de la qualité de combattant est donc différente pour les naturalisés et les juifs. A un certain point de vue, elle est plus stricte en ce qui concerne les juifs : il ne suffit pas d'avoir la qualité d'ancien combattant de la guerre 1939-1940, mais il faut avoir été cité et décoré de la croix de guerre. Mais, à un autre point de vue, le régime adopté pour les juifs est plus large que celui appliqué aux naturalisés : la possession de la médaille militaire ou de la Légion d'Honneur à titre militaire est, en effet, suffisante pour ceux-là et non pour ceux-ci ; or on peut avoir obtenu ces décorations en dehors des guerres de 1914 et de 1939, par exemple pour les « opérations extérieures » (guerre du Riff, de Syrie, etc.).

Les juifs anciens combattants, et les veuves, orphelins ou ascendants de militaires morts pour la France, ne peuvent pas accéder à tous les emplois publics, mais seulement aux postes subalternes. L'article 2 de la loi du 2 juin 1941, qui s'est substitué à l'article 2 de la loi du 3 octobre 1940 complétée par la loi du 11 avril 1941 (5), indique en effet, par voie d'énumération légale limitative, les postes qui demeurent absolument fermés aux juifs même s'ils ont la qualité d'ancien combattant.

Ce sont d'abord les postes de direction des services publics, parce que le caractère politique de ces postes prime nettement leur caractère technique. Telles sont les fonctions de Chef de l'Etat et de membre du gouvernement ; de membre du Conseil d'Etat, du Conseil de l'ordre de la Légion d'Honneur, de la Cour de Cassation, de la Cour des Comptes, du corps des mines, du corps des ponts et chaussées, du corps de l'inspection générale des finances, du corps des ingénieurs de l'aéronautique et des corps de contrôle et des cadres civils créés par les lois des 25, 28 et 29 août 1940 et des 15 et 18 septembre 1940 ; de secrétaire général des départements ministériels, directeur général et directeur des administrations centrales des ministères, inspecteur des services administratifs au ministère de l'Intérieur ; de préfet, sous-préfet et secrétaire général de préfecture ; de résident général, gouverneur général, gouverneur, secrétaire général et inspecteur des colonies ; d'officier et sous-officier des armées de terre, de mer et de l'air ; enfin les fonctions d'administrateur, directeur, secrétaire général d'une entreprise concédée ou subventionnée, de même que les postes à la nomination du gouvernement dans les entreprises d'intérêt général.

Ce sont, en second lieu, tous les postes, aussi bien dirigeants que subalternes, de certains services publics considérés comme jouant un rôle politique particulièrement important. Il en est ainsi de la magistrature, de la diplomatie, de la police et de l'enseignement.

Enfin l'accès de toutes les assemblées issues de l'élection est également fermé aux juifs, même anciens combattants ou parents de militaires morts pour la France : ici encore le caractère nettement politique de la fonction justifie le caractère particulièrement rigoureux de l'interdiction.

2° La seconde exception à la règle de l'incapacité d'accès des juifs aux fonctions publiques présente, à la différence de la première, un caractère général quant aux emplois auxquels elle s'applique; les juifs qui en bénéficient peuvent, en effet, accéder à toutes les fonctions publiques, même à celles qui font l'objet de l'énumération légale précédente. De même, cette exception



concerne également l'accès aux emplois privés que nous avons précédemment indiqués comme étant normalement fermés aux juifs.

Au contraire, quant aux personnes qui en bénéficient, il ne s'agit plus d'une exception par voie générale et impersonnelle, mais d'une *exception par mesures individuelles*. Pour les juifs, comme pour les naturalisés, la non-application des incapacités précédentes peut être décidée, en effet, par décret ou arrêté dûment motivé. L'usage de ces décrets était réglementé d'une façon beaucoup plus stricte pour les juifs que pour les naturalisés dans la loi du 3 octobre 1940. Mais la loi du 2 juin 1941 est venue adoucir, sur ce point, de façon sensible, les dispositions de la loi du 3 octobre.

La loi du 3 octobre 1940 avait procédé à une certaine détermination des motifs qui peuvent justifier ces mesures d'exception : elles ne pouvaient intervenir que pour « les juifs, qui dans les domaines littéraire, scientifique, artistique, ont rendu des services exceptionnels à l'Etat français ». Pour que le décret soit légal, quant aux motifs qui l'inspirent, il fallait donc que deux conditions soient remplies : 1° que l'intéressé ait rendu des services exceptionnels à l'Etat, ce qui comporte une part assez large d'appréciation discrétionnaire ; 2° que ces services aient été rendus dans le domaine de l'art, de la science ou de la littérature : il n'y a pas ici de caractère discrétionnaire dans l'appréciation et le domaine de l'exception se trouve ainsi très restreint (6). D'autre part, afin que les dispositions précédentes ne demeurent point lettre morte, la loi disposait que les décrets et les motifs qui les justifiaient devaient être publiés au *Journal Officiel*. Ainsi le contrôle de la légalité des motifs et l'exercice éventuel du recours pour excès de pouvoir étaient-ils grandement facilités (7).

La loi du 2 juin 1941 a simplifié notablement la procédure de l'exception. Quant à son champ d'application, il se trouve soit restreint, soit élargi, selon l'interprétation que l'on donne à un texte qui est rédigé de façon ambiguë.



Etoiles jaunes dans la rue.

Désormais, les mesures d'exception sont prises par arrêté motivé du commissaire général aux questions juives. Seules, les exceptions accordant à un juif l'accès aux fonctions publiques essentielles énumérées par l'article 2 doivent continuer à faire l'objet d'un décret motivé pris en Conseil d'Etat, sur le rapport du commissaire général aux questions juives. Dans l'un et l'autre cas il n'est plus obligatoire de publier au *Journal Officiel* le décret ou l'arrêté et les motifs qui le justifient.

Aux termes de l'article 8, ces mesures d'exception peuvent être prises en faveurs des juifs : « 1° qui ont rendu à l'Etat français des services exceptionnels ; 2° dont la famille est établie en France depuis au moins cinq générations et a rendu à l'Etat français des services exceptionnels ». Le texte n'est pas clair : faut-il réunir à la fois les deux conditions précédentes, ou suffit-il de remplir l'une ou l'autre d'entre elles ? — Dans le premier cas, le champ d'application de l'exception serait très réduit ; dans le second, il serait au contraire très large. L'absence de travaux préparatoires ne permet pas d'avoir des indications sur le sens que le législateur a voulu donner à cette phrase ambiguë. Il appartiendra donc à la jurisprudence de faire un travail d'interprétation constructive.

Quoi qu'il en soit, la possibilité de tempérer par des dérogations individuelles les incapacités frappant les juifs demeure dans son principe. En contrepartie, la loi du 2 juin 1941 a édicté des sanctions sévères contre ceux qui tenteraient de violer les dispositions relatives à cette incapacité.

IV. Les sanctions de l'incapacité. — La loi du 3 octobre 1940 ne prévoyait aucune sanction à l'égard des juifs qui auraient contrevenu à ses dispositions. La loi du 2 juin 1941 a comblé cette lacune et édicté des sanctions sérieuses qui sont, soit des sanctions administratives, soit des sanctions pénales.

Les unes et les autres s'appliquent à la fois aux juifs qui se sont livrés ou ont tenté de se livrer à une activité interdite par la loi, et à ceux qui se sont soustraits ou ont tenté de se soustraire aux interdictions qu'elle édicte, par des déclarations mensongères ou des manœuvres frauduleuses.

1° La *sanction administrative* consiste dans le fait que les juifs qui se sont rendus coupables de tels actes peuvent être internés dans des camps spéciaux, sur l'ordre du préfet. En règle générale, cet internement administratif n'est possible que pour les juifs étrangers, d'après la loi du 4 octobre 1940 (8).

Mais le fait pour un juif, même français, d'avoir tenté de se livrer à une activité interdite, ou d'avoir fait des déclarations mensongères ou des manœuvres frauduleuses pour essayer d'éluder l'application des incapacités qui le frappe, le rend passible des mêmes mesures.

2° A cette sanction administrative se superposent des *sanctions pénales*. Les juifs qui se sont livrés ou ont tenté de se livrer à des activités interdites par la loi seront punis d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 500 à 10 000 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement. Ceux qui auront tenté de se soustraire à l'application de la loi par des déclarations mensongères ou des manœuvres frauduleuses seront punis d'un emprisonnement de un an à cinq ans, et d'une amende de 1 000 à 20 000 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement. Les sanctions prévues sont donc particulièremet sévères.

V. Le caractère rétroactif des incapacités. — Les dispositions des lois du 3 octobre 1940 et du 2 juin 1941, interdisant aux juifs d'exercer une fonction publique, sont totalement rétroactives, c'est-à-dire qu'elles ne s'appliquent point seulement aux juifs candidats éventuels à une fonction publique après la date de leur promulgation, mais également aux fonctionnaires juifs entrés au service avant la date de cette promulgation. Ces derniers doivent cesser leurs fonctions dans un délai de deux mois.

Les fonctionnaires visés par la loi du 3 octobre 1940 ont été obligés de cesser leurs fonctions le 20 décembre 1940. La loi du 2 juin 1941, quoiqu'ayant abrogé la loi du 3 octobre 1940, a mainte-

nu expressément cette date, comme point de départ de la cessation des fonctions des personnes auxquelles s'appliquent à la fois les dispositions de ces deux textes.

Les fonctionnaires visés par les dispositions de la loi du 2 juin 1941, et non visés antérieurement par celles de la loi du 3 octobre 1940, devront cesser leurs fonctions dans les deux mois qui suivent la publication de cette loi du 2 juin, soit avant le 15 août 1941.

Des dispositions spéciales sont cependant prévues en faveur des prisonniers de guerre et de leurs familles, d'une part, et des fonctionnaires en service dans les colonies, d'autre part (9). Les fonctionnaires ou agents juifs prisonniers de guerre cesseront d'exercer leurs fonctions deux mois après leur retour de captivité ; de même les ascendants, conjoints ou descendants d'un prisonnier de guerre ne se verront appliquer la loi que dans un délai de deux mois après la libération de ce prisonnier. Quant aux personnels d'outre-mer, un décret rendu sur la proposition des secrétaires d'Etat intéressés déterminera les conditions dans lesquelles ils devront cesser leurs fonctions.

L'élimination des fonctionnaires juifs des administrations publiques ne constitue nullement une sanction disciplinaire prise à leur égard. Ils ne sont point renvoyés à cause d'une faute qu'ils auraient commise dans l'exercice de leurs fonctions, mais parce qu'on a estimé que l'intérêt public exigeait ce renvoi. La mesure qui les frappe a donc le caractère d'une mesure de nécessité publique. Les dommages causés par cette mesure constituent donc une charge publique, et le principe de l'égalité devant les charges publiques exige que ces dommages ne soient point supportés par les seuls fonctionnaires juifs éliminés des services, mais par l'ensemble de la collectivité (10).

Or, si on a écarté pour les juifs le principe d'égalité devant les fonctions publiques, on n'a pas voulu les priver également du bénéfice du principe d'égalité devant les charges publiques ; car les raisons qui motivaient la suppression du premier principe à leur égard ne motivaient point la suppression du second. On a donc été conduit à reconnaître aux fonctionnaires juifs éliminés de leur emploi le droit d'obtenir une certaine indemisation du dommage qui leur est ainsi causé.

Le régime de cette indemnisation est fixé par l'article 7 de la loi du 2 juin 1941. Il est à peu près analogue au régime adopté en faveur des naturalisés visés par la loi du 3 avril 1941. Il est différent selon l'ancienneté de l'agent dans le service, d'une part, et selon le régime de retraite auquel il est soumis, d'autre part.

En ce qui concerne l'ancienneté, les agents sont répartis, d'une façon générale, en deux grandes catégories : ceux qui ont plus de quinze ans de services, d'une part, et ceux qui ont moins de quinze ans de services, d'autre part. L'indemnisation allouée à ces derniers consiste dans le versement de leur traitement pendant une durée fixée par un règlement d'administration publique. Sous le régime de la loi du 3 octobre 1940, ce règlement avait été édicté par le décret du 26 décembre 1940 (11), dont les dispositions ont été étendues aux colonies par le décret du 9 mars 1941 (12) ; ces textes ont été formellement maintenus en vigueur par l'article 12 de la loi du 2 juin 1941. Les fonctionnaires juifs éliminés des services reçoivent leur traitement, augmenté de l'indemnité spéciale temporaire et des allocations familiales, pendant une période calculée à raison de deux mois par année ou fraction d'année de services, avec un minimum de neuf mois si le traitement, augmenté de l'indemnité spéciale temporaire, est supérieur à 50 000 francs ; de douze mois, si le traitement est compris entre 25 et 50 000 francs ; de dix-huit mois, si le traitement ne dépasse pas 25 000 francs.

Pour les agents comptant plus de quinze ans d'ancienneté, l'indemnité consiste, d'une façon générale, dans l'allocation d'une pension de retraite. Mais le régime de cette pension est différent selon le régime des retraites auquel sont soumis ces agents.

Les fonctionnaires soumis au régime de la loi du 14 avril 1924 reçoivent, soit une pension d'ancienneté, soit une pension proportionnelle, selon la durée de leurs services. Dans les deux cas, cette pension est à jouissance immédiate.

Les fonctionnaires soumis au régime de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse reçoivent immédiatement une allocation égale au montant de la rente vieillesse qui leur serait acquise à l'époque de la cessation de leurs fonctions, si leurs versements réglementaires avaient été effectués dès l'origine à capital aliéné. Cette allocation cessera de leur être attribuée du jour de leur entrée en jouissance de leur rente sur la caisse nationale des retraites.

Les fonctionnaires soumis à la loi des assurances sociales reçoivent de même, en attendant leur entrée en jouissance de la rente vieillesse, une allocation annuelle égale à la fraction de cette rente constituée par le versement de la double contribution durant toute la période où ils sont restés en service.

Les fonctionnaires des collectivités locales et des établissements publics possédant une caisse spéciale de retraites reçoivent la jouissance immédiate d'une pension qui est, soit une pension proportionnelle, soit une pension d'ancienneté, selon la durée de leurs services.

Enfin, les fonctionnaires et agents tributaires de la caisse coloniale de retraites ou de caisses locales bénéficieront d'une pension dans les conditions qui seront déterminées par un règlement d'administration publique.

D'autre part, le droit à pension des veuves est conservé dans les mêmes conditions que pour les fonctionnaires naturalisés, en vertu de l'article 5 de la loi du 3 avril 1941 (13). La situation des ouvriers des établissements militaires et industriels de l'Etat est réglée par la loi du 12 mai 1941, que nous avons déjà citée.

D'une façon générale, on voit que le législateur a voulu assurer scrupuleusement l'indemnisation des fonctionnaires juifs éliminés de leurs fonctions. Les lois du 3 octobre 1940 et du 2 juin 1941 n'ont donc pas le caractère de mesures de représailles, mais de mesures d'intérêt public.

(1) *J.O.*, 18 octobre 1940, p. 5323. Cette loi a été modifiée et complétée par le décret du 26 décembre 1940 et la loi du 11 avril 1941. Elle a été ensuite abrogée et remplacée par la loi du 2 juin 1941. En plus de ces textes, que nous analysons ici, il convient également de citer : 1° la loi du 7 octobre 1940 (*J.O.*, 8 octobre 1940, p. 5234) et le décret du 20 novembre 1940 (*J.O.*, 22 novembre 1940, p. 5773), qui retirent aux juifs d'Algérie la nationalité française qui leur avait été attribuée par le décret Crémieux de 1871 ; 2° la loi du 29 mars 1941 (*J.O.*, 31 mars 1941, p. 1386) créant un Commissariat général aux questions juives, dont le titulaire est M. Xavier Vallat ; 3° la loi du 2 juin 1941 (*J.O.*, 14 juin 1941, p. 2476) ordonnant un recensement des juifs sur tout le territoire français.

(2) *J.O.*, 14 juin 1941, p. 2475.

(3) Un autre procédé avait été employé par certains juifs pour éluder l'application de la loi à l'égard de leurs enfants : le désaveu de paternité ou l'annulation de reconnaissance. Aussi la loi du 2 juin 1941 a-t-elle décidé que le désaveu ou l'annulation de reconnaissance d'un enfant considéré comme juif demeure sans effet au regard des dispositions déterminant les personnes qui ont la qualité de juif.

(4) La loi du 3 octobre 1940 ne donnait aucune précision complémentaire sur ce point. Mais il résultait expressément du décret du 9 mars 1941 (*J.O.*, 15 mars 1941, p. 1177) étendant aux colonies les dispositions du décret du 26 décembre 1940, pris lui-même en application de la loi du 3 octobre, que cette loi ne concernait pas seulement les fonctions publiques de la métropole, mais encore les fonctions publiques des colonies.

(5) *J.O.*, 30 avril 1941, p. 1846.

(6) Les décrets individuels relevant des juifs de l'incapacité établie par la loi du 3 octobre 1940 ont été rares jusqu'ici. Citons parmi eux, à titre d'exemples, le décret du 22 janvier 1941 (*J.O.*, 24 janvier, p. 379), le décret du 21 janvier 1941 (*J.O.*, 25 janvier, p. 410), le décret du 15 avril 1941 (*J.O.*, 19 avril, p. 1193), etc.

(7) Le décret du 21 janvier 1941 est donc illégal, car les motifs de ce texte n'ont pas été publiés au *Journal Officiel* (Cf. *J.O.*, 25 janvier, p. 410).

(8) *J.O.*, 18 octobre 1940, p. 5324.

(9) Le régime en vigueur antérieurement à la loi du 2 juin 1941 était fixé par la loi du 11 avril 1941 (*J.O.*, 30 avril 1941, p. 1846).

(10) Sur ce dernier point, cf. *supra*, p. 302 note 1.

(11) *J.O.*, 7 février 1941, p. 606.

(12) *J.O.*, 15 mars 1941, p. 1177.

(13) Il semble en effet que cet article, qui *complète* la loi du 3 octobre 1940, sans la *modifier* au sens strict du terme (comme le fait l'article 3), ne se trouve pas visé par l'article 12 de la loi du 2 juin 1941, qui abroge « la loi du 3 octobre 1940, *modifiée* par les lois du 3 avril et du 11 avril 1941... ».

CHAPITRE II

Les communistes : de la trahison au pouvoir

par le général (C.R.) Le Groignec



De gauche à droite, André MARTY, Marcel CACHIN, Maurice THOREZ et Jacques DUCLOS (à l'extrême-droite).

L'histoire, parfois étonnamment hémiplégique, est injuste avec le parti communiste. Car elle n'enseigne pas à nos enfants que, victimes de leurs idéaux, nombre de ses membres furent les premiers épurés du conflit franco-français 1939-1945. Victimes de leur « abominable trahison », avait osé dire leur ancien allié radical du Front populaire, **Edouard Daladier**, le « Taureau du Vaucluse ».

La trahison, en fait, ce fut alors celle de la patrie d'adoption de ces jeunes communistes qui, à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, récitaient pieusement leur évangile selon **Marx** : « *La France est notre pays, mais l'URSS est notre patrie.* » Une patrie qui, le 23 août 1939, signe avec l'Allemagne un pacte de non-agression assorti d'un protocole secret aux termes duquel les deux larrons conviennent de procéder, après son invasion, à la vivisection de la Pologne.

Pour la Chambre du Front populaire, et le gouvernement Daladier qui en est issu, l'événement impose des mesures d'épuration :

— Le 25 août 1939, tous les journaux communistes sont suspendus. Dans l'après-midi, *L'Humanité* et *Ce Soir* sont saisis.

— Un décret pris le 9 septembre, soit six jours après l'entrée en guerre de la France, modifie les dispositions relatives à la déchéance de la nationalité française. Il sera appliqué à **Marty** et à **Thorez**, respectivement en janvier et février 1940.

— La dissoluton du parti communiste est décrétée le 26 septembre 1939 (*JO* du 27), ainsi que l'interdiction de toute association ou organisation se conformant aux mots d'ordre de la IIIe Internationale. Le même jour, un autre décret autorise le gouvernement à suspendre les maires et les conseils municipaux « pour motif d'ordre public et d'intérêt général ».

* *

Il s'agit là de mesures élémentaires de sauvegarde qui vont être renforcées. En effet, la Pologne succombe, écrasée par la Wehrmacht et poignardée dans le dos par l'Armée rouge. Varsovie tombe le 28 septembre. C'est le jour que choisissent les agresseurs pour diffuser, sous la double signature **Molotov-**

Ribbentrop, une déclaration publique proclamant le règlement définitif de la question polonaise, invitant l'Angleterre et la France à mettre fin à l'état de guerre, et rendant les Alliés responsables de la poursuite de celle-ci.

Fidèle aux instructions reçues de Moscou, le groupe parlementaire communiste — qui siège désormais sous l'étiquette *Groupe ouvrier et paysan* — adresse à **Herriot**, président de la Chambre, une lettre signée **Ramette** et datée du 1er octobre 1939, demandant que « les propositions de paix *qui vont être faites* à la France soient examinées avec la volonté d'établir au plus vite la paix juste... »

Cette démarche, qui sera rendue publique par la voie de tracts, renvoie aux menées pacifistes qui, en 1917, visaient à démoraliser les armées françaises. Elle revêt le caractère d'un *acte d'intelligences avec l'ennemi*, dans la mesure où elle reprend à son compte la grossière manœuvre diplomatique soviéto-allemande du 28 septembre, et annonce avec une prescience surprenante la proposition de conférence générale de la paix que le Führer fait, le 6 octobre, devant le Reichstag, dans le seul but de donner bonne conscience au peuple allemand, innocente victime des fauteurs de guerre alliés.

Devant la gravité des faits, un décret du 5 octobre 1939 clôt la session parlementaire, afin de lever l'immunité des députés communistes. Les arrestations, la clandestinité ou la fuite à l'étranger vont être, dans l'immédiat, le lot de ceux qui ne se sont pas désolidarisés du parti, ou qui ne sont pas mobilisés.

Les débuts de la subversion

Cependant, parmi ces derniers, Maurice Thorez, chef du PCF, a pris le large dès le 4 octobre. Sapeur de 2e classe au 3e Génie, il s'est éclipsé avec l'aide des services spéciaux du parti. Destination Moscou, via la Belgique et la Suisse. Exploit qui lui vaudra le sobriquet de « premier parti de France », et qui couronne près de deux décennies de sabotage de la Défense nationale.

Car si l'on exclut les mutineries de mai 1917 en France, et d'avril 1919 en Mer Noire — c'est-à-dire l'époque précédant la création du parti communiste français (décembre 1920) —, l'action subversive au sein des forces armées s'organise à partir de 1925. La guerre du Rif fournit au parti l'occasion d'encourager les jeunes soldats à fraterniser avec les partisans d'**Abd-el-Krim**. Et, dès la fin de 1926, les actions antimilitaristes des Jeunesses communistes se structurent : des journaux spécialisés sont diffusés aux soldats, aux marins et aux aviateurs, prônant la désobéissance. Le dessein du PC demeure de pénétrer l'armée pour la désagréger. Entreprise avouée (1) qui bénéficie de la complicité tacite du pacifisme bêlant des idéologues de gauche dont les porte-parole socialistes sont **Briand** puis **Blum**.

L'attitude passée et présente du PC vis-à-vis de la défense militaire du pays conduit Daladier, le 30 novembre 1939, à dénoncer la « trahison » communiste : « *L'Allemagne avait pensé qu'elle briserait notre résistance par nos divisions intérieures. Elle avait compté sur l'action d'un parti qui, hier encore, dénonçait en elle et en son régime les ennemis mortels de la civilisation et qui, aujourd'hui, prêche la* ***trahison devant l'ennemi*** *(...). Quand nous avions encore la paix, ils* [les chefs communistes] *poussaient à la guerre. Quand nos enfants tombent sous les obus et les balles, ils rejoignent le camp de l'ennemi (...).* ***L'abominable trahison*** *sera traquée sans trêve ni merci.* »

* *

C'est au cours de cette traque que les deux fugueurs moscovites, Maurice Thorez et André Marty, sont déchus de la nationalité française ; celui-ci le 27 janvier 1940, celui-là le 17 février 1940. A la mi-janvier 1940, la Chambre vote, à la quasi-

Episode un peu oublié : en présence de Staline, épanoui, Ribbentrop signe le pacte germano-soviétique.





ORGANE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE FRANCAIS (S.F.I.C.)

N° 38 - 10 AVRIL 1940

NE JETEZ PAS CE JOURNAL ! FAITES-LE CIRCULER !

IL FAUT ARRÊTER LE MASSACRE !

A l'heure présente, des milliers d'hommes se font tuer sur les forteresses flottantes le long des rives de Scandinavie.

C'est pour la domination des mines de fer de Suède qu'ils donnent leur vie !

Le voeu le plus cher des impérialistes de Paris et de Londres est exaucé; enfin, l'autres pays sont entrainés dans la guerre.

Engagée dans une lutte pour l'hégémonie sur l'Europe et pour la possession des colonies, les deux blocs impérialistes rivaux passeront demain à d'autres violations de la neutralité des petits états, à de nouvelles agressions. Ils rêvent d'entrainer dans la guerre, les Balkans, le Moyen Orient, la Belgique et la Hollande.

Des milliers d'autres Français qui vivaient honnêtement du fruit de leur travail, qui n'ont pas participé aux bénéfices d'une quelconque "Banque d'Indochine" doublés pendant la deuxième moitié de 1939, qui ne s'enrichissent pas quand une bataille rapporte des milliards de francs aux munitionnaires, seront sacrifiés pour la possession du pétrole roumain ou de l'embouchure du Rhin.

A la lumiere des événements actuels, devant les hécatombes qui se préparent, combien clairvoyante apparait la politique stalinienne de paix ! Par ses accords pacifiques avec les pays baltes, celui imposé à la Finlande par la force des armes, et contre la volonté des impérialistes franco-anglais, elle a érigé une digue aux frontières nordiques du pays du socialisme, le protégeant contre les provocations de ceux qui voulaient l'entrainer, lui aussi, dans leur guerre ! Combien sage parait aujourd'hui la politique de notre Parti, quand il demandait au début d'Octobre, dans la lettre à Herriot, que le Parlement examine sérieusement les possibilités de paix qui pouvaient se présenter !

Aujourd'hui, les brigands impérialistes se sont engagés dans une lutte où ils sont prêts à sacrifier autant qu'il faudra la jeunesse de leurs pays.

En France comme en Allemagne, les peupl sentent que ce ne sont pas leurs intérêts mais ceux de leurs maîtres qui sont en jeu. En France comme en Allemagne, les communistes proclament cette vérité et appellent les masses ouvrières à se dresser contre leur propre impérialisme.

IL FAUT ARRETER LE MASSACRE ! Il sera arrêté lorsque le gouvernement des 200 familles sera chassé du pouvoir et remplacé par un gouvernement des ouvriers et des paysans !

SOLDATS ET MARINS, OUVRIERS ET PAYSANS, FEMMES ET MÈRES, qui tremblez pour la vie du mari ou du fils, autour du drapeau rouge du Parti Communiste, rassemblez-vous pour arrêter les fauteurs de guerre avant qu'ils n'aient pu perpétrer de nouveaux crimes, vouer à la mort des générations entières !

L'ENNEMI EST DANS NOTRE PROPRE PAYS !

Dans " L'Humanité " clandestine du 10 avril 1940.
« Il faut arrêter le massacre.» autrement dit, capituler.

unanimité, la déchéance des élus communistes dont le procès s'ouvre le 20 mars. Tous les inculpés sont condamnés — 36 à cinq ans de prison et 8 à quatre ans avec sursis — pour reconstitution du groupe communiste sous le couvert du Groupe ouvrier et paysan (2).

L'activité défaitiste des militants du parti n'en continue pas moins, sous la forme de propagande par voie de presse clandestine, d'une part, et d'actes de sabotage, d'autre part. Un tract de février 1940 résume leur stratégie : *« Ouvriers (...) par tous les moyens appropriés, en mettant en œuvre toutes vos ressources d'intelligence et toutes vos connaissances techniques, empêchez, retardez, rendez inutilisables les fabrications de guerre. »* (3)

Cet appel au génie destructeur de l'homme, autrement fécond que son génie créateur, a des effets que Daladier rappelle : *« Il y a eu le sabotage des moteurs d'avions aux usines Farman, à Boulogne-Billancourt (...), des sabotages dans les poudreries (...), des sabotages dans les casemates de la région fortifiée de Boulay, des sabotages de fusées d'obus et de balles anti-tank en pleine bataille de France. »* (4)

Jamais actions défaitistes ne méritèrent autant d'être classées dans la catégorie des actes d'intelligences avec l'ennemi. Tel fut le sens du verdict qui, le 27 mai 1940, condamne à la peine de mort quatre ouvriers dont le plus jeune (17 ans et demi), membre des Jeunesses communistes, proclame sa foi dans les consignes reçues, revendiquant ainsi des actes qui avaient entraîné la mort d'équipages en plein vol.

S'il est clair que ces sabotages n'eurent qu'une influence limitée sur la défaite, en mai-juin 1940, des armes de la France, il est non moins vrai qu'ils manifestent le caractère criminel d'une stratégie défaitiste dont l'objet fut d'affaiblir les forces matérielles et morales du pays, et, partant, de favoriser les entreprises de l'ennemi.

Aux ordres du Komintern

La stratégie étant l'art de coordonner tous les moyens permettant d'atteindre l'objectif fixé, la Wehrmacht avait accordé, dès 1936, un intérêt majeur à l'action psychologique. Elle avait créé la *Propaganda Staffel* (ainsi baptisée en 1938 par Hitler lui-même), directement subordonnée au commandement en chef. Mission : provocation de révoltes dans l'armée ou dans le

l'Humanité

ORGANE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE FRANCAIS (S.F.I.C.)

NE JETEZ PAS CE JOURNAL ! FAITES-LE CIRCULER ! N° 58 - 1er Juillet 1940

Vive l'U.R.S.S.

CEUX QUI ONT LE DROIT DE PARLER

"L'HUMANITE" interdite, en Août dernier, par Daladier pour avoir défendu le pacte germano-soviétique, "l'HUMANITE" interdite pour avoir défendu la Paix, ne peut toujours pas paraître normalement.

Par contre, deux journaux bien connus pour leurs mensonges, "le MATIN" et "PARIS-SOIR" peuvent paraitre, mais ils ne parviendront jamais à faire oublier leur triste besogne d'excitations à la guerre.

Et voici que, maintenant, parait aussi une feuille de la bande à Doriot, de cette bande dont on sait que, depuis le premier jour de la guerre, elle a fait chorus avec les fauteurs de massacres.

Cette bande, écrivait le 7 Juin dernier : "En frappant la colonne hitléro-thorezienne on est sûr de ne pas se tromper", dans le but évident de déclencher l'assassinat en masse des emprisonnés et de désigner les communistes, courageux défenseurs de la Paix, aux poteaux d'exécution du sinistre Mandel.

Mr. MARCHAND successeur de Mr. LANGERON VEUT CONTINUER LES POURSUITES CONTRE LES COMMUNISTES.

OU CES MESSIEURS VEULENT-ILS EN VENIR ?

Le Peuple de France n'aime pas les chiens couchants, ceux qui sont toujours du côté du manche. Il ne peut avoir que mépris pour ceux qui ont hurlé à la guerre, qui ont été les soutiens dociles de la clique Daladier-Reynaud-Mandel.

Les valets des fauteurs de guerre peuvent se répandre aujourd'hui, en bavardages, ils ne feront pas oublier leur attitude d'excitateurs à la guerre.

Un journal a le droit de parler, un journal a le droit de dire leur fait aux responsables des malheurs de la France; ce journal c'est "l'HUMANITE" qui a défendu la grande cause de la liberté et de la Paix, a lutté pour le socialisme contre le capitalisme générateur de misère et de guerre.

"l'HUMANITE" doit pouvoir paraitre normalement. Voilà ce que pensent, ce que demandent les masses populaires de France.

LE CAPITALISME C'EST LE PROFIT POUR LES UNS ET LA MISERE POUR LES AUTRES, C'EST LE DESORDRE ECONOMIQUE, LE CHOMAGE, LA GUERRE, A BAS LE CAPITALISME, VIVE LE SOCIALISME

L'ARMÉE ROUGE LIBÈRE LA BESSARABIE

Après avoir libéré 13 Millions de Bielo-russiens et d'Ukrainiens du joug des seigneurs polonais, après avoir brisé les plans criminels des garde-blancs finlandais, après avoir libéré les peuples des Etats Baltes où se sont constitués des gouvernements ouvriers et paysans, l'Armée Rouge vient d'entrer en Bessarabie et en Bukovine septentrionale où elle libère les masses populaires qui, depuis 22 ans, subissaient l'oppression des capitalistes roumains.

Le gouvernement roumain, sachant ce que vaut la garantie britannique qui lui avait été accordée, a fait droit aux légitimes revendications de l'U.R.S.S. et ainsi la question de la Bessarabie a été réglée pacifiquement.

Salut à la glorieuse Armée Rouge qui porte la liberté des peuples dans les plis de ses drapeaux.

VIVE L'U.R.S.S. de LENINE et de STALINE, pays du socialisme et rempart de la Paix.

LES REVENDICATIONS DU PEUPLE DE FRANCE

Le Peuple de France soucieux d'assurer le redressement économique et moral du pays, demande :

1°) La libération de tous les défenseurs de la Paix et le rétablissement dans leurs fonctions des élus du peuple déchus pour avoir défendu la Paix.

2°) Le rétablissement des droits du peuple et des libertés syndicales (rétablissement dans leurs fonctions des délégués ouvriers élus et conseillers prud'hommes déchus.)

3°) La mise en accusation des responsables de la guerre et de leurs valets.

4°) La remise en activité de toutes les entreprises.

5°) La création d'un fonds de solidarité nationale en vue de procurer aide et assistance aux blessés, évacués, familles nombreuses, vieillards, etc ...

6°) La confiscation des bénéfices de guerre, l'institution d'un prélèvement (suite en 2ème page)

Autre exemplaire de " L'Huma " clandestine, daté du 1er juillet 1940.

milieu ouvrier de l'adversaire (5). Son allié de fait avait donc été, avant la défaite, le PC. Au lendemain de celle-ci, il était logique que celui-ci cherchât à exploiter l'avantage qu'il pensait pouvoir tirer de ses agressions contre l'armée française. D'autant que sa « patrie » était toujours la fidèle alliée du Reich momentanément vainqueur.

Telles furent les illusions de militants communistes qui, dans Paris occupé, prennent contact avec la *Propaganda Staffel*, afin d'obtenir l'autorisation de faire reparaître *L'Humanité*. Surveillés par la police française, ces militants sont arrêtés, et avouent avoir effectué leurs premières démarches dès le 17 juin (soit trois jours après l'occupation de la capitale). Ils sont relâchés, sur *intervention de la Gestapo*, et reprennent leurs négociations dès le 25 juin. Bien que celles-ci échouent, elles constituent « une forme spécifique de collaboration, *voire d'intelligences avec l'ennemi* » (6).

Jusqu'en juin 1941, cette collaboration obéit scrupuleusement aux directives de fraternisation du Komintern qui respectent la lettre du pacte germano-soviétique. Elle est concrétisée par de violentes attaques contre « la France enchaînée au char de l'impérialisme britannique... », attaques dont le ton est donné par l'appel du 10 juillet 1940 que le PC assimilera plus tard à un appel à la lutte contre l'occupant... alors qu'il s'était bien gardé de dénoncer celui-ci avant d'en avoir reçu l'ordre de Moscou.



Thorez et Duclos (caricature de l'époque).

Pl. XX

Aux Membres du Parti Communiste Français (S.F.I.C.)

Chers Camarades,

Voici cinq mois déjà que les capitalistes ont déclenché la guerre. Les illeurs peuvent déjà constater, à la lumière des faits, que notre Parti muniste, une fois de plus, leur avait dit la vérité. La guerre est menée la défense des intérêts des exploiteurs. La réaction ne cache plus que le ıble ennemi contre lequel elle voudrait orienter la guerre, c'est l'Union étique, le grand pays du socialisme. Et il est de plus en plus clair que c'est avant tout à l'intérieur, contre la classe ouvrière, contre les masses laborieuses, que les Daladier et les Reynaud, soutenus par les Blum et les Jouhaux, ont mené jusqu'alors la guerre.

C'était pour empêcher ces vérités d'éclater que notre « Humanité » fut interdite, que notre grand Parti, plus vivant que jamais, fut officiellement dissous, que les syndicats ouvriers ont été détruits, que des milliers et des milliers de combattants révolutionnaires ont été jetés dans les prisons et les camps de concentration.

Mais, sous les coups de la répression, le Parti tient ferme et son activité se développe. Ses mots d'ordre de lutte contre la guerre impérialiste, pour la paix, pénètrent dans toutes les couches de la population laborieuse, à l'usine, à la campagne et jusque dans les tranchées. C'est le résultat de l'effort magnifique des militants innombrables, obscurs et modestes, fidèles à la classe ouvrière et à leur Parti, qui diffusent l' « Humanité » illégale et répandent à profusion les tracts. C'est le résultat de votre dévouement à tous, camarades du Parti, chers compagnons de lutte, des plus humbles aux plus justement admirés pour leurs actes courageux, **Bonte, Fajon, Raymond Guyot, Grenier, Michels Mercier, Mouton** et autres qui continuent et renouvellent la glorieuse tradition de Liebknecht et des députés bolcheviks pendant la première guerre impérialiste.

C'est pour essayer, bien en vain, d'enrayer les progrès de la propagande communiste que la réaction exploite la trahison d'une poignée de lâches renégats, passés à l'ennemi capitaliste. C'est pour essayer de jeter le trouble et la méfiance parmi nos militants et nos adhérents que la réaction a découvert ses propres agents, ses mouchards envoyés dans nos rangs, les Gitton, Vassart, Dewez. Par de tels procédés, la réaction croit pouvoir faire hésiter, voire démoraliser d'autres élus, d'autres communistes. Les militants ne seront pas dupes des méthodes policières de chantage, de corruption et de décomposition.

Le Parti est fort. Il applique une ligne claire, nette, conforme à l'orientation fondamentale du mouvement ouvrier international. Cette ligne a été fixée, précisée dans la résolution de notre Comité Central, dans l'appel du Comité Exécutif de l'Internationale Communiste, dans l'article de son secrétaire général, Georges Dimitrov, le héros du procès de Leipzig.

Chers camarades, pour le succès de la cause de la classe ouvrière, du socialisme et de la paix, luttez avec toujours plus de confiance et d'ardeur. Soyez toujours plus fermes, plus disciplinés, plus unis. Qu'à tous, l'unité du Parti soit plus chère que la prunelle de nos yeux. Déjouez les provocations de la police. Ne vous en laissez pas imposer par les mensonges et les calomnies. N'accordez pas le moindre crédit aux feuilles de la bourgeoisie et de ses valets socialistes.

Aux viles calomnies de l'ennemi, contre vos dirigeants, ripostez que, bien loin d'abandonner les responsabilités que vous leur avez confiées, ils sont en France, à leur poste de direction.

La direction du Parti, avec tout le Parti, avec toute la classe ouvrière, accomplira jusqu'au bout son devoir révolutionnaire.

Développez toujours et toujours plus cet « **esprit d'initiative et d'audace** » que Marx a admiré chez nos grands-pères de 1871.

Serrez les rangs autour des militants dont la classe ouvrière et le Parti peuvent être fiers.

Luttez pour unir les masses laborieuses de France contre la guerre impérialiste, contre les exploiteurs capitalistes, contre les assassins des meilleurs fils de notre peuple.

Démasquez, flétrissez les lâches, les renégats, les traîtres.

Criez-leur votre mépris et votre dégoût.

Manifestez dans l'action votre fidélité au Parti, à l'Internationale Communiste, au Chef génial des travailleurs de tous les pays, à notre cher et grand **Staline**.

Camarades du Parti, levez haut et ferme le drapeau du Communisme, le drapeau de la lutte contre la guerre impérialiste.

Levez haut et ferme le drapeau de l'Internationale Communiste de **Lénine** et de **Staline**.

Vive le Parti Communiste Français!

Au nom du Comité Central du Parti Communiste Français (S. F. I. C.) :

Maurice THOREZ, Secrétaire général ; **Jacques DUCLOS,** Secrétaire.

Imprimerie spéciale du P. C. F.

Cet ordre n'interviendra qu'à l'été 1941. En effet, alors que les actions dites de résistance ont commencé dans l'Armée dès la signature de l'armistice (7), et que se sont déjà organisés des mouvements de résistance — tel celui que dirige **Henry Frenay** —, il faut attendre l'agression de la Wehrmacht, le 22 juin 1941, contre l'Armée rouge, pour que le parti soit jeté par l'événement dans la Résistance.

* *

En marge des combats courageux, et souvent héroïques, de ceux qui sont engagés dans la guerre intérieure ou étrangère, s'ouvre alors une lutte d'influence au cours de laquelle gaullistes et communistes vont tenter, chacun à son avantage, de noyauter la Résistance.

Pour **de Gaulle**, cet objectif prend une importance capitale du fait des événements de 1942 : le débarquement allié en Afrique du Nord ; l'entente cordiale entre Américains et autorités françaises en poste dans les pays du Maghreb et de l'Afrique occidentale ; le début de la bataille de Tunisie où les forces françaises, dites « de Vichy », ont ouvert le feu contre l'armée **von Arnim** ; les 350 000 hommes que l'armée d'Afrique (8) peut mobiliser ; la présence de **Darlan**, de **Giraud**, de **Juin** et autres **Monsabert** dont la pensée intime reste fidèle au Maréchal... composent, en effet, un ensemble de facteurs qui affaiblissent la position politique du chef de la France libre. D'autant que le président **Roosevelt** ne cache pas les sentiments réservés qu'il lui porte.

L'adresse politique de Charles de Gaulle va lui permettre de retourner la situation à son avantage. Adresse, voire génie, si tant est que le génie n'est pas toujours celui du bien.

De Gaulle flirte avec Moscou

Le 4 décembre 1942, il rend visite à Ivan Maïsky, ambassadeur de l'URSS à Londres. Le procès-verbal de l'entretien est adressé à René Pleven, commissaire national aux Affaires étrangères de la France libre, sous un bordereau signé Palewski, directeur de cabinet du général de Gaulle (9). Ses termes sont clairs :

« *Le général de Gaulle (...) constate que la politique américaine en Afrique du Nord ne se réclame plus seulement de la nécessité militaire ; elle reflète aujourd'hui plus clairement les vues d'un certain groupe qui, au Département d'Etat, a inspiré et continue à inspirer une politique fondée, en ce qui concerne la France, sur la collaboration avec le gouvernement de Vichy.*

« *Au cours de l'entretien que le président Roosevelt a eu avec M.* ***André Philip****, le président des Etats-Unis a indiqué que le choix des moyens importait peu ; de même qu'il s'était servi de l'amiral Darlan pour s'installer aux moindres frais en Afrique du Nord, il était prêt à répéter cette tactique en Europe et n'hésiterait pas à s'entendre même avec* ***Laval*** *si cette collaboration était favorable aux Alliés (...). Le général de Gaulle observe qu'il a vu quatre fois M.* ***Churchill*** *depuis le déclenchement de l'opération d'Afrique du Nord ; que, dans la première entrevue, le Premier ministre britannique a été extrêmement formel dans sa condamnation de Darlan, mais qu'à chaque entretien postérieur, il avait eu l'impression d'une accoutumance de plus en plus grande à l'état des choses créé en Afrique du Nord. Lors de la dernière entrevue, qui a eu lieu à Chequers, le Premier ministre a même déclaré que l'on se trouvait en face d'une situation de fait dont on était bien obligé de tenir compte (...). M. Maïsky déclare qu'il rendra compte à son gouvernement des indications que lui a données le général de Gaulle.*

« *M. Maïsky accompagne le général de Gaulle jusqu'au seuil de l'ambassade. En prenant congé, le général lui dit : "J'espère que les Russes seront à Berlin avant les Américains."* »

* *

Deux semaines plus tard, le 18 novembre 1942, de Gaulle communique à **Larminat** et à **Koenig** une déclaration du général **François d'Astier de la Vigerie** : « ... *Darlan est un traître qui doit etre liquidé. Giraud a le devoir de se rallier à la France combattante.* » (10)

« *L'élimination de Darlan était un préalable*, écrit **Jean-Baptiste Biaggi** ; *elle ne pouvait être que politique ou physique ; l'élimination politique paraissait improbable après les accommodements imposés par Roosevelt, restait l'élimination physique : les conjurés s'y résolurent;* ***Henri d'Astier*** *m'a décrit la scène où le* ***comte de Paris*** *a donné ses instructions formelles : éliminer Darlan "par tous les moyens".*

« *François d'Astier de la Vigerie qui, en 1942, était le second du général de Gaulle, m'a, de son côté, affirmé qu'il avait transmis au comte de Paris, au cours d'un long tête-à-tête, rue La Fayette, l'accord formel du général de Gaulle sur le schéma comportant l'élimination, au besoin physique, de Darlan.* » (11)

Le 24 décembre 1942, Darlan est assassiné par un jeune de vingt ans. Les inspirateurs de son acte se gardent bien de se

Ni LONDRES, ni BERLIN !

Le 'National Zeitung' télicite Laval et vante Pétain. Les dirigeants anglais utilisent de Gaulle et Catroux.

Seul le Parti Communiste lutte contre tous les Capitalistes fauteurs de guerre.

A la porte les forbans de Vichy, valets de l'étranger !

La France aux Français !

THOREZ au pouvoir !

Le Parti Communiste Français (S.F.I.C.)

Les jeunes Français
ne veulent se
faire massacrer
Ni pour Hitler avec Pétain
Ni pour Churchill avec Degaulle
a-bas la guerre
impérialiste
La Jeunesse Communiste

Autres tracts communistes (éloquents) : « Ni pour Hitler avec Pétain. Ni pour pour Churchill avec de Gaulle ».



Henry Frenay adversaire farouche des communistes.

manifester pour le sauver du peloton d'exécution et assumer leurs propres responsabilités. Mais l'obstacle majeur qui interdit au chef de la France Libre de prendre le pouvoir à Alger est levé.

Il choisit l'option communiste

Les étapes de la route qui s'ouvre vers le pouvoir sont connues (12) :

— En février 1943, de Gaulle se trouve devant l'alternative suivante : soit rallier Giraud, qui a remplacé Darlan, et faire bloc avec la Résistance intérieure non communiste en contraignant le PC à participer à l'alliance ainsi réalisée ; soit s'allier avec les communistes. Il choisit l'option communiste, confirmant ainsi la position politique affirmée sans détours lors de son entretien du 4 décembre 1942 avec Maïsky.

— Le 21 février 1943, de Gaulle confie à **Jean Moulin** — qui, selon **Henry Frenay**, était « l'homme du parti communiste » — la mission de créer le Comité national de la Résistance (CNR).

— Le 14 mai 1943, le CNR — « instrument du pouvoir gaulliste destiné à fonder la légitimité » (13) — adresse à Londres un message, habilement inspiré par de Gaulle, exigeant, au nom du « peuple de France », l'installation à Alger d'un gouvernement provisoire présidé par le chef de la France Libre et confinant Giraud au commandement des forces armées.

— Le 17 mai 1943, Giraud invite de Gaulle à venir à Alger afin d'établir « immédiatement notre union » et, entre autres questions, effectuer « la fusion rapide de toutes les forces françaises en une seule armée de la victoire ».

— Le 3 juin 1943, est constitué le Comité français de la libération nationale (CFLN) dont Giraud et de Gaulle partagent la présidence. Sont relevés de leurs fonctions, sans autre forme de procès : **Peyrouton**, gouverneur général de l'Algérie ; **Noguès**, résident général au Maroc ; **Mendigal**, commandant les forces aériennes en AFN ; **Boisson**, gouverneur général en AOF... Puis, le 7 juillet, sont éliminés à leur tour : le général **Bergeret**, l'amiral **Michelier** et l'amiral **Moreau**. A la même date, le CFNL donne son accord à la venue à Alger d'André Marty, l'homme des mutineries de la Mer Noire, compagnon de Thorez à Moscou.

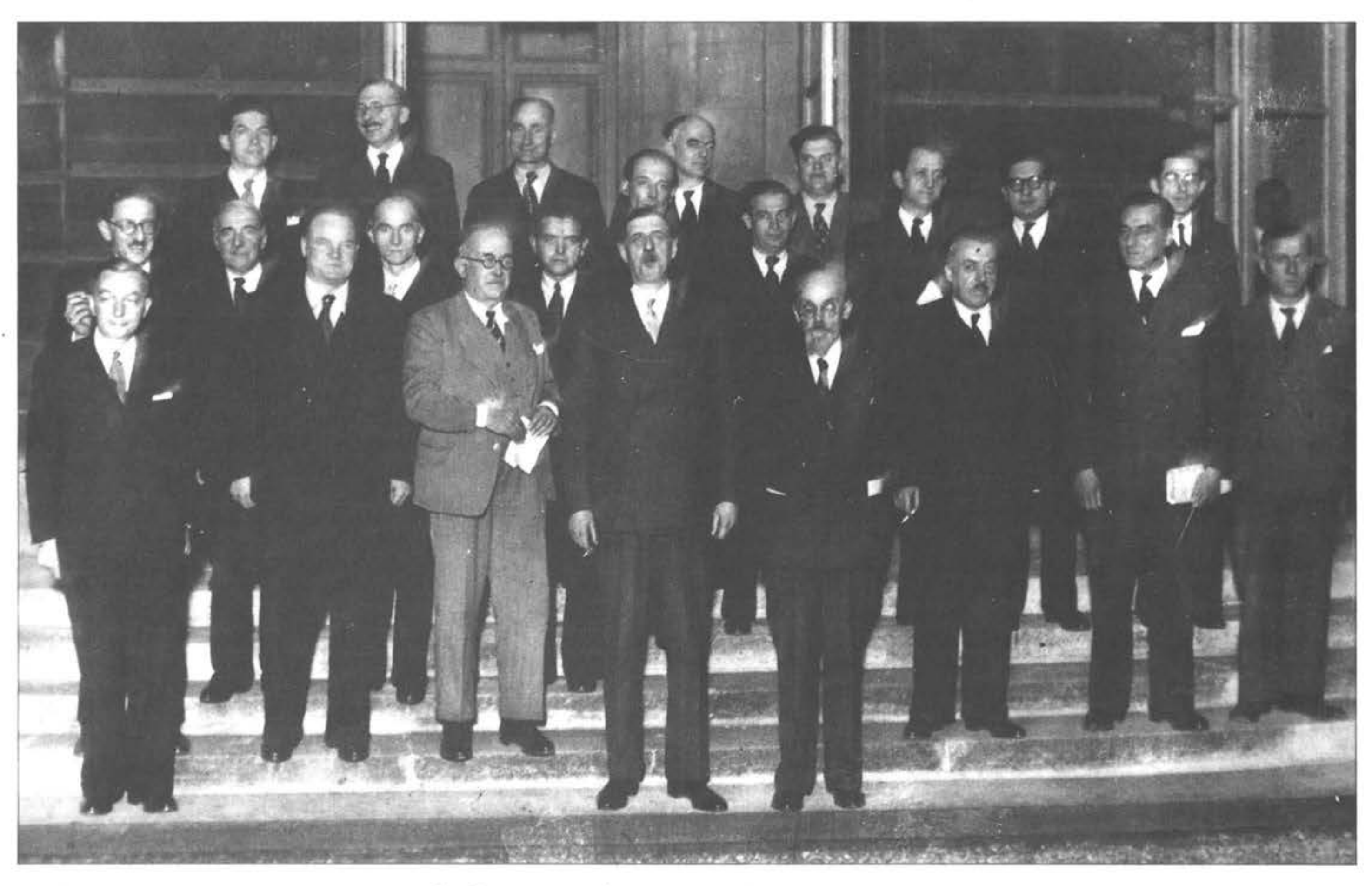
— Le 13 septembre 1943, Giraud, passant outre l'avis de De Gaulle, décide une opération de débarquement en Corse, qui, en conjugaison avec la capitulation italienne, est un remarquable succès.

— Le 28 septembre 1943, de Gaulle demande à **Fernand Grenier**, membre du comité central du parti communiste, de participer au CFLN.

— Le 1er octobre 1943, se tient la première réunion de l'Assemblée consultative. C'est la renaissance du régime des partis qui, selon de Gaulle, s'était « lui-même paralysé dans la licence » (14). L'Assemblée comprend : une cinquantaine de délégués des organisations de Résistance ; une vingtaine mandatés par les partis politiques et choisis parmi les quatre-vingts parlementaires qui, le 10 juillet 1940, avaient voté contre les pouvoirs donnés au maréchal Pétain par l'Assemblée nationale ; vingt représentants des « Résistants de l'Empire » ; dix conseillers généraux d'Algérie ; une douzaine de communistes, notamment des députés arrêtés au début du conflit pour menées défaitistes.

— Le 6 novembre 1943, le CFLN décide, sur la proposition de De Gaulle, d'intégrer des communistes. Les généraux Giraud et **Georges** démissionnent dudit Comité.

— Les communistes, forts des sollicitations dont ils sont l'objet de la part de De Gaulle, exploitent leur avantage. En liaison avec le déserteur Thorez, toujours à Moscou, ils exigent



De Gaulle fera entrer les communistes au gouvernement.

des mesures d'épuration : « Pucheu, Bergeret, **Derrien**, trois noms, trois canailles, trois bandits » (15).

— Condamné à mort le 11 mars 1944, Pierre Pucheu est fusillé le 20 mars. **Robert Aron** parle de cet « assassinat légal que fut son exécution » (16). Henri-Christian Giraud n'hésite pas à écrire que de Gaulle maquilla en « raison d'Etat un gage qu'il donna au PCF en lui offrant la tête de Pucheu » (17). Le jugement de **Jules Moch** n'est pas moins sévère : « ... Je considère que l'exécution est une cochonnerie. C'est une tête jetée aux communistes. » (18)

Les communistes au gouvernement

Après Darlan, Pucheu est la deuxième victime de l'épuration sanglante conçue par les gaullo-communistes, afin de briser sans retour tout lien avec la France du Maréchal. Son exécution comble les désirs, maintes fois exprimés, du PCF dont une délégation consent à rencontrer, le 28 mars 1943, le président du CFLN. Celui-ci :

— *Le 4 avril 1944, nomme Fernand Grenier commissaire à l'Air et* **François Billoux**, *commissaire d'Etat.* Pour la première fois depuis sa constitution, le PCF participe à un gouvernement.

— *Le même jour, relève Giraud de son commandement des Armées.* Charge que ce grand soldat avait admirablement assumée, lors de la campagne de Tunisie et du débarquement libérateur de la Corse. Commandement qu'il exerçait encore lorsque le corps expéditionnaire français (CEF), c'est-à-dire l'Armée d'Afrique — à l'exception de la 1ère DFL (19) — se couvrait de gloire en Italie sous les ordres de Juin. D'une gloire à laquelle le général **Clark**, commandant la 5e armée US et les forces alliées, rendra hommage : « ... *le corps expéditionnaire français qui, d'une manière fulgurante, nous avait ouvert le chemin de Rome (...). Plus vaillante unité combattante n'a jamais existé.* » (20) Et l'adversaire, en la personne du colonel **Böhmler**, attestera la place prééminente que tenait le CEF dans l'esprit du maréchal **Kesselring** : « *Mon plus grand souci, c'est la connaissance de la direction d'attaque du CEF, sa composition et son implantation.* » Et Böhmler d'ajouter : « *Ce souci n'était que trop justifié. C'est le CEF qui força la porte de la Ville éternelle, objet d'un combat de plusieurs mois.* » (21)

Mais la gloire du soldat porte ombrage au politique. Et, surtout, Giraud reste le symbole du lien mystique qui unit l'Armée d'Afrique au Maréchal. Son éviction s'impose. Elle marque la bissectrice de la guerre franco-française.

* *

La bissectrice ! Telle est l'image souvent choisie par les historiens pour évoquer les événements des années 1942-1943, quand le fléau de la balance s'incline définitivement du côté allié : dans le Pacifique, à Midway (juin 1942) et à Guadalcanal (octobre 1942) ; en Afrique, à El Alamein (octobre 1942) et en Tunisie (mai 1943) ; en Europe, à Stalingrad (février 1943).

Par analogie, la bissectrice du conflit franco-français est matérialisée par le succès de l'OPA lancée sur le fleuron de l'Empire par la coalition gaullo-communiste. Tels des fruits mûrs que le passant cueille sans avoir eu le souci de planter l'arbre qui les portait, l'Afrique du Nord et ses forces armées vont couronner le pouvoir qui prend possession du magnifique héritage conservé et enrichi par le Maréchal et ses grands subordonnés : **Weygand** et Juin. Charles de Gaulle en reconnaîtra le prix : « Qu'on s'imagine ce qu'eût été le développement du conflit, si la force allemande avait pu disposer des possessions françaises d'Afrique. Au contraire, quelle fut l'importance de notre Afrique du Nord comme base de départ pour la libération de l'Europe. » (22) Il observera cependant un discret



Fernand Grenier " s'introduit" dans les unités aériennes. Il " inspecte ".

silence sur l'homme dont il a capté l'héritage, sinon pour évoquer une « gloire sénile ». Discours qui mériterait d'être rapporté dans une anthologie de l'histoire *pro domo.*

Les communistes « blanchis »

Les échos assourdis des rumeurs de la « grenouillère » (23) d'Alger interfèrent avec le fracas des combats. C'est ainsi que les nouveaux maîtres demandent au corps expéditionnaire français engagé dans la bataille pour Rome de renvoyer en Algérie, pour comparution devant un tribunal « d'épuration », un officier, le capitaine **Carré**, dont le crime était d'avoir « cogné » un agent recruteur qui tentait, selon les mœurs de l'époque, de débaucher des hommes de son unité de l'Armée d'Afrique, afin d'accroître les effectifs et le poids politique des unités gaullistes (24). Or, Carré est tombé dans les combats du Belvédère, qui restent l'un des plus hauts faits d'armes de la campagne d'Italie. Le légendaire Monsabert, commandant la 3e DIA, commente : « Nous voulions envoyer le brave Carré dans un cercueil à ces messieurs d'Alger ; mais je me suis contenté de retourner l'ordre ainsi commenté : mort accidentellement. » (25)

Forts du soutien gaulliste, les chefs communistes ont désormais toute latitude pour tenter d'effacer leur passé, de se blanchir, en s'identifiant aux combattants qu'ils n'avaient cessé d'attaquer avant de recevoir des ordres contraires de Moscou.

Vers le 15 avril 1944, soit quelque dix jours après son intronisation par de Gaulle, Fernand Grenier, le nouveau commissaire à l'Air, « s'introduit » dans les unités aériennes de combat. Il « inspecte » les groupes de chasse issus de l'aviation dite « de Vichy », et stationnés depuis plus de six mois en Corse d'où ils opèrent sur l'Italie et ses approches maritimes, en escortant les bombardiers de l'US Air Force. Ces unités, dotées de Spitfire et de P 47 « Thunderbolt », ont été équipées par les Alliés avant que l'attelage gaullo-communiste ne s'installât à Alger.

Or, Fernand Grenier, que les pilotes découvrent avec étonnement, c'est l'homme du comité central d'un parti dont les membres avaient saboté les industries de guerre et, notamment, l'industrie aéronautique ; c'est l'homme qui, le 9 janvier 1940, participant en qualité de député mobilisé à l'ouverture de la session parlementaire, avait refusé de se lever pour rendre hommage aux Armées, et menaçait : « *Ne vous en faites pas, les Soviets mettront de l'ordre là-dedans* » (26) ; c'est l'homme qui, aujourd'hui, tend la main à des combattants dont la quasi-totalité méprise l'idéologie qui est la sienne, idéologie dont ils ont mesuré en 1940, lors de la Bataille de France, les tragiques effets.

En toute hypothèse, les escadrilles du 1er corps aérien français (1er CAF) déployées en Corse se sont passé — à leur avantage (27) —, depuis septembre 1939, des services de Fernand Grenier et du PCF. Et elles s'en passeront jusqu'à la victoire. Au lendemain des missions qu'elles effectuent dans le cadre de la bataille pour Rome, elles participeront à la conquête de la maîtrise de l'air, lors du débarquement sur les côtes de Provence, puis appuieront et couvriront la 1ère Armée française jusqu'à la capitulation allemande. Huit jours avant celle-ci, certaines de ces escadrilles, et notamment celles du groupe de chasse 1 / 3 « *Corse* », auront atterri à Gross-Sachsenheim, à quelques lieues de Stuttgart, tombée entre les mains du corps d'armée Monsabert et de l'admirable 3 ᵉ DIA.

Est-il besoin de préciser que Grenier (28) et ses pairs du comité central du PCF n'auront joué aucun rôle dans ces affaires ? En revanche, les succès des armées alliées, dont ceux des combattants de l'intérieur, permettent aux chefs du parti, à l'instar de Maurice Thorez, de recouvrer une virginité nationale.

Thorez amnistié

« C'est par la tête que pourrit le poisson », dit le proverbe chinois. Pour prévenir la pourriture, il faut donc prendre soin de la tête. C'est ce que Charles de Gaulle estime devoir faire, le 6 novembre 1944, en amnistiant Maurice Thorez, condamné pour désertion, le 25 novembre 1939, par le tribunal militaire d'Amiens.

Les deux hommes ont un objectif commun : condamner à mort le maréchal Pétain (voir encadré). Mais leurs raisons sont différentes.

Selon le chef de la France libre et du GPRF (29), le crime irrémissible de celui qui, reconnaîtra-t-il, fut « mon chef et mon exemple », est d'avoir signé l'armistice. Sa propre gloire n'est-elle pas fondée sur l'éclat du verbe qui, sur les ondes de la BBC, dénonçait cette signature ? Fondement fragile, contesté par l'histoire : « *Le gaullisme a imposé l'idée qu'il ne fallait pas signer cet armistice et que Vichy était illégitime. C'est fabuleux ! Mais ce n'est pas sérieux* », juge **Henri Amouroux**. (30)

Quant à Thorez, il crie vengeance. Car il est l'héritier de la

funeste cohorte que Pétain n'a cessé de combattre : mutins de 1917 ; révoltés de la Mer Noire, en 1919 ; propagandistes internationalistes de la guerre du Rif, en 1925 ; instituteurs communistes que l'illustre soldat souhaitait mettre au pas, en 1934 ; rhéteurs défaitistes du Parlement des années 30 ; saboteurs de la Défense nationale, à la veille du deuxième conflit mondial... Et le chef du PCF n'a pas oublié la condamnation de son parti, en avril 1936 : *« A mon avis,* jugeait alors Pétain, *tout ce qui est international est néfaste. Tout ce qui est national est utile et fécond (...) En tendant la main à Moscou, nous l'avons tendue au communisme et nous avons amené à lui quantité de braves gens de chez nous qui, jusqu'alors, s'en défendaient. Nous avons fait entrer le communisme dans le cercle des doctrines acceptables. Nous aurons vraisemblablement l'occasion de le regretter. »* (31)

De Gaulle fait les mauvais choix

Paroles prophétiques que Charles de Gaulle n'a pas méditées. En 1943, année de la bissectrice de la guerre franco-française, il fait un double et mauvais choix : il joue la carte soviétique à l'extérieur des frontières et la carte du parti à l'intérieur. Il souhaite à l'Armée rouge d'entrer à Berlin avant les Américains. Elle y restera quarante-cinq ans, gardienne d'un rideau de fer

Pétain, au sujet duquel le colonel Rémy, qui fut l'honneur des combattants de l'ombre, écrivait, dans Le Crapouillot de mars 1952 : « Le vainqueur de Verdun rejoint les soldats de la France combattante par son opposition aux desseins, aux volontés d'un autre. Les moyens dont il disposait différaient nécessairement de ceux que nous avons pu mettre en œuvre. Mais le combat restait le même dans sa destination finale : la délivrance de la Patrie. »

occultant le plus sanglant des régimes. Il se sert du PCF pour être porté au pouvoir à Alger et vaincre celui qu'il considère, depuis juin 1940, comme son ennemi principal : le Maréchal. Mais le pavois communiste est un bouclier derrière lequel le parti s'avance, afin de reprendre sur la scène politique la place dont il avait été chassé par la Chambre du Front populaire.

Epuré en 1940, le PC s'érige ainsi, dès 1943, en épurateur au service de la nation. Dans son sillage, les partis, dont les abandons politiques avaient conduit la France des sommets de la victoire de 1918 à l'abîme de la défaite de 1940, reprennent le pouvoir. Et ils se débarrassent, en janvier 1946, de l'homme qui leur avait offert une rédemption à si bon compte. (32)

Communistes et socialistes peuvent alors, dans le cadre d'une République reconstruite à l'identique de la IIIe, reprendre leurs jeux. Chacun dans son rôle. L'Armée française sait comment le PC brillera particulièrement dans le sien à l'occasion des guerres d'Indochine et d'Algérie...

« Mais cela est une autre histoire », écrivait le chantre d'une jungle moins dangereuse que la société des hommes au drapeau rouge.

(1) Le récent ouvrage de **J. Le Groignec**, *Le Maréchal et la France*, rapporte un florilège des déclarations à la Chambre des hommes de gauche, socialistes et communistes, sacrifiant la Défense nationale à leur idéologie internationaliste.

(2) Une trentaine des condamnés seront emprisonnés en Afrique du Nord. Duclos et trois autres ex-députés, mutilés, seront libérés, le 1er mai 1941, jour de la Saint-Philippe, sur ordre du maréchal Pétain. (H.-Ch. Giraud, *De Gaulle et les communistes*, tome 2, p. 33.)

(3) A.. Rossi, *Les communistes français pendant la drôle de Guerre*, Pl. XXIII. Pseudonyme d'**Angelo Tasca**, **A. Rossi** était, à la veille de la guerre, rédacteur de politique étrangère au *Populaire* dirigé par Léon Blum.

(4) *JO* des débats de l'Assemblée nationale constituante. Séance du 18.7.46, p. 2683.

(5) Actes du Colloque international sur *Les armées françaises pendant la Seconde Guerre mondiale*. Intervention de **Manfred Kehrig** sur le *Point de vue allemand*. Mai 1985.

(6) A. Rossi, op. cité, p. 368.

(7) Cf. J. Le Groignec, *Le Maréchal et la France*, pp. 232 et ss.

(8) Préparée par Weygand et Juin, conformément à la stratégie arrêtée par le Maréchal.

(9) Bordereau d'envoi n° 2856 / CAB du 7 décembre 1942, classé aux archives des Affaires étrangères (MAE-CNF-Londres-dossier 130, p. 226).

(10) De Gaulle, *Lettres, notes et carnets*, Plon, p. 438.

(11) Témoignage de maître J.-B. Biaggi, en date du 30 septembre 1982, in *Qui a tué Darlan ?* de Jean-Bernard d'Astier de la Vigerie, Editions de l'Atlanthrope, p. 90.

(12) Henri-Christian Giraud, op. cité et J. Le Groignec, *Pétain, gloire et sacrifice*, Nouvelles Editions Latines, pp. 224 et ss.

(13) Henri-Christian Giraud, op. cité, tome 2, p. 48.

(14) De Gaulle, *Mémoires*, tome 1, annexe Documents.

(15) Hebdomadaire communiste *Liberté*, 2 décembre 1943.

(16) Robert Aron, *Histoire de Vichy*, p. 387.

(17) Henri-Christian Giraud, op. cité, tome 2, p. 210.

(18) Raymond Tournoux, *Jamais dit*, p. 109.

(19) Elle-même renforcée par des éléments de l'Armée d'Afrique.

(20) Général Clark, *Les Alliés jouent et gagnent*.

(21) Colonel Rudolf Böhmler, *Monte Cassino*, p. 222. Böhmler commandait l'un des bataillons de chasseurs-parachutistes de la division Heidrich qui défendit Cassino.

(22) De Gaulle, Déclaration devant l'Assemblée consultative, 15 mai 1945, *Mémoires*, tome III, documents.

(23) Le qualificatif est du général Giraud.

(24) Alors que les effectifs de l'Armée d'Afrique on été portés à 350 000 hommes, les Forces françaises libres, au maximum de leur développement, en juillet 1943, rassemblent globalement 50 000 hommes dont 10 à 12 000 Français et Occidentaux (*Colloque international*, Paris, 7 au 10 mai 1985, cité par J. Le Groignec in *Le Maréchal et la France*, p. 232).

(25) **Henri de Foucaucourt**, *Naissance du mythe gaulliste*, pp. 222 et 234. H. de Foucaucourt commandait la 1ère compagnie du 8e RTM qui, dans la nuit du 11 mai 1944, perça la ligne *Gustav* et s'empara du Faito — il fut lui-même blessé deux fois dans l'action. La brèche était ouverte qui, après la prise du *Monte Majo*, contraignit l'ennemi à évacuer *Monte Cassino*, et ouvrit la voie vers Rome.

(26) A. Rossi, op. cité, p. 141.

(27) Cf. **Jean Gisclon**, *Les mille victoires de la Chasse française*.

(28) On doit à la vérité de mettre au crédit de Grenier une juste disposition qui permettait aux sous-officiers du personnel navigant d'accéder, compte tenu de leurs services de guerre, à l'épaulette, c'est-à-dire d'être nommés sous-lieutenant.

(29) Gouvernement provisoire de la République française, au sein duquel Thorez, le 15 novembre 1944, réclame, au nom du « parti des 75 000 fusillés », les ministères de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la Défense nationale. De Gaulle juge cette prétention exorbitante, d'autant, rappellera-t-il, que le nombre des adhérents du PC « **tombés sous les balles de pelotons d'exécution n'en atteignait pas le cinquième, et, d'autre part, ceux des Français qui avaient sacrifié leur vie l'avaient fait, communistes compris, pour la France, non pour le parti** ». Il défère cependant aux exigences du PCF, le 25 novembre 1944, non seulement en faisant de Thorez un ministre d'Etat (chargé de la Fonction publique), mais en confiant à des communistes les ministères de l'Armement **(Tillon)**, du Travail **(Croizat)**, de la Production industrielle **(Marcel Paul)** et de l'Economie nationale **(Billoux)**. Et, pour faire bonne mesure, il élimine Henry Frenay, en supprimant le ministère des Prisonniers et Déportés.

Nota : C'est par un décret paru au *JO* du 6 octobre 1945 que furent rapportés les décrets de 1940 qui avaient privé Marty et Thorez de la nationalité française.

(30) Henri Amouroux, Interview in *Valeurs actuelles*, 13 décembre 1993.

(31) *Le Journal*, 30 avril 1936, interview du Maréchal.

(32) De Gaulle démissionne en janvier 1946, sous la pression des partis dont il a facilité la restauration. Il est donc, à son tour, victime d'une forme particulière d'épuration.

CHAPITRE III

Dans les prisons lyonnaises Avant - Après



Klaus Barbie, au temps où il sévissait à Lyon.

Lyon est couramment désignée comme « la capitale de la Résistance ». Sans doute cette appellation a-t-elle quelque chose d'un peu schématique, voire mythique, comme il arrive souvent aux qualifications attribuées à ce qui se passa durant cette époque hors du commun.

Il demeure exact que le fait que, jusqu'en novembre 1942, Lyon se soit trouvée hors de l'emprise allemande — et sans doute aussi l'installation dans ses murs des principaux titres de la presse parisienne — a permis l'effervescence de réseaux qui prirent un surcroît d'extension et d'importance au fur et à mesure que la guerre se déroulait.

Par un phénomène de contraste presque automatique, c'est aussi à Lyon que certains mouvements opposés à la Résistance devinrent puissants. Et se trouvèrent, par une espèce de logique inexorable, conduits à être en relation de plus en plus étroite et efficace avec la Gestapo et **Barbie**.

De sorte que les deux grandes prisons de Lyon, Montluc et Saint-Paul, virent ainsi défiler dans leurs cellules trois catégories de prisonnier :

— ceux de la Résistance, dont bon nombre furent fusillés ou déportés ;

— ceux qui, ayant appartenu à la Résistance, une fois arrêtés, se sont laissé « retourner », et ne sont demeurés dans les geôles que le temps d'y servir de « moutons » ;

— et, après la Libération, les « chasseurs » d'hier, qui se retrouvèrent gibier, et payèrent à leur tour un lourd tribut à cette véritable guerre civile qui, de 1940 à 1944, s'entremêla affreusement à la guerre étrangère.

Le témoignage du général Devigny

André Devigny était un tout jeune officier, d'une bravoure exceptionnelle. Après la défaite, il entre aussitôt dans la lutte clandestine, en liaison avec les colonels **Groussard** et **Charaudeau**. Trahi par des personnages qui ne furent pas tout à fait étrangers à

l'affaire de Caluire et à l'arrestation de **Jean Moulin**, torturé, condamné à mort, mais doué d'une énergie peu banale, et porté par un espoir inlassable, Devigny est le seul condamné à mort à s'être échappé de Montluc.

Son aventure a d'ailleurs été le sujet d'un film célèbre : *Un condamné à mort s'est échappé*. Ayant alors rejoint l'Afrique du Nord, engagé dans les Commandos de France, il a fini sa carrière avec les étoiles. Et, en 1978, il a raconté les événements fabuleux de sa résistance dans un livre intitulé *Je fus ce condamné* (Presses de la Cité).

Il y décrit de façon frappante ce qu'était, au temps de Barbie, l'atmosphère de Montluc :

« *Pendant toute ma détention, le moment le plus difficile a été le réveil où, après une nuit peuplée de rêves fabuleux, il me ramenait brutalement à la réalité de ma misérable vie. Mon premier sommeil à Montluc fut de courte durée, car, à peine étais-je assoupi, que des bruits inhabituels me sortirent de ma léthargie. Mon nouvel univers, comme dans un cauchemar, apparut : gris étaient les murs, gris le sol, gris le plafond, le vasistas, grise la paillasse, gris le seau, grise la tablette, seule la porte de chêne foncé, percée en son centre d'un œilleton, détonait dans ce décor de tristesse et de mort. La mort était là, tout près ; dans ma tête, elle écartait les mille pensées qui s'y bousculaient pour rappeler sa présence. En ce lever du jour du 19 avril 1943, seul avec elle, je me préparais à l'affronter.* »

Puis il explique de quelle manière il a fait front, et conservé son prodigieux moral :

« *En prison, tout est possible pour le détenu hautement motivé, et dont la vie est à chaque instant menacée. Il met alors en jeu tous ses sens, son imagination, son courage, son énergie, il trouve des ressources insoupçonnées pour la réalisation des projets les plus audacieux, parfois insensés. Si la chance lui sourit, il connaît la réussite, elle accorde ses faveurs à celui qui ose, risque, ignore le renoncement.* »

Ayant réussi à faire passer une lettre à sa famille, en leur dissimulant le sort auquel il semblait inéluctablement promis, André Devigny s'efforçait fervemment de leur redonner confiance :

« *Ce sont les nouvelles d'un prisonnier qui, après avoir songé à son pays, n'a plus de pensées que pour tous ceux pour qui il éprouve de l'amour et de l'affection. Je n'ai jamais été aussi près de vous tous que maintenant. Je n'ai jamais senti autant qu'à présent combien il est bon d'avoir des parents. C'est maintenant que tout me manque, que j'apprécie tout. Rien ne vaut l'affection d'un père et d'une mère, l'amour d'une femme, les sentiments que l'on éprouve les uns pour les autres dans une même famille. Combien nous allons apprécier, si tout va bien, les premiers jours où nous pourrons vivre, les uns près des autres, dans une France libre et heureuse. J'ai confiance et j'espère. Ayez autant d'espoir que moi-même. Ne vous laissez pas abattre par un événement malheureux. C'est par la confiance que l'on arrive toujours à dominer et à vaincre.* »



Pour ce milicien, les jeux sont déjà faits.

Les hommes du PPF

De l'autre côté, c'est surtout le Parti Populaire Français de **Jacques Doriot** qui possédait à Lyon une puissante antenne.

Dont, à la Libération, les membres se retrouvèrent en grand nombre derrière les barreaux : 70 furent fusillés, dont une Mlle **Champetier de Ribes**.

La plupart sont morts courageusement, mais leurs derniers messages manquaient évidemment d'espérance, et étaient surtout empreints de résignation — plus d'une fois chrétienne.

Nous donnons ici des fragments d'une lettre assez caractéristique. C'est un document inédit qui, mis en parallèle avec le texte du général Devigny, permet de comparer, dans une situation homologue mais non certes identique, deux états d'esprit :

« En ce jour du 18 novembre 1948, et dans la vingtième heure, toute la nature était dans le silence, dans l'attente, dans un état d'inquiétude qui se communiquait jusqu'au fond de nos âmes.

« Nous étions là, en cette cellule, entre quatre murs dont une fenêtre bardée de fer, lorsque soudain l'un de nous dit de sa forte voix *"Qu'attendons-nous pour chanter ? Pour chanter en chœur une dernière fois, car, demain à l'aube, trois de nous ne seront peut-être plus là."*

« C'est alors que la voix de notre ami **Maurice L**. vint adoucir l'ardeur de cette atmosphère pesante que nous respirions, puis vint le tour de notre camarade **M.**, et enfin celui de **G**. Quant à nous, ce n'est qu'après que nous chanterons, et sur la demande de nos grands amis. Nos chants et nos conversations durèrent très tard dans la nuit, puis nous nous tûmes de façon à laisser reposer ceux qui désiraient dormir. Nous cinq qui restions, nous demeurâmes éveillés, en voyant ceux que nous aimions en nos bras se dissoudre, nous demandant si c'est pour la mort, coup de foudre, qu'est faite, hélas, la vie éclair.

« Ce n'est que vers la quatrième heure du jour, le 19 novembre, que nous éveillâmes nos camarades, frères par le Christ. D'un bond, ils furent debout, et commencèrent à préparer leurs affaires, tout comme les jours précédents, c'est-à-dire linge, serviettes de toilette, vêtements, etc. Puis, ce travail terminé, nous nous mîmes à bavarder, puis à chanter, refoulant en nous toute idée de deuil, quoique nous le pressentions. Environ vers la sixième heure, nous nous tûmes, le silence était complet, et seul le vent déchaîné venait s'abattre avec fracas contre la muraille de notre tombe vivante. Lorsque soudain, vers la septième heure, nous entendîmes dans le corridor de notre bâtiment des portes claquer, puis des murmures, et le bruit fait par des souliers sur le bitume. Enfin, moment sublime, un bruit de clef introduite dans une serrure. Puis la porte qui s'ouvre, laissant apparaître monsieur **R.**, commissaire du gouvernement, ainsi qu'une compagnie de gardiens. Le commissaire du gouvernement appela d'une voix faible : *"Messieurs L., M. et G."*, puis il leur dit d'un accent mourant : *"Ayez du courage."* Là, sa voix se perdit dans celle de nos camarades qui, calmement mais fermement, lui dirent : *"Nous vous attendions, nous sommes prêts, nous vous suivons."* Avant de partir, nos camarades vinrent nous embrasser, nous souhaitant une chance meilleure que la leur, et c'est les yeux embués de larmes que nous rendîmes ce premier, mais, hélas, ce dernier baiser... »

CHAPITRE IV

La mort de l'amiral Platon

Le contre-amiral **Platon** s'était illustré en mai 1940 lors de la bataille de Dunkerque. Dans ce réduit écrasé sous les bombes des *stukas*, il avait fait preuve de beaucoup de courage, de sang-froid et de sens de l'organisation.

Parti le dernier de la ville en feu, il devait faire l'objet, de la part de l'amiral **Darlan**, d'une citation à l'ordre de l'Armée de Mer, où il était dit que « son nom restera attaché à la résistance héroïque opposée à l'invasion par la place maritime de Dunkerque ».

Peu de temps après, le Maréchal le nommait secrétaire d'Etat aux Colonies. A ce poste, Platon se montra particulièrement vindicatif envers les entreprises gaullistes de récupération de portions de l'Empire.

Ecarté du gouvernement, l'Amiral fut mis en charge du traitement des sociétés secrètes. Là, il entreprit une véritable croisade contre la franc-maçonnerie. Ce qui l'opposa bientôt, avec véhémence, à **Pierre Laval**, redevenu chef du gouvernement, et qui avait gardé, de ses antécédents républicains, de nombreuses amitiés maçonnes.

Le 24 mars 1944, une algarade publique opposa les deux hommes. Platon accusa le chef du gouvernement « de laisser le régime dit de collaboration se réduire à la succion de la France, et à l'acceptation des coups de pied dans le derrière ».

Alors, Laval exigea du Maréchal qu'il le débarrassât de Platon. **Pétain**, bien qu'à contre-cœur, obtempéra, dans l'idée de ne pas compliquer encore une situation déjà constamment conflictuelle.



L'amiral faisant une déclaration à la presse, à son retour d'A.O.F. (Vichy 1941).

Ayant ainsi obtenu satisfaction, Laval poursuivit son avantage en assignant l'amiral Platon à résidence dans la propriété de celui-ci à Pujols-sur-Dordogne.

C'était l'envoyer dans la gueule du loup, dans ce qui allait s'avérer le cœur des maquis rouges.

Comme Platon était d'ailleurs plutôt surveillé que protégé par deux inspecteurs en civil, et que c'était un homme d'une grande hardiesse, qui dédaignait de s'abriter, les maquisards n'eurent aucune peine à s'emparer de lui.

Ils le conservèrent parmi eux pendant un certain temps, impressionnés d'ailleurs, semble-t-il, par sa personnalité et sa rigueur.

Alors, assure le capitaine de frégate **Terlier**, gendre de l'Amiral :

« Les maquis qui détenaient mon beau-père depuis un mois, et ne semblaient pas avoir pris de décision à son égard, l'ont exécuté sur un ordre venu de Londres. »

sement de Sarlat, le présent registre destiné à l'inscription des **Actes de Décès**, dans la commune de Valojoulx pendant l'année mil neuf cent quarante-cinq, a été coté et paraphé et contient six feuillets.

Fait à Montignac le vingt décembre mil neuf cent quarante-quatre.

Le Juge de Paix,

REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL

MAIRIE de Valojoulx

CANTON de Montignac

ARRONDISSEMENT DE SARLAT

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

N° 1 Le vingt deux août mil neuf cent quarante-cinq, à onze heures nous avons constaté le décès d'un individu dont le cadavre avait été trouvé [illegible] dont l'identité n'avait pu précédemment être établie cette constatation a été faite en présence de M. Platon [illegible] Marion qui ont admis que le cadavre était celui de M. Platon Charles Guillaume né à Pujols s/Dordogne le dix neuf septembre mil huit cent quatre vingt six fils de Jean Georges Platon et de Jeanne [illegible] Suzanne Bellamy domiciliée au [illegible] la mort paraissant remonter au mois d'août mil neuf cent quarante quatre en foi de quoi nous Marcel Carbonnier Maire de Valojoulx avons établi le présent acte de Décès

Imp. LAFAYSSE

Acte de décès de l'amiral, " la mort paraît remonter au mois d'août 1944..."

C'est seulement un an plus tard que le corps de l'amiral Platon, qui avait été jeté à même la terre, put être retrouvé et exhumé, et identifié formellement grâce à sa denture. Le squelette ne portait que la trace d'une seule balle, tirée dans la nuque.

Ce pouvait être celle d'une exécution à la mode soviétique ; ce pouvait être aussi la trace d'un coup de grâce. Car les versions diffèrent quant à la façon dont l'Amiral fut assassiné.

La plus atroce, celle cependant qui semble avoir été retenue, dans la région, par la mémoire collective, et qui se rapporte encore plus ou moins sous le manteau, c'est que les FTP mirent fin à la vie de l'Amiral en l'écartelant avec des tracteurs.

Quelques personnes qui se prétendaient témoins des événements, mais qui n'en ont apporté aucune preuve, affirmaient au contraire que Platon avait été fusillé en grand uniforme, et en commandant lui-même le feu.

Cette dernière version paraît peu crédible. Ne serait-ce que du fait que, prisonnier depuis un mois, et traîné de maquis en maquis, l'Amiral devait d'autant moins disposer d'un uniforme de parade que sa maison avait été entièrement pillée, lors de son arrestation.

Sans pouvoir décider formellement quelle est la vérité, rapportons un certain nombre de déclarations qui ne semblent pas coïncider avec cette version « noble », et en quelque sorte militaire.

Dans un article presque contemporain des faits, paru dans *Le Parisien Libéré* du 3 février 1946, **Alex Ancel**, qui suivait pour son journal le procès intenté à Bordeaux par la famille de l'Amiral à ses présumés meurtriers, écrit ceci :

« Dans un dossier, j'ai pu prendre connaissance du rapport, non présenté à l'audience, qui jette enfin de la lumière sur l'exécution de l'amiral Platon. Saisi dans son château des environs de Limoges, aux derniers jours d'août, le ministre des Colonies fut traîné sur une claie par un cheval à travers la ville, et fusillé, après qu'un conseil de guerre sommaire l'eût condamné à mort. »

Dans son *Histoire de l'Epuration*, **Robert Aron** affirme :

« L'amiral Platon, qui fut sans doute très hostile à la Résistance, est torturé à la lampe à souder, avant d'être écartelé entre deux camions. »

Jean Pleyber, collaborateur de *Rivarol*, raconte :

« En 1950, alors que je travaillais aux **Ecrits de Paris**, *j'ai reçu la visite d'un homme qui n'a pas voulu me dire son nom, mais qui se présentait comme un ancien sous-off de la Marine, et qui disait avoir été arrêté en même temps que l'Amiral, et avoir assisté à son supplice : écartèlement entre deux camions. J'ai publié cette horrible précision, et cela plusieurs fois, sans avoir jamais été démenti. »*

Dans son livre *Onze amiraux dans l'ouragan*, **André Figueras** cite le témoignage du docteur **Blanc**, de Lamothe-Montravel en Dordogne : *« Je vis près du lieu où fut ignoblement assassiné l'amiral Platon. Je dis* **ignoblement,** *parce qu'il m'a été dit que l'amiral Plation fut écartelé avec des tracteurs. »*

Enfin, voici ce que confie l'abbé **Jean-Marie Savioz** :

« En 1988, j'ai passé une semaine à Castillon-la-Bataille, chez **Mme de Laborde**, *épouse du défunt Amiral. Nous avons évoqué à plusieurs reprises le souvenir de Platon, et la marquise de Laborde m'a parlé de l'horrible fin de l'Amiral. Selon elle, le groupe de résistants français, girondins, qui a enlevé l'amiral Platon, aurait envoyé auprès de sa femme un messager pour prendre des vêtements. Celle-ci, paniquée, aurait averti les forces de police après avoir renvoyé le messager. Les résistants, furieux, auraient alors pris la décision de supprimer l'Amiral, qu'ils comptaient échanger contre des prisonniers. L'exécution se serait passée ainsi :*

« L'Amiral aurait été d'abord brûlé au chalumeau, avant d'être écartelé entre deux tracteurs au croisement de deux routes près de Castillon. »

On le voit : un doute tragique au moins persiste sur ce que fut véritablement la fin du valeureux défenseur de Dunkerque.

Michel ROLAND

CHAPITRE V

Le « rachat » d'André Malraux

En juillet 1944, à une époque où la Dordogne était déjà fort en ébullition, la Banque de France de Périgueux expédia, par chemin de fer, à la Banque de France de Bordeaux, deux milliards deux cent quatre-vingts millions en billets de banque — ce qui représente, à peu de choses près, deux milliards de francs actuels.

Il peut paraître étrange que cette somme considérable, fort volumineuse, et d'un poids de plus de six tonnes, ait été expédiée par le train, sans autre précaution que la simple escorte de quelques policiers non spécialisés.

Effectivement, ce qui ne pouvait qu'arriver arriva. Les « maquisards » interceptèrent le convoi, neutralisèrent facilement les policiers, chargèrent les billets sur trois camions, et conduisirent leur butin à leur « PC » où, faute d'ailleurs de disposer d'un local suffisant pour l'abriter, on l'empila simplement dans une clairière.

La « Résistance-Sud » était désormais largement pourvue du « nerf de la guerre ». Encore que les modalités de la répartition de ce pactole ne soient apparemment pas connues, il semble acquis qu'une somme de deux millions en ait été distraite, pour permettre le « rachat » d'**André Malraux**, qui avait été fait prisonnier par les Allemands dans la région de Toulouse.

En fait, « l'imprudence » du trésorier-payeur général de Périgueux n'était pas le fait du hasard, et les maquisards n'avaient pas réalisé, autant qu'ils le croyaient, un dangereux exploit.

Tout avait été combiné entre le préfet de Vichy, **Callard**, et le « colonel » **Gaucher**, chef départemental des FFI.

C'est le préfet qui « suggéra » au directeur de la Banque de France de Périgueux, qu'inquiétait l'énorme masse d'argent qu'il détenait, de ne pas attendre une réquisition de Bordeaux pour y faire une expédition importante.

L'escorte fut, en outre, choisie de façon à ne pas opposer de résistance, et le « maquis », prévenu de l'heure du départ, put monter en toute tranquillité une opération hautement « rentable ».

Quant à Malraux, voici ce qui lui était arrivé. Sous le pseudonyme de **« colonel Berger »**, il commandait alors les FFI de la région toulousaine.

Un jour de la fin juillet 1944, comme il effectuait une tournée d'inspection des « maquis », sa voiture se trouva prise sous le feu d'une patrouille allemande.

Le chauffeur fut tué, la voiture capota, et Malraux, blessé, fut fait prisonnier. Son sort, évidemment, ne paraissait pas très enviable, car, à l'époque, les « clandestins » de son espèce étaient facilement passés par les armes.

Le « colonel Berger » décida de jouer le tout pour le tout. Comme il parlait parfaitement l'anglais, il raconta aux Allemands qu'il était un officier britannique parachuté.

Il fut alors considéré comme susceptible de fournir des renseignements, et, dans l'intention de l'interroger, on le soigna au lieu de le tuer.

Cependant, sa fable ne put être éternelle, et les gens de la Gestapo de Toulouse finirent par deviner à qui ils avaient affaire.

Mais ils se rendaient compte aussi que l'Allemagne avait perdu la guerre, qu'abattre un « terroriste » n'y changerait rien, et, ainsi peu motivés, lorsqu'une très importante somme d'argent leur fut offerte en échange de leur prisonnier, ils se laissèrent tenter.

(1) Forces Françaises de l'Intérieur.



Cigarette tenue d'une main désinvolte, mais l'œil grave, voici le colonel de la résistance André Malraux.

CHAPITRE VI
Les trains de déportés

Dans le hall de la gare de l'Est, à Paris — non pas en extrême évidence, point non plus en emplacement que l'on puisse dire dérobé, bref, dans un endroit où on les voit si on ne cherche pas autre chose, quatre plaques commémoratives ont été apposées, deux au-dessus de deux.

Nous transcrivons ici le texte de chacune :

De cette gare partirent des milliers de patriotes français pour le tragique voyage qui devait les conduire dans les prisons, dans les camps de torture et de la mort de l'Allemagne nazie.

Français, souvenez-vous !

La Fédération nationale des cheminots CGT

L'association nationale des cheminots anciens combattants

La Société nationale des chemins de fer français

*

Victimes du nazisme et des lois d'exception du gouvernement de Vichy des 4 septembre 1942, 16 février 1943 et 1er février 1944, qui instaurèrent le service du travail obligatoire, plusieurs centaines de milliers de jeunes Français sont partis de cette gare sous la contrainte et la menace, pour le travail forcé sous la férule nazie.

A la mémoire des dizaines de milliers qui ne sont pas revenus et de tous ceux qui n'ont pas survécu à cette tragédie.

N'oublions jamais.

Le 27 février 1993 cette plaque a été inaugurée

par ***Louis Mexandeau***

secrétaire d'Etat aux Anciens combattants

et victimes de guerre

*

En souvenir du retour des prisonniers de guerre et déportés politiques.

En hommage aux cheminots de France qui par leur ardeur au travail et leur dévouement rendirent possible le retour rapide dans leur patrie de centaines de milliers de Français.

*

De 1942 à 1944

plus de 70 000 juifs de France

dont 11 000 enfants ont été déportés

des gares de Drancy, Bobigny, Compiègne, Pithiviers et Beaune-la-Rolande, vers les camps d'extermination. Seuls 2 500 d'entre eux ont survécu.

N'oublions jamais.

Les fils et filles des déportés juifs de France.

*

Chacun de ces textes pourrait faire l'objet d'une exégèse, et les chiffres qui y sont cités, et dont plusieurs sont du reste très vagues, feraient utilement l'objet d'un supplément d'information.

Sans entrer toutefois dans cette considération, qui peut faire l'objet ailleurs d'une étude, nous ne ferons ici que trois remarques :

1°) D'autres Français encore sont partis de la gare de l'Est à destination de l'Allemagne, et tout à fait de leur gré. Il s'agit, ou bien de travailleurs volontaires comme **Georges Marchais**, par exemple, ou bien de ceux qui s'étaient engagés dans la LVF ou la Légion Charlemagne.

2°) S'il est évident que, pour ce qui concerne les requis du STO, les pertes n'ont pas été très importantes, en revanche il est certain que du côté des déportés (résistants, politiques ou raciaux), il en est revenu beaucoup moins qu'il n'en était parti.

3°) Si donc il a tout de même fallu aux cheminots beaucoup d'ardeur au travail pour les rapatrier, on est évidemment fondé à se poser la question suivante :

Ceux qui ont été emmenés vers les camps de la mort (aussi bien que ceux qui sont partis pour aider les Allemands), qui donc les a convoyés ? Quelle ardeur au travail, ou sinon quelle conscience professionnelle en tout cas, a donc permis à ces trains d'arriver à leur sinistre destination ?

Et voici la réponse :

Les déportés, pour leur part, ont été transportés en Allemagne par six cent trente trains — évidemment, on pourrait presque dire inévitablement, conduits par des cheminots français.

Lesquels firent si correctement leur travail que même le dernier de ces convois, parti de Bordeaux le 9 août 1944, réussit, au prix du reste de plusieurs déviations de trajet, à traverser la France déjà en état de quasi-insurrection, et à parvenir, malgré toutes les difficultés de parcours, à sa terrible destination.

Il s'agit là, en quelque sorte, de l'envers, moins glorieux, de la « Bataille du rail ».

Cela dit, il n'est pas évident qu'il fût possible aux gens de la SNCF de faire autrement. Ingénieurs, organisateurs du dispatching, ou simples cheminots, ils étaient, comme les travailleurs requis, comme les policiers, comme le gouvernement de Vichy, sujets d'un pays vaincu, occupé par des maîtres redoutables, auxquels il était impossible de tout refuser.

Comme d'autres à d'autres places, plus humbles ou plus hautes, ces gens des chemins de fer ont souvent fait ce qu'ils ont pu, puisqu'on a dénombré de leur part un millier de sabotages de voies, et la mise hors d'état d'environ 1 000 locomotives et 4 000 wagons.

Ce qui ne suffisait évidemment pas pour supprimer tout trafic ferroviaire, et l'ennemi y imposait ses priorités.

Du reste, lorsqu'au lendemain de la Libération l'organisation de résistance du rail rendit public l'organigramme de sa hiérarchie, on y trouva les noms de la plupart de ceux qui avaient eu à programmer, à organiser et à conduire les trains de déportés.

Du reste, toute l'affaire paraissait tellement dans l'ordre effrayant mais inévitable des choses, que, pour chacun de ces transports, la SNCF présentait sa facture aux préfets des départements d'où les convois étaient partis.

C'est ainsi par exemple que l'on a pu retrouver une facture de 210 385 F, concernant le premier trimestre de 1944, adressée à la préfecture de Toulouse, et qui a trait probablement à l'évacuation du camp de Gurs.



Après les déportés, le retour des prisonniers de guerre.

CHAPITRE VII

La fausse libération de Saint-Amand-Montrond



Un peloton de la Wehrmacht vient de fusiller des résistants français.

A quarante-quatre kilomètres au sud de Bourges, Saint-Amand-Montrond est une aimable sous-préfecture, qui appartint jadis au **Grand Condé**, et dont le maire était, en 1939, **Robert Lazurick**, qui fut, par la suite, directeur de *L'Aurore*.

La vie, avant la guerre, y était particulièrement paisible. Elle le demeura même pendant la plus grande partie de l'Occupation. La ville étant située en zone libre, lorsque la Wehrmacht franchit la ligne de démarcation, le 11 novembre 1942, l'armée allemande ne jugea pas utile d'installer une garnison dans une agglomération qui ne présentait pas d'intérêt stratégique. Jusqu'en juin 1944, les seuls Allemands que virent les Saint-Amandais furent les deux employés, assez débonnaires, du bureau de recrutement pour le travail en Allemagne, lesquels n'étaient d'ailleurs pas excédés de besogne.

Les seuls « étrangers » à la cité étaient une compagnie du 1er Régiment de France, qui occupait la caserne sous les ordres du colonel **Ardisson**, et 71 juifs alsaciens qui, jamais, ne portèrent l'étoile jaune, et s'étaient si bien intégrés à la vie locale que l'un d'eux, M. **Grumbach**, était devenu chef du service du ravitaillement.

Paradoxalement, c'est cette tranquillité même qui va faire le malheur de Saint-Amand. En effet, le secrétaire général de la Milice, **Francis Bout de l'An**, sentant venir des heures difficiles, cherchait un endroit calme où mettre sa famille à l'abri. La réputation de Saint-Amand le tenta. Il y vint, choisit un hôtel particulier du XVIIe siècle, sis 7 rue du Commandant-Martin, et y installa, au premier étage, sa mère, sa femme **Simone**, âgée d'une trentaine d'années, et leurs deux fils : **Alain**, 3 ans, et **Renaud**, 17 mois. Pour assurer, malgré tout, leur éventuelle protection, Bout de l'An leur donna treize « francs-gardes », des gamins de 18 à 20 ans. Dont la principale charge était d'escorter Madame lorsqu'elle allait déjeuner dans un restaurant de la rue du Pont.

Arrive le 6 juin 1944, le débarquement, les consignes données par la radio de Londres de tout faire pour empêtrer l'armée allemande.

Et le lendemain, jour de la Fête-Dieu, les Saint-Amandais se retrouvent « libérés ». Du moins le croient-ils. Des hommes au brassard tricolore circulent partout, se distribuent des armes, tirent des coups de feu ; des affiches appelant à l'insurrection ont été apposées.

Mais, au fait, insurrection contre qui ? Il n'y a donc d'allemand en ville que les deux employés inoffensifs dont nous avons parlé. Les hommes du colonel Ardisson se tiennent systématiquement à l'écart de toute action extérieure, et restent dans leurs cantonnements. Il n'y a donc d'éléments « adverses » que les treize « francs-gardes » qui gardent Mme Bout de l'An.

Tremblants de peur, ils sont bientôt désarmés sans coup férir, tandis que Mme Bout de l'An est placée sous bonne escorte dans la salle des mariages de la mairie.

Après quoi, les « libérateurs » fêtent leur victoire en faisant ripaille ; la joie est grande.

Au petit matin cependant, il faut déchanter. On apprend en effet que d'importantes forces allemandes et de la Milice approchent. Les « libérateurs » n'ont alors qu'une hâte : décamper, en emmenant en otage Mme Bout de l'An et les francs-gardes. Quant aux enfants, dont l'un est d'ailleurs malade, ils les confient à l'hôpital.

Ce qui se passe ensuite, un habitant de Saint-Amand le résumait plus tard par cette formule :

« Le 7 juin, le maquis a commandé les tournées, et, le 8, il nous a laissé le soin de régler les soucoupes. »

Et l'addition fut évidemment salée. SS de la division **Hermann Goering**, qui se trouvaient à Moulins, et miliciens fusillent séance tenante les quelques porteurs de brassard qui n'ont pas eu le temps de se cacher ou de déguerpir, incendient plusieurs maisons, perquisitionnent brutalement dans beaucoup d'autres.

L'intervention courageuse du maire, M. **Sadrin**, évite le pire. Mais, lorsque les Allemands repartent, ils se sont assurés de cinquante otages, qu'ils laissent à la garde des miliciens.

La situation est donc des plus tendues, lorsque Francis Bout de l'An, apprenant ce qui est arrivé à sa femme, et fort inquiet de son sort, envoie de Vichy un terrible ultimatum :

« Si dans 48 heures ma femme n'est pas libérée, devrait-on me nommer Bout de l'An le boucher, les cinquante otages seront fusillés, et la ville de Saint-Amand sera détruite. »

A la recherche du maquis

Avait-il vraiment l'intention, avait-il surtout les moyens d'arriver à cette extrémité ? Difficile à dire. On comprend en tout cas que, dans le climat qui régnait, les habitants de Saint-Amand aient jugé sage de prendre cette menace au sérieux.

Toutefois, que faire ? Les maquisards qui ont emmené Simone Bout de l'An, on réalise tout à coup qu'on ne les connaît pas, qu'on ignore où ils se cachent, qu'on ne sait comment les joindre.

La première urgence est de gagner du temps. Il se trouve que le chef régional de la Milice, **Vigier**, s'il a son PC à Orléans, est un compatriote. Une sorte de front commun va donc se former, avec prudence, qui va du chef local de la Résistance, **van Gaver**, à Vigier, en passant par « le maire de Vichy », Sadrin, et un « neutre », le capitaine **Delalande**. Objectif : sauver Saint-Amand.

Vigier joint Bout de l'An :

« Si votre femme vous est rendue saine et sauve, retirerez-vous vos menaces ? En particulier, les otages (qui, entre-temps, ont été emmenés à Vichy) seront-ils libérés ? »

Bout de l'An ne dit pas non, mais il exige que les choses aillent vite. En fait, il va falloir réussir, pendant une suite de jours (il téléphone quotidiennement à 17 heures pour savoir où l'on en est), à lui faire prendre patience, car la « quête du maquis » n'est pas une petite affaire. De renseignement en renseignement, de Meillant à Dun-sur-Auron, pui à Chateaumeillant, en courant mille risques, Delalande et un de ses amis réussissent enfin à joindre le chef du maquis de la Creuse, qui se fait appeler le « commandant **François** ».

C'est bien lui qui détient Mme Bout de l'An, mais il estime avoir en elle un otage trop précieux pour la libérer sans garantie.

Cependant, le mari s'impatiente. Le 20 juin, il envoie **Lécussan**, ancien chef de la Milice lyonnaise, homme brutal, à Saint-Amand. Où il faillit maladroitement faire tout échouer.

La catastrophe sera pourtant évitée.

D'une part, une lettre de Mme Bout de l'An, déclarant être bien traitée, est déposée à la mairie de Saint-Baudel.

D'autre part, l'archevêque de Bourges, futur cardinal, Mgr **Lefebvre**, se rend à Vichy pour intercéder, et se proposer comme otage.

Enfin, fait unique dans l'histoire de cette guerre, la radio de Vichy lance un appel officiel au « maquis », pour qu'une négociation soit entamée et réussisse.

La résistance du « commandant François » fléchit. Mais, pour ne pas « perdre la face », il voudrait au moins conserver les francs-gardes. Question posée à Bout de l'An, celui-ci répond : *« Les miliciens, je m'en fous. Ils n'avaient qu'à se faire tuer en défendant celle qu'ils avaient pour mission de protéger. »*

Enfin, le 23 juin, le drame se dénoue. A Pontarion, le « commandant François » remet Mme Bout de l'An à van Gaver. Celui-ci la ramène aussitôt à Saint-Amand, où la jeune femme étonne fort Lécussan et les autres miliciens par ses premières paroles :

« Les gens chez qui j'étais sont aussi patriotes que nous. Ils n'ont pas la même conception que nous du rôle à jouer pour servir leur patrie, mais nous devons pouvoir nous entendre avec eux. »

Dès que Bout de l'An est informé, il fait libérer les otages, qui regagnent avec soulagement leur domicile.

Toutefois, Saint-Amand n'en a pas terminé avec la tragédie. Le 20 juillet, le maquis du « commandant François » est encerclé par les troupes allemandes. Se pose alors le problème des 13 francs-gardes, qui sont toujours aux mains des maquisards.

Ceux-ci délibèrent :

« On ne peut pas les garder, dans la situation où nous sommes. On ne peut pas les relâcher, car ils nous dénonceraient. On ne peut pas les fusiller, car le bruit nous signalerait. »

Finalement, afin d'en être débarrassés en silence, ils les pendirent avec des cordes de parachutes.

Et, dans la nuit du 21 au 22 juillet, apparemment sur initiative personnelle du chef de la Gestapo de Bourges, ses hommes se saisirent de la plupart des juifs alsaciens de Saint-Amand, et les jetèrent vivants dans des puits en forêt de Tronçais, en précipitant ensuite des moëllons par-dessus eux.

André FIGUERAS

CHAPITRE VIII

Le message « élyséen » du Maréchal



Le Maréchal à la fête des Mères.

Pour autant que l'on puisse en juger par des documents et des témoignages en partie incomplets, quelquefois sujets à caution, mais tout de même assez concordants pour ne pas être négligés, il semble que le maréchal **Pétain**, conforté, et peut-être même leurré, par l'accueil bouleversant que lui avait réservé la population parisienne le 26 avril 1944, à dix jours du débaquement allié, n'ait pas exclu la possibilité, après la disparition des troupes allemandes, de se retrouver à l'Elysée.

Il aurait même préparé, en vue de cette circonstance, le message qu'il se proposait alors de lire à la radio.

Le certain est que ce texte, peut-être apocryphe, mais probablement authentique, se trouva, par une sorte de cacophonie de l'Histoire, distribué à quelques journalistes par des gens de l'entourage du Maréchal, au moment même, en quelque sorte, où les Allemands s'assuraient de la personne de Philippe Pétain, et l'entraînaient vers l'Allemagne.

Voici ce document peu connu, et en tout cas remarquable :

« Français, c'est de Paris que je m'adresse à vous, de Paris où le drapeau français flotte sur tous les monuments de l'Elysée, demeure traditionnelle du chef de l'Etat, dont j'ai repris possession.

« La France renaît aujourd'hui à ses destinées. Elle voit à nouveau s'ouvrir devant elle les portes de l'espérance, car les armées allemandes ont évacué déjà la plus grande partie du territoire.

« Mais, au milieu de notre allégresse, je veux que mes premières paroles libres proclament à la face du monde les droits imprescriptibles de notre pays.

« La France est une nation souveraine. En qualité de représentant légitime de cette souveraineté, investi du pouvoir suprême par l'Assemblée nationale, j'affirme son droit à disposer d'elle-même, et à conserver l'intégrité des territoires de sa métropole et de son Empire.

« Nulle convention ni traité n'est valable sinon par l'accord du pouvoir légitime. Cette indépendance est pour nous, Français, le plus sacré des biens.

« Le premier acte de notre liberté recouvrée sera de saluer les armées anglo-américaines dont les victoires ont déterminé la retraite des armées allemandes, et de leur souhaiter la bienvenue sur notre territoire.

« En ce jour, nous oublierons l'écrasement de nos villes, de nos usines, de nos moyens de transport, tant de morts et de blessés, les atteintes portées à notre flotte, pour ne plus songer qu'à la fraternité d'armes, née en 1914-1918 et en 1940, sur les champs de bataille de Belgique et de Dunkerque.

« Ma seconde pensée concerne les Français qui s'épuisent en contradictions intestines.

« La France est aujourd'hui dans un tel état d'appauvrissement et de destructions intérieures, que notre premier devoir est de refaire son âme et son corps.

« Avant toutes choses, je veux rétablir l'unité apparemment disparue entre les Français. Car les divisions, qui ont parfois été jusqu'au sang, provenaient beaucoup plus d'une divergence de vues sur les moyens que sur le but lui-même, qui est pour tous le salut de la patrie. Les uns, soucieux avant tout de faire sortir le pays de la dégénérescence intérieure qui nous avait conduits à l'abîme, voulaient travailler d'abord au rétablissement de l'autorité dans les institutions, et à la transformation des structures sociales. Et, pour atteindre le tout, ils ont accep-

té les circonstances nées de la guerre, et jusqu'à la collaboration avec l'autorité occupante. Les autres ont fait taire toute considération devant celle de la guerre totale contre l'envahisseur, jusqu'à accepter l'alliance avec le communisme, et avec les responsables de notre défaite de 1940. Ces positions diverses ont conduit les Français à la contradiction armée, parfois même à la rébellion contre toute autorité, et, progressivement, à la plus douloureuse des guerres civiles. Mais les dangers qu'ils ont les uns et les autres accepté de courir, les morts qu'ils comptent dans leurs rangs, attestent leur bonne foi. Et la population, qui a cruellement souffert des excès parfois coupables des uns et des autres, souvent aveuglés par leur passion exclusive, doit elle-même faire effort pour comprendre que ce sont là les conséquences inéluctables de l'impossibilité où se trouvait le gouvernement de tracer à chacun son devoir, et de disposer des moyens suffisants pour maintenir l'ordre.

« La paix doit désormais régner entre Français. A la justice légale seule appartient de punir les fautes commises. Je veux éviter à la France de sombrer dans les tueries de la guerre civile, après avoir subi jusqu'au sang les conséquences de l'Occupation, et des batailles qui se livrent sur notre sol. Je tiendrai donc énergiquement la main à ce que ne s'exercent aucunes représailles, ni individuelles ni collectives. La vengeance n'appartient qu'à Dieu, et les sanctions ne peuvent être réglées que par les tribunaux réguliers, avec toutes les garanties qu'implique une bonne administration de la justice.

« Les actes de représailles seront considérés comme des crimes de droit commun, et seront châtiés comme tels, quels que soient leurs auteurs.

L'autorité de l'Etat

« Il n'existe en France qu'une autorité civile et militaire, celle de l'Etat.

« En conséquence, et dans le but de rétablir sans délai les conditions nécessaires au maintien de l'ordre, dans le but également de préparer la constitution de la force française, j'ordonne la mobilisation générale, et place toutes les forces, ou fractions armées autres que les forces de police, sous l'autorité du commandement militaire. Elles seront intégrées dans l'armée nouvelle dont la première tâche sera de rétablir sur l'ensemble du territoire de la Métropole et de l'Empire le respect de la discipline, et de protéger les personnes et les biens.

« Je réunirai l'Assemblée nationale dès que les circonstances le permettront, afin de lui faire connaître les conditions dans lesquelles j'ai dû gouverner pendant quatre ans, sans pouvoir le plus souvent faire connaître la véritable portée de mes décisions — et pour soumettre à sa ratification la Constitution que j'ai mission de préparer. Mais il importe que, sans plus attendre, le gouvernement reçoive une forme plus appropriée à la situation nouvelle. J'appelle auprès de moi M......... (1) qui sera chargé, sous mon contrôle, de coordonner l'action des ministres.

« Le gouvernement allégé ne comprendra que quatre ministres, entre lesquels seront répartis les secrétariats d'Etat. Ces ministres seront des techniciens éprouvés, qui ont déjà donné des preuves éclatantes de leur valeur et de leur indépendance bien française d'esprit.

« Commandement des forces armées et affaires militaires :.........

Economie : ....

Intérieur : ....

Affaires étrangères : ....

Auprès d'eux j'appelle :

.... pour les questions sociales ;

.... pour la production et les communications ;

.... pour le ravitaillement.

« Ainsi la France tendra son effort vers des tâches de reconstruction et de paix, mais il lui appartient encore d'accomplir une autre mission. Epuisée par les prestations qu'elle a dû fournir, meurtrie par les combats qui se livrent sur son sol depuis près de cinq ans, ce n'est pas en raison de l'autorité que pourraient lui donner les forces matérielles, qu'elle élève aujourd'hui la voix, pour adjurer les belligérants de rechercher les moyens d'arrêter la plus horrible des guerres. Ce qu'a souffert la France, dans le silence qui lui a été imposé, ce que souffrent encore ses prisonniers, est l'image de ce qui va s'abattre successivement sur toutes les nations, si le conflit se prolonge et s'aggrave encore, par l'apparition d'armes et de moyens de combat toujours plus redoutables. Comment n'être pas épouvanté du déchaînement de haines et de violences qui a fait apparaître ce qu'on a appelé notre civilisation comme une nouvelle barbarie, cette fois mécanisée. Il est temps que les peuples rentrent en eux-mêmes, faisant taire les factions qui poussent à la prolongation du conflit. Il est temps qu'ils se rencontrent pour élaborer en commun les traités qui mettront fin à la plus redoutable crise qu'ait connue le monde.

« Français, le jour est venu de reprendre le cours de nos destinées ; que chacun à sa place accomplisse son devoir, en faisant taire toute ambition personnelle, et dans le seul but de servir la patrie.

« Je compte sur vous. Nous referons ensemble l'unité française. »

(1) Le fait que soient demeurés en blanc les noms des « ministrables » conforte l'authenticité de ce document. Les auteurs d'un faux n'auraient pas manqué, pour des raisons éventuellement contradictoires, de personnaliser.

CHAPITRE IX

L'affaire Iltis

Comment Staline fit livrer à Barbie les chefs militaires des FTP

C'est une affaire tellement extraordinaire qu'elle paraît impossible. Du reste, personne n'en parle.

Les très rares survivants qui savent à quoi s'en tenir préfèrent en général rester muets. L'homme qui était le plus au courant — et pour cause —, c'est-à-dire **Charles Tillon**, est mort plus que nonagénaire, sans vouloir faire aucune révélation sur des événements qu'il semble avoir vécus de façon amère.

Et pourtant, les faits sont là. Si **Barbie** a pu, d'un coup de filet que ses chefs crurent magistral, arrêter à la fois, quelques jours avant le débarquement de Normandie, la plupart des chefs militaires des FTP, c'est parce que **Staline** avait décidé de les lui faire livrer.

* *

Mais reprenons les choses en leurs extraordinaires détails. Le 14 mai 1944, donc, Barbie, fortement accompagné, se présente 1 rue Saint-Clair, à Lyon. Là sont réunis neuf hommes, parmi lesquels **Georges Perrin, Georges Livet, Marcel Clouet, Albert Pouzeratte, Marius Gayet, Camille Labruxe**.

C'était la réunion de l'état-major de l'organisation militaire des FTP, et il est bien évident que, dans leur cas comme dans celui de **Jean Moulin**, Barbie n'avait pu agir que sur renseignement.

L'homme de la Gestapo, cependant, ne réussit pas le grand schelem. Les trois adjoints aux neuf chefs, chargés de missions diverses, manquent à l'appel. Parmi eux, **Guy Serbat**, que nous allons retrouver dans un instant.

Evidemment, pour les FTP, le coup est rude. Il n'est cependant pas mortel, dans la mesure où Serbat et les deux autres adjoints sont relativement en mesure, connaissant les plans d'action, de suppléer l'absence des neuf autres, et de faire connaître à leurs troupes les directives arrêtées pour les heures qui suivront le débarquement.

Or, au lieu de favoriser cette reconstitution, le parti ordonne aux rescapés de disparaître dans la nature, et de n'y plus bouger. Ce qui, sur l'instant, peut être tenu pour un surcroît de prudence, mais aboutit, dans le fait, à neutraliser une grande partie des forces prévues pour « l'insurrection patriotique ».

Un nommé Iltis

Que s'est-il donc passé ? Et pourquoi cette affaire, qui met Barbie en cause aussi bien que pour l'arrestation de Jean Moulin, fait-elle systématiquement l'objet d'un profond silence ?

« Un silence effrayant, finira par dire Guy Serbat, devenu professeur en Sorbonne, *où reste enfouie une des épreuves les plus lourdes subies par la Résistance armée. »*

Dans l'infime mesure, en effet, où le parti n'a pu échapper à l'évocation de l'affaire, sa version officielle est la suivante : Perrin et ses camarades ont été livrés à Barbie par un nommé **Iltis**, qui, arrêté par la Gestapo en 1941, avait été « retourné » par les policiers nazis, et avait accepté de collaborer avec eux pour sauver sa peau.

Iltis aurait réussi à tromper la vigilance de **Beyer**, beau-frère de Charles Tillon, qui aurait alors introduit le loup dans la bergerie, le chargeant même, ce qui paraît un comble d'erreur ou d'inconscience, de diriger la réception des parachutages.

Si cette explication était vraie, on ne comprendrait pas que Beyer n'ait pas fait l'objet, de la part du parti, d'une lourde sanction, pour son incompétence et sa légèreté.

Or, ce ne fut point lui qui fit l'objet de représailles, mais les rescapés du coup de filet, accusés d'avoir commis de lourdes fautes, exclus pour plusieurs d'entre eux du parti, et privés de toute occasion de prendre la parole au sujet de l'événement.

Seul, Serbat a été suffisamment courageux et tenace pour ne pas se satisfaire des explications bizarres et alambiquées données par les dirigeants communistes.

La première découverte qu'il a réussi à faire, c'est qu'Iltis n'était ni français ni probablement allemand, qu'en tout cas il était officier dans l'Armée rouge, et que c'était, en réalité, un agent du Kominter, infiltré dans la Gestapo, avec l'accord, du reste, de celle-ci.

A la suite du pacte germano-soviétique d'août 1939, des centaines d'agents de l'Internationale communiste étaient entrés en relation avec la Gestapo. Lorsque **Hitler** fit pénétrer ses troupes en Russie, en juin 1941, cette collaboration se poursuivit cependant (ce qui explique d'ailleurs que nombre d'anciens nazis occupèrent des places de premier ordre dans l'Allemagne communiste de l'Est).

Quant Beyer introduisit Iltis chez les FTP, il savait ce qu'il faisait, et à qui il avait affaire. Iltis était, parmi les communistes français résistants, l'œil de Moscou.

Un « conseil » de Staline

On pourrait alors croire, tout simplement, que l'agent double Iltis, pour une raison ou pour une autre, avait privilégié l'un de ses traitants, en l'occurrence le nommé **Leber**, de la Gestapo de Lyon. Restant à savoir, dans ce cas, quel jeu aurait joué Beyer (et, éventuellement, Charles Tillon).

Tillon, justement, malgré sa volonté affichée de discrétion, a néanmoins levé un coin du voile qui couvre cette sombre affaire, en écrivant :

« Le conseil (sic) *donné par Staline était de réduire au minimum le rôle militaire du parti dans l'insurrection nationale, en laissant les Alliés assumer au maximum les combats pour la pacification du territoire. »*

En fait de « conseil », il s'agissait bien entendu d'un ordre...

Et voici ce qu'en recoupant de discrets, mais certains témoignages, nous avons réussi à reconstituer :

Staline avait deux motifs de ne pas souhaiter, en 1944, que le débarquement anglo-américain marche trop bien :

— la première, c'était de laisser s'user au maximum, les unes contre les autres, les forces « capitalistes » et « fascistes », afin de laisser de plus grandes perspectives à l'expansion du communisme ;

— corrélativement, et dans l'immédiat, plus l'avance des armées anglo-américaines serait freinée, mieux aurait de chances l'Armée rouge d'avancer vers l'Ouest, et, notamment, de venir camper sur les bords du Rhin.

Or, les chefs FTP, à qui ces considérations de géopolitique échappaient, n'avaient, eux, qu'une idée : attaquer les Allemands sur leurs arrières, de façon, à l'inverse de ce que voulait Staline, à accélérer la libération de la France.

Bref, sans le savoir, ils se trouvaient en travers des volontés du maître du Kremlin.

Celui-ci fit transmettre, par **Raymond Guyot** (1), à **Jacques Duclos** (2) une directive secrète, à mettre immédiatement en application, qui intimait aux chefs FTP de laisser leurs hommes l'arme au pied.

Il se produisit alors la même chose qu'après le pacte germano-russe : un certain nombre de communistes sincères furent scandalisés et refusèrent d'obéir.

Alors, Staline mit en œuvre Iltis — et Barbie.

Neuf ans en prison

Ce que l'on sait de ce que devint ensuite Iltis — et l'on en sait à vrai dire assez peu — ne manque pas d'ajouter au mystère, et, s'il en était besoin, de fortifier les soupçons.

Ainsi, à l'été 1944, on retrouve, à Constance, Iltis adjudant-chef de la Sécurité militaire... française. C'est là qu'un émissaire de Bayer, **André Teulery**, vient le trouver pour lui conseiller de se tenir sur ses gardes, des soupçons pesant sur lui.

Iltis, apparemment, ne tint aucun compte de l'avertissement, comme s'il se jugeait invulnérable.

Or, le 29 novembre de cette même année 1946, Iltis, se promenant dans Strasbourg, y est arrêté par la police française, son « traitant » de la Gestapo l'ayant dénoncé.

Chose toujours étrange, Iltis va demeurer **neuf années** en prison, sans jamais être traduit devant un quelconque tribunal. Jusqu'à ce qu'enfin, le 7 mars 1955, la Chambre des mises en accusation de Lyon rende un arrêt encore plus extraordinaire, mettant Iltis en liberté comme non susceptible d'être jugé « attendu qu'il était allemand au moment des fait » *(sic)*.

Ce qui, soit dit entre parenthèses, était également le cas de Klaus Barbie ou des SS d'Oradour, ou d'**Oberg** et **Knochen**, etc. et n'avait pas paru, en ce qui les concerne, constituer une excuse absolutoire.

Après cet arrêt, que l'on pourrait dire rocambolesque s'il n'était stupéfiant, nul, à ce qu'il semble, n'a plus entendu parler d'Iltis.

André Figueras

(1) Secrétaire des Jeunesses communistes, puis député de la Seine.

(2) Député communiste de la Seine depuis 1926 ; considéré comme ayant toujours eu des rapports privilégiés et secrets avec les dirigeants de l'Union soviétique.



Charles Tillon : il décédera sans rien révéler.

CHAPITRE X

L'APOSTASIE SECRETE DE FRANCISQUE GAY

Francisque Gay est certainement aujourd'hui quelqu'un d'à peu près oublié. Avant la guerre, d'autre part, ce n'était qu'un bien petit personnage.

Graine peu féconde germée dans le *Sillon* de **Marc Sangnier**, le fruit qu'il avait produit était un quotidien de guère de lecteurs qu'il avait appelé *L'Aube*. A cet égard, une anecdote est significative, que raconte avec un rire **Maurice Schumann**.

Jeune collaborateur alors de ce journal, il se trouvait en compagnie de Gay, son directeur, dans un wagon de métro, où, merveille, un quidam lisait *L'Aube*. Et Gay à Schumann : *« Tu le connais, celui-là ? »*

Ce fut cependant cette *Aube*, ou plus exactement son directeur, qui organisa le grand soir de la presse française. Que Gay lui-même a résumé en peu de mots, le 7 mars 1945, devant l'Assemblée consultative.

« En une nuit, à travers toute la France, à deux ou trois exceptions près, auxquelles il a été vite porté correction, non seulement pour les journaux de la région parisienne, mais aussi pour les journaux provinciaux, l'opération s'est faite comme miraculeusement. »

Dans cette nuit d'août, à laquelle il n'a manqué que de se situer le 4, et où les abolitions ne furent certes point volontaires, 1 200 journaux français furent d'un trait de plume (celle du Général) supprimés et dépourvus, leurs biens devant être répartis entre les feuilles parues clandestinement pendant l'Occupation. Or, celles-ci, en comptant large, n'étaient pas plus de soixante ! Il fallut donc créer, pour les besoins de la cause, des journaux post-clandestins. Dont la nature était pour le moins hybride, pour ne pas dire bâtarde, si l'on se réfère à un orfèvre, à savoir le ministre de l'Information du moment, **Pierre-Henri Teitgen**. Lequel, devant l'Assemblée consultative, le 9 mars 1945, faisait cette déclaration passablement ahurissante :

« Dans la grande partie de la France, les organismes de résistance ont remplacé les journaux suspendus par des journaux nouveaux confiés à des directeurs et à des rédacteurs qui n'avaient jamais participé à la résistance active, qui s'étaient contentés, pendant quatre ans, d'être de bons patriotes, et qui, en cette qualité, avaient même collaboré pendant tout ce temps à la presse suspendue. J'ai des listes importantes de journaux de la Résistance qui sont actuellement dirigés et rédigés par des journalistes qui ont écrit pendant quatre ans dans des journaux suspendus. »

Cela peut paraître chargé de mystère ; en fait, c'est d'une grande clarté : les résistants, ou réputés tels — la plupart du temps par eux-mêmes, soit qu'ils s'auto-certifient, soit qu'ils échangent la rhubarbe contre le séné — font main basse sur les gigantesques biens de la presse.

Après quoi, étant on ne peut plus incapables de faire fonctionner leurs prises, ils créent tacitement ce principe : les journaux étaient coupables, mais les journalistes étaient innocents. A la condition bien entendu de marcher dans les combines, et de se mettre aux ordres des nouveaux maîtres. Sinon : la prison, et, plus d'une fois, le peloton.

Voilà donc un exemple typique de la morale si particulière qui fut improvisée à la Libération, et qui n'a guère cessé, depuis lors, d'être pratiquée, voire enseignée par les « libérateurs » tant qu'ils vécurent et, comme la plupart sont morts, à présent par leurs ayants-droit.

De même en effet que les héritiers des acquéreurs de biens nationaux, pendant la Révolution, continuèrent de jouir en paix du fruit des rapines de leurs aïeux, identiquement, les héritiers des spoliateurs de 1944 profitent, sans que nul y contredise, du mal-acquis de leurs pères, en attendant de le transmettre, en toute légitimité, sinon loyauté, indéfiniment à leur descendance.

Les faits étant ainsi, et la chance de les renverser étant nulle, l'observateur désabusé trouvera quelque ironique consolation à prendre connaissance de la manière dont le prophète et l'organisateur de la grande spoliation, à savoir donc Francisque Gay, avait, quelques mois auparavant, rédigé un document d'apostasie « pour le cas où ».

L'Aube n'étant pas un moyen de vivre, mais plutôt de perdre de l'argent, Gay avait également une activité commerciale : associé à un **M. Bloud**, il était éditeur, la maison Bloud et Gay publiant surtout des ouvrages disons de proximité religieuse.

Or, au printemps 1944, Gay — qui n'avait probablement pas accompli lui-même des actions proprement héroïques, mais qui avait en revanche pris un certain nombre de contacts secrets en vue de la superbe opération qui allait se dérouler en août — se mit à trembler, persuadé que les autorités allemandes étaient, ou allaient être, au courant de ses rendez-vous, et ne manqueraient pas de lui en tenir forte rigueur.

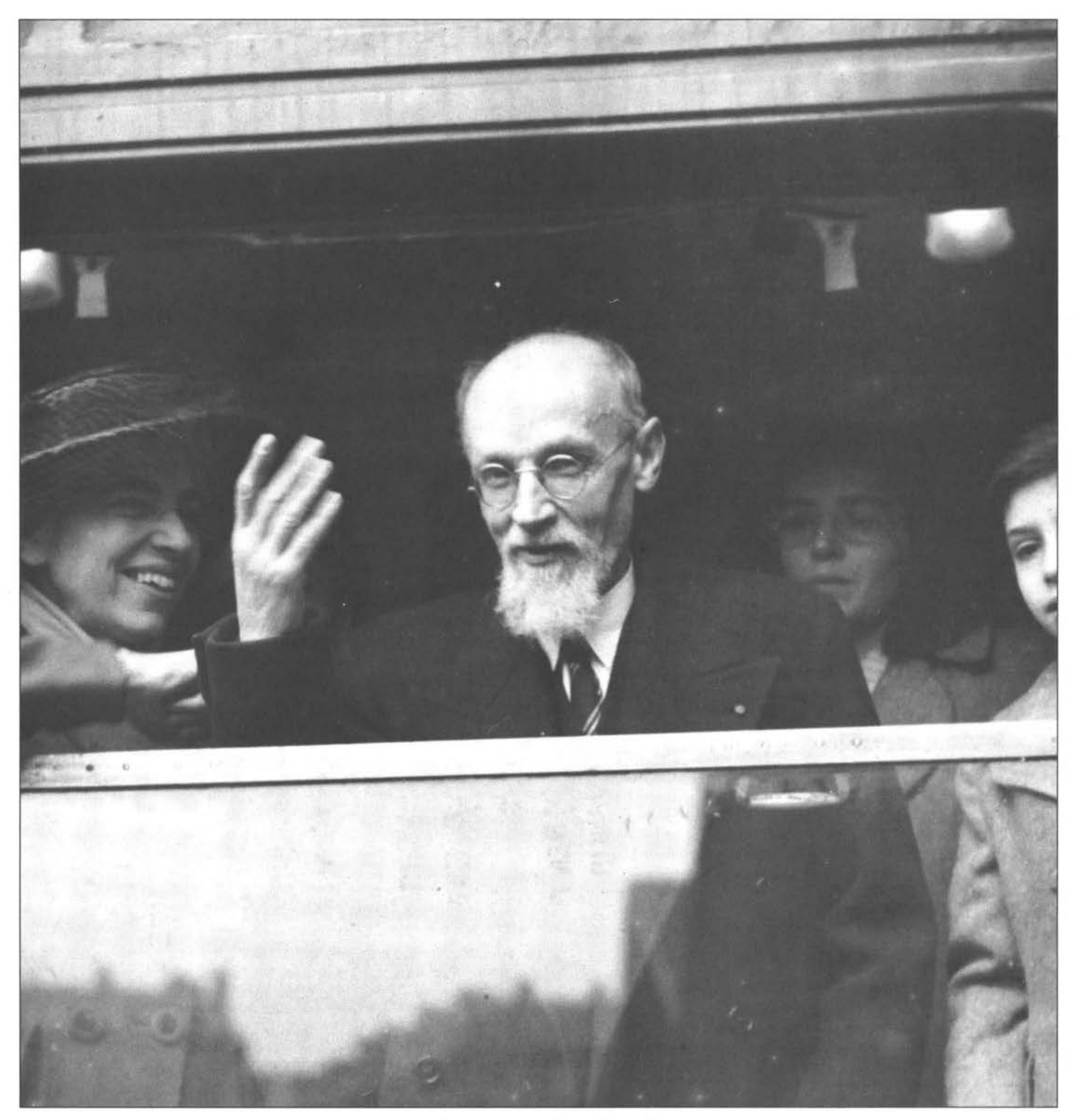
« La haine de Charles Maurras »

Dans l'espoir de les amadouer au besoin, il imagina donc un stratagème qu'il faudrait se forcer un peu pour qualifier d'honorable. Il écrivit à son associé une longue lettre, que celui-ci devait garder bien en évidence dans l'éventualité d'une perquisition, et dont son auteur se persuadait qu'elle serait de nature à le dédouaner.

Les Allemands s'y seraient-ils laissé prendre, c'est à savoir. Mais on ne le saura point, puisque la perquisition redoutée n'eut pas lieu. Cette missive est trop longue pour que nous la reproduisions ici *in extenso*. Les passages que nous en extrayons suffiront à édifier le lecteur sur la façon dont Francisque Gay s'y prenait pour « tromper l'ennemi ».

Après avoir soutenu qu'il n'existait à son encontre que « les dénonciations haineuses de **Charles Maurras** », Gay ajoute :

« Comment des étrangers pourraient-ils comprendre que cette férocité dans l'acharnement de Maurras ne s'expliquait que par ma participation obstinée à toutes les campagnes qui ont été menées chez nous en faveur du rapprochement franco-allemand ?... Je puis bien évoquer mes voyages en Allemagne, et notamment celui de 1932, où je participais activement aux retentissantes conversations avec les personnalités catholiques allemandes, et notamment avec ***von Papen****, qui voulut bien signer avec moi une motion dont j'étais l'auteur... J'ai persévéré dans cette même ligne après le*



" Francisque Gay, plein d'onction ".

triomphe du national-socialisme... Presque seul, j'ai véhémentement préconisé l'acceptation du plan de désarmement présenté par ***Hitler****.* »

Après avoir expliqué que ses seuls rapports avec un quidam inquiété par la police allemande ne consistèrent qu'à lui acheter des chaussettes, Gay poursuit :

« *J'ai toujours estimé que les Français devaient accepter sagement le fait de l'Occupation. Pour mon compte personnel, je n'ai jamais cru à l'utilité et à l'efficacité de la propagande clandestine... Jamais je n'ai rédigé, édité, imprimé ou distribué des tracts ou des périodiques clandestins. Comme tout le monde, j'en ai reçu par la poste quelques-uns, que généralement j'ai brûlés... Je n'ai jamais appartenu à aucun mouvement de Résistance... Pendant les années 1941, 1942, 1943, je me suis consacré presque exclusivement à réapprendre, dans mes instants libres, les premiers éléments de la grammaire allemande.* »

C'est entendu, ce merveilleux document n'était pas destiné à être rendu public. En revanche, il avait bien vocation, s'il y avait lieu, à satisfaire les autorités allemandes. Monsieur Gay aurait peut-être allégué que saint Pierre, lui aussi... Seulement, saint Pierre est mort en croix ; cependant que Francisque Gay est devenu l'un des dignitaires (si l'on ose dire) de la IVe République !

VALTERUS

CHAPITRE XI

Les tribulations lyonnaises de « Bonaventure »

Lorsqu'en avril 1944, dans un café près du Trocadéro, **Michel Debré** remet à **Yves Farge**, alias « Bonaventure », ancien élève des Beaux-Arts, peintre d'occasion et journaliste par nécessité, deux notes, l'une le nommant commissaire de la République pour la région du Rhône et l'autre lui donnant pouvoir de nommer des préfets lors de la libération de ladite région, ce dernier est loin de se douter de ce qui l'attend, trois mois plus tard, dans la capitale des « gônes ».

Ce dimanche 3 septembre, en effet, les Allemands ont quitté Lyon sous les coups de boutoir de l'armée de **De Lattre de Tassigny**, sans que les maquis du Rhône aient pu refermer la nasse qui leur aurait interdit une échappée vers le Nord.

— *La Résistance ne peut être fière des conditions de la libération de Lyon,* dira le responsable des Milices patriotiques, **Jean Bouchard**, alias **Bertrand-Valmy**.

Et pourtant, en ce dimanche ensoleillé, des résistants il y en a plein les rues. C'est à leur rencontre que veut aller Yves Farge, à peine installé à la préfecture de région. Il arrive à la Part-Dieu où des jeunes gens armés arrêtent des passants. Il veut intervenir :

— *Qui c'est celui-là ?* tonne un « lieutenant » FFI. *Qu'on me l'amène !*

Aussitôt dit, aussitôt fait : on empoigne le commissaire de la République et on le traîne dans un bar où, déjà, s'installent les justiciers, prêts à faire payer à ce « kollabo » le prix de son intervention.

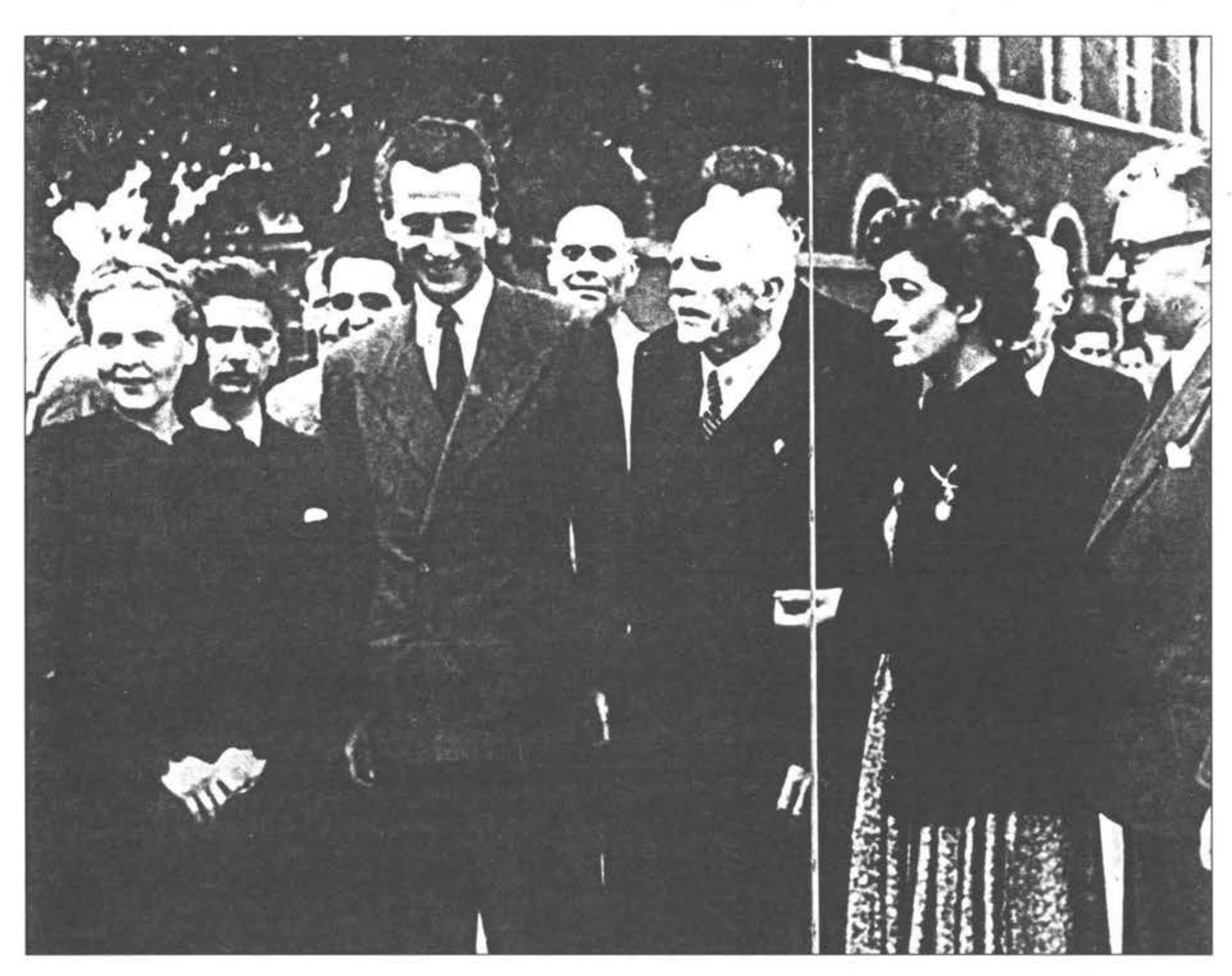
— *Je suis Yves Farge, le commissaire de la République nommé par le gouvernement provisoire de la République,* s'écrie notre héros.

— *Et nous, on est de Gaulle,* rétorquent les « fifis » gouailleurs.

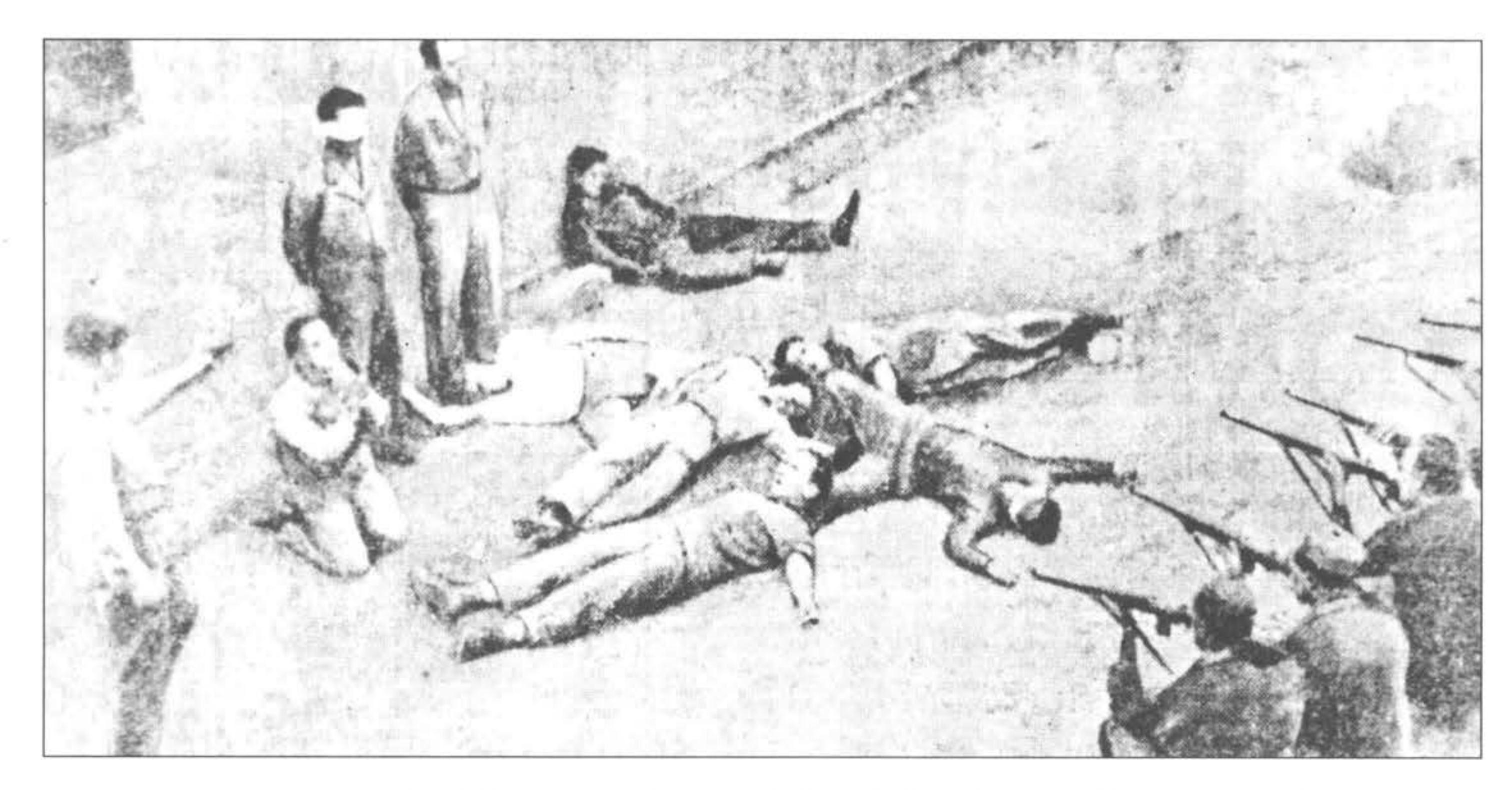
Il faudra l'arrivée providentielle d'un chef maquisard qui, quelques heures plus tôt, a assisté à l'intronisation du commissaire de la République à la préfecture, pour qu'Yves Farge échappe sinon au poteau, du moins au lynchage.

Soixante kilos d'or

Est-ce le résultat de cette mésaventure ? Quoi qu'il en soit, à peine revenu à la préfecture, Yves Farge est atteint de mégalomanie. Il décide de créer *Le Journal Officiel de la Région Rhône-Alpes* et de constituer, autour de lui, un cabinet ministériel. Pas



Yves Farge photographié dans une rue à Lyon, en compagnie de Madeleine Brun, future vice-présidente de l'Assemblée (photo extraite du livre de Gérard Le Marec " Lyon sous l'occupation ". Ouest-france ed.



Neuf miliciens abattus dans une rue à Nimes par des F.T.P.F.

moins ! Sous la pression des communistes, il confie le « portefeuille » de l'Epuration, à un avocat de la cour d'appel de Paris, Me **Paul Vienney**, membre du PC et qui deviendra, plus tard, le défenseur attitré de *L'Humanité*.

D'ailleurs, les communistes n'ont que faire des prérogatives du commissaire de la République. A Saint-Etienne, ils installent l'un des leurs : **Lucien Monjauvis**. En Savoie et Haute-Savoie, ils substituent aux préfets désignés les présidents FTP des comités de Libération, **Guidollet** et **Rose**. En Ardèche, c'est un autre membre du Parti, **Jacques de Sugny**, qui se nomme lui-même préfet du département.

Et pour bien montrer qu'ils sont les maîtres de la région, débarquent à Lyon, le 7 septembre, trois membres du Comité central du PC : **Raymond Guyot**, président de la Fédération des Jeunesses communistes de France, **Léon Mauvais**, conseiller général de la Seine et **Hubert Ruffe**, directeur des Ecoles du Parti.

On en est aux embrassades lorsque se produit, le 8 septembre vers 11 heures, un incident qui va refroidir quelque peu la chaleur des effusions.

Deux chars de combat, encadrant une Renault bleue « immatriculée » FTPF, arrivent devant le siège de la Banque de France, rue de la République. La Renault a été interceptée, la veille, par une unité du 8e Régiment de Chasseurs d'Afrique et fouillée : à l'intérieur vingt-cinq caisses de lingots de métaux précieux. Très précisément le butin d'une attaque à main armée qui a eu lieu, au début du mois d'août, à la Fonderie d'argent de Vienne. A l'intérieur de la Banque de France, on fait les comptes : il manque près de soixante kilos d'or. On enferme les occupants de la Renault au fort Montluc d'où un capitaine FTP les fera sortir, six jours plus tard. Envolés les voleurs et aussi les cinquante kilos d'or !

Pas de quartier !

Yves Farge aura aussi l'occasion de mesurer le poids que les communistes accordent à son droit de grâce. C'est ainsi que le tribunal de Saint-Etienne, aux mains du préfet Lucien Monjauvis, condamne à la peine de mort huit miliciens et francistes dont deux à peine âgés de 18 ans. Le commissaire de la République, estimant qu'il faut réserver la peine capitale aux dirigeants, gracie cinq d'entre eux, commuant les condamnations en travaux forcés à perpétuité pour l'un, à vingt ans pour les autres.

Le préfet Monjauvis ordonne alors le transfert des cinq graciés à la prison de Montbrison, située à 36 kilomètres de Saint-Etienne. Un trajet très court qui n'empêchera pas les « justiciers rouges » de procéder au massacre des cinq prisonniers qui avaient obtenu la grâce du commissaire de la République. Lequel se gardera bien d'exiger une enquête. Au cas où l'on aurait découvert que les massacreurs et les convoyeurs, désignés par le préfet Monjauvis, étaient les mêmes...

Une autre « grâce » du représentant du gouvernement connaîtra un sort identique. A Valence, cette fois, où la Cour martiale de la Drôme a condamné à mort un milicien nommé **Pontial**. A la demande du préfet, Yves Farge accourt dans cette ville où vient d'éclater une émeute, suite à sa décision de commuer la peine de Pontial en travaux forcés à perpétuité. Tandis qu'il entreprend d'expliquer les raisons de son geste de clémence à la foule, réunie dans la salle des fêtes, un commando envahit la prison de Valence, s'empare de Pontial et s'en va le pendre sur la place Madier de Montjau, en plein centre de la ville, sous le regard impuissant du commissaire de la République. Lequel ne se hasardera plus à récidiver, écrivant même dans ses mémoires :

— Quelques jours plus tard, à Vienne, le 5 octobre, l'exécution sommaire d'un homme de la collaboration apaise une émeute.

Prisonnier ou, comme on l'a prétendu, compagnon de route des communistes, Yves Farge sera, quelques années plus tard, la victime du destin que lui avait tracé sa nomination de commissaire de la République à Lyon. Invité d'honneur du Kremlin, il trouvera la mort dans un accident de la route en URSS. Accident dont l'enquête révélera qu'il résulta d'une collision avec un camion militaire du GRU, c'est-à-dire du service de renseignement et d'action de l'Armée rouge, mais dont ni le conducteur ni les occupants ne purent être identifiés !

Jean RENAUD-GROISON.

Un Soleil rouge sang

En avril 1985, *Le Crapouillot* éditait un numéro consacré à la période dite d'épuration qui avait précédé et, surtout, suivi la Libération, au cours de l'été 1944.

Un article traitant de l'épuration en province concernait notamment la Dordogne. On pouvait y lire :

« Les maquisards de Dordogne ont donné la mesure de leur talent : un millier d'exécutions sommaires, selon Robert Aron qui réfute le nombre de cinq cents, publié par le ministère de l'Intérieur.

« Parmi les victimes : des maires, des prêtres, des militaires à la retraite, des anciens combattants, des notaires et postiers opposés au pillage de leurs études et recettes, des résistants même qui tentaient de mettre un terme aux exactions de toutes sortes. Trois "poilus" de Verdun, exécutés devant le monument aux morts 1914-18. Un commissaire de police, torturé, laissé nu et mourant sur les marches du Palais de Justice de Périgueux, finalement achevé au petit matin. Une religieuse de la Congrégation de Sainte-Marthe, infirmière à l'hôpital Thiviers, enlevée, torturée et assassinée.

*« Tout ça sous l'autorité du commandant **Soleil**, maquereau marseillais, accompagné d'un garde du corps, tueur attitré qui, de temps à autre, sort de sa poche une poignée d'oreilles découpées sur la tête des "collabos". Il arrêtera d'ailleurs le procureur général d'Agen et le condamnera à mort : il faudra toute l'habileté du commissaire de la République, **Pierre Bertaux**, pour arracher le malheureux magistrat à sa cellule, tandis que Soleil célèbre ses noces avec une prostituée du Vieux-Port.*

« Ce ne sera pas un hasard si la Dordogne s'inscrira ainsi au premier rang du martyrologe de l'épuration : une armée de près de dix mille FTP, inféodés au parti communiste et appuyés par près de six mille guérilleros espagnols, ceux-là mêmes qui déferleront sur Bordeaux à partir du 28 août 1944... ».

Un mois et demi après la parution de cet article, *Le Crapouillot* était assigné à comparaître devant le Tribunal de Grande Instance de Tarascon pour avoir porté atteinte à l'honneur *(sic)* et la considération *(resic)* d'un certain **René Coustellier**, mareyeur de son état.

Il s'agissait en fait de l'ex-commandant Soleil qui, l'âge venant, avait sans doute jugé préférable — pour son honneur et sa considération — de passer de la condition de scombridé à celle de marchand de poissons. Et le bougre en voulait pour son argent : 200 000 F pour laver son étal.

Il se trouva que l'auteur de l'article incriminé avait entendu parler de la haute probité de Pierre Bertaux, commissaire de la République à Toulouse au moment des faits, devenu superpréfet de la Région Rhône-Auvergne en 1946, puis directeur de la Police nationale et enfin sénateur de la République, avant de reprendre, agrégé d'allemand, une activité qui faisait de lui l'un des meilleurs spécialistes de la littérature germanique.

Ce fut avec la plus grande aisance et la plus parfaite honnêteté que Pierre Bertaux remit au *Crapouillot*, dans le but de le produire en justice, le témoignage dont nous produisons ici la photocopie.

Malheureusement pour ce Compagnon de la Libération, il ne put, victime d'une crise cardiaque quelques semaines après notre rencontre, voir se dérouler le procès auquel nous étions « conviés » à Tarascon. Une joie qui nous fut aussi refusée, sa déposition ayant convaincu l'impudent Soleil de jouer les étoiles filantes.

Jean Renaud-Groison

Le témoignage de Pierre Bertaux

● « A la Libération, en août-septembre 1944, j'étais commissaire de la République, responsable de la région de Toulouse. J'étais, à ce titre, chargé de remettre en place les institutions républicaines, de ramener et maintenir l'ordre. J'avais, à l'époque, juridiction sur le département du Lot-et-Garonne, par la suite rattaché à la région de Bordeaux.

« On me signale que le procureur général d'Agen, **M. Gros**, était détenu par un maquis en Dordogne, dit "le groupe Soleil", du nom (pseudo) de son chef dont j'ai appris, plus tard, qu'il s'appelait **Coustellier** et qu'il était originaire de Marseille où il aurait été souteneur.

« Je pensai que la vie du procureur général d'Agen était en danger, qu'on ne lui laissait aucune chance de bénéficier des garanties d'une juridiction régulière. Bien que la Dordogne ne fût pas de mon ressort, ne sachant pas si les autorités républicaines locales étaient en mesure d'intervenir et de faire respecter la loi si peu que ce fût, je décidai d'agir.

« J'envoyai donc une voiture avec trois hommes armés, sous le commandement d'un commissaire de police, avec pour mission d'enlever le procureur général. Mon équipe arriva au camp de "Soleil" au moment où celui-ci célébrait ses noces. Sous les arbres, on festoyait. Dans la liesse générale, mes hommes passèrent inaperçus. Ils repérèrent le lieu où était détenu le procureur général, sous clef mais mal gardé. A la tombée de la nuit, ils le firent sortir de là et l'emmenèrent dans leur traction avant. Une sentinelle, alertée, les salua de quelques coups de fusil mais elle avait sans doute participé aux agapes, en tout cas elle visait mal, et personne du "groupe Soleil" n'était en état de poursuivre mes gens dans la nuit : ils m'amenaient à Toulouse le procureur général, sain et sauf. Il fut immédiatement rendu aux siens.

« J'ai retrouvé, par la suite, un de mes camarades du camp de Maujac, **Georges Bard**, qui avait quelque temps partagé l'existence du "groupe Soleil". Il m'a un peu décrit la vie de ce groupe mais n'a jamais fait état d'une quelconque action de résistance. Il n'était d'ailleurs pas fier de sa participation au groupe "Soleil" et n'en parlait pas volontiers. Il semblait reculer devant l'évocation de cette tranche de ses souvenirs. Il donnait l'impression que comparer le "groupe Soleil" aux "Grandes compagnies" du temps de Du Guesclin était une vue très optimiste des choses. »

Pierre Bertaux

Commissaire de la République honoraire
ancien préfet, ancien sénateur,
Officier de la Légion d'Honneur
Compagnon de la Libération
Fait à Paris, le 16 avril 1986

Fin septembre ou début octobre 1944, je commence une nouvelle année scolaire de « bachotage » et découvre la philo à défaut de la sagesse. Enfin externe, je me laisse surtout initier au billard électrique à la faveur des inter-cours. Un matin, juste avant de partir au bahut, un coup de téléphone m'arrache à ma tranquille rumination de potache distrait. C'est une vieille dame, mère de deux de mes camarades. Quand je dis vieille, c'est l'opinion d'un gamin de dix-sept ans. Disons la cinquantaine.

— **Jean**, c'est affreux. « Ils » viennent d'arrêter **Claude** et **André**, rue de Rennes.

— Les flics ?

— Non, les Fifis.

Moment de silence. C'est l'époque des milices dites patriotiques qui forment le gros des résistants de septembre, tandis que la plupart des vrais combattants de l'armée clandestine — communistes FTP compris — sont partis vers les Vosges aux trousses des Allemands en retraite.

— Savez-vous où ils ont été emmenés ?

— On m'a parlé de la caserne de Reuilly. Je vais essayer d'aller les voir. Je voudrais que vous veniez avec moi.

Dire que cette démarche m'enthousiasmait serait excessif. A l'explosion de joie de l'arrivée des « Leclerc » dans Paris et au départ vers le front des jeunes gens impatients, qui voulaient venger la déculottée de l'été 40, succédait une période de règlements de comptes, dénonciations et arrestations obéissant aux lois du hasard et du désordre.

Des prisons plus ou moins clandestines constituaient l'antichambre de Fresnes et on devinait que l'arbitraire, c'est-à-dire encore le moindre mal, y régnait sans partage.

Départ pour Reuilly-Diderot. Je portais une valise avec un peu de linge, quelques provisions, peut-être des bouquins choisis parmi ceux des auteurs non épurés, il y en avait quand même. Les bâtiments abritaient le dépôt du 1er régiment de marche.

Dès la guérite du factionnaire, qui portait encore grenades au ceinturon « à l'allemande », nous entrons dans un monde étrange, ou plutôt étranger. La plupart de ces garçons des forces françaises de l'intérieur étaient en effet polonais, tchèques ou espagnols. Soucieux de jouer aux vrais soldats, ils ne semblaient pas trop pressés pourtant de rejoindre les copains au casse-pipe du côté de l'Alsace-Lorraine.

Paperasses, autorisation de communiquer, escaliers aux marches renforcées de barres métalliques, relents de cuisines et de chiottes, peinture brunâtre, écaillée, pisseuse. La caserne, quoi.

Un soldat porte-clés ouvre une porte. Une grande salle voûtée aux fenêtres à barreaux, des lits de camp, un entassement humain indescriptible. Les deux copains embrassent leur maman, à qui un vieillard, très chic malgré sa provisoire débine, tient absolument à baiser la main, en se présentant comme duc de **La Rochefoucault**. Qui était-il ? Un aristocrate pétainiste, un mythomane ou la victime d'un mari jaloux (les cocus étant, on le sait, les grands correspondanciers de la Gestapo ou de la Guépéou à la française) ? L'atmosphère devient incroyable. Ambiance de mondanité totalement surréaliste. Le petit fifi tchèque, encombré de son trousseau de clés et d'un flingue qui devait dater de l'autre guerre, ouvrait des yeux ronds.

J'avais assez lu **Gosselin Lenôtre** pour imaginer les prisons de la Terreur. Même décor de cellule improvisée, même mélange de « suspects », même prostration des uns, même crânerie des autres. La sentinelle louchait d'un air soupçonneux sur les boîtes de sardines transbahutées entre les chemises et les chandails.

Arrive un gradé. Fort accent d'Europe centrale. Du type adjudant pète-sec, comme on en trouve dans toutes les armées du monde. Il y en a qui ont la vocation.

C'est à moi qu'il s'adresse :

*— Le capitaine **Valéry** veut vous voir.*

Le nom ne me disait rien, d'autant que c'était un prénom, habitude fréquente à l'époque, dans ce mélange de familiarité et d'anonymat qui gardait encore un parfum de lutte clandestine.

Je pensais qu'il s'agissait encore de quelque Poldève et suivis le gradé à travers des couloirs compliqués. Il me menait chez le « commissaire instructeur » **Wetterwald**, dit Valéry dans la Résistance (à l'en croire).



Arrestation d'un suspect.

Une porte, un bureau, une petite fenêtre ne laissant entrer qu'une lumière tamisée qui accentuait la pénombre de la pièce.

Le sous-off me laissa seul avec le capitaine Valéry. L'homme portait un collier de barbe broussailleux et une grosse moustache très noire. J'ai tout de suite été si impressionné par ses yeux que je suis incapable de me souvenir s'il était en uniforme ou en civil. J'avais compris qu'il s'agissait d'un officier de sécurité militaire. Une sorte d'inquisiteur. Au demeurant fort aimable. Il me fait asseoir. Des fauteuils de cuir, raflés lors de quelques réquisitions.

Il était assis derrière son bureau, plutôt détendu à mon goût pour un homme chargé de sonder les reins et les cœurs de ses concitoyens. Contrairement à mon attente, il parlait un français des plus châtiés. On devinait tout de suite l'intellectuel.

L'interrogatoire ressemblait à une conversation. Il était plus aimable que je ne me le serais imaginé dans cette caserne-prison, où il ne fallait pas beaucoup se forcer pour imaginer l'antichambre de l'enfer, si ce n'est l'enfer lui-même.

— Qu'est-ce que vous venez faire ici ?

— J'accompagne une dame dont les deux fils ont été arrêtés.

— C'est la dame ou les fils que vous connaissez ?

Je ne sais trop si je devais l'appeler mon capitaine. Allons pour le grade. Monsieur le commissaire, pourtant, m'aurait semblé convenir davantage à la situation.

— Les fils, mon capitaine.

Histoire exemplaire d'une époque troublée

CHAPITRE XII

— Comment les connaissez-vous ?

— Copains de classe.

— Ils n'ont pas le même âge. Avec lequel êtes-vous lié ? L'aîné ou le cadet ?

— Le cadet.

Le cadet... Cela lui semblait-il moins sérieux ?

— Vous savez pourquoi ils ont été arrêtés ?

— Non.

J'ai cru qu'il allait murmurer :

— Moi non plus.

Il se contenta de prendre un air important et renseigné :

— C'est peut-être très grave, murmura-t-il. *Ils peuvent être fusillés... ou libérés.*

Il me posa encore quelques questions, mais sans vraiment insister. Il parlait d'une voix tranquille, presque mielleuse. Je lui racontais en vrac le collège, le bac, la philo. Il m'écoutait, comme distrait, pas agressif mais clairvoyant.

Je parlais dans le vide, me rendant compte qu'une seule chose comptait dans cette pièce, dans cet homme, dans ce visage. Son regard.

Des yeux sombres, des yeux incroyables, perçants comme on dit. Plus encore. Un regard de fou ou de mage.

Tandis que se poursuivait cet interrogatoire-conversation, je pensais brusquement à un spectacle que j'avais vu pendant la « drôle de guerre ». Notre classe de quatrième avait assisté au théâtre municipal de la petite ville préfectorale où j'avais été « replié », comme on disait alors, à un spectacle de magie. Un homme vaguement costumé en Hindou procédait à des expériences d'hypnotisme collectif. Je m'étais dégonflé pour grimper sur la scène, où une demi-douzaine de copains participaient à une étrange expérience.

— Dormez... Dormez, je le veux... Dormez !

Le mage m'avait terriblement impressionné par ses yeux noirs.

J'en ai gardé longtemps le souvenir (j'étais au premier rang des spectateurs). Et ce regard, je le retrouvais brusquement. Le capitaine Valéry avait les mêmes yeux. Je l'imaginais soudain avec un turban blanc de fakir de music-hall. Je le crus doué de tous les pouvoirs mystérieux des hypnotiseurs. Pourquoi m'interrogeait-il, puisqu'il savait, puisqu'il voyait ? J'aurais bien voulu ne pas avoir à soutenir ce regard, mais il m'avait accroché, impitoyable. Je m'attendais à ce qu'il me dise :

— Dormez !

On était entré dans le monde de la magie, blanche, noire, tricolore, tout ce qu'on veut.

J'étais à la fois présent et ailleurs. Totalement prisonnier de ce regard. Pas la peine des fifis et de leurs flingues pour lui obéir.

— Vous pouvez partir.

La séance était terminée. Combien a-t-elle duré ?

J'avais perdu la notion du temps. Peut-être un quart d'heure. Pas davantage, sans doute. Je sortis du bureau du capitaine Valéry comme si on m'avait arraché une dent ; je restais encore sous l'effet de l'anesthésie. Ce diable d'homme vous envoûtait encore à distance !

On me ramena dans la chambrée-cellule. Je récupérai la vieille dame. On laissait ses deux fils derrière nous. Le cadet allait faire quelques semaines de détention. Pour l'aîné, ce serait plus long. Plusieurs années de « trav » à Poissy.

Nous nous retrouvâmes à l'air libre, la valise remplie de linge sale. L'air libre... Oui, le terme convenait. Nous nous engouffrâmes dans le métro, station Reuilly-Diderot.

Quelques jours plus tard, le 31 octobre 1944, les journaux publiaient l'information suivante :

« Le docteur **Petiot**, en fuite depuis sept mois et vingt jours, vient d'être arrêté à la station de métro Saint-Mandé Tourelles. Il se dissimulait sous l'identité de capitaine Valéry. »

Jean MABIRE



Petiot (à gauche) interrogé, après son arrestation, par le commissaire Massu.

CHAPITRE XIII

Pension Clerbois

Dès le début de la guerre de 1940 tous les hommes de ma famille étaient mobilisés ; mon père, réformé, avait cru de son devoir de s'engager et était lui aussi parti au Front.

Les jeunes avaient tous, d'un seul accord, décidé que nous quitterions Paris pour nous réfugier dans une maison familiale que possédait un de mes oncles à Montsalvy dans le Cantal.

C'est là que, tout gosse — j'avais 11 ans et demi —, je vis de mes yeux l'incroyable exode que formaient, sur les routes de France, une partie de la population belge, puis les civils français et, plus tard, un mélange étonnant et détonnant de civils et de militaires, certains en formations à peu près disciplinées, les autres assez dépenaillées, il faut bien le dire.

Tous les jours, toute la famille réunie autour du poste radio, nous écoutions avec émotion les nouvelles de la bataille en cours. Il ne fallait pas être un grand sorcier pour deviner, au travers des communiqués, que si dans certains secteurs nos soldats se repliaient facilement, dans des centaines d'endroits nos troupes se battaient avec courage, laissant quand même, face à l'ennemi, en quelques petites semaines 140 000 des leurs, tombés bien souvent simplement pour l'honneur. Puis ce fut vraiment la grande débâcle et, sur la route qui traversait notre village, un spectacle désolant s'offrit à mes yeux. Moi qui, à l'époque, comme toute la France et surtout comme tous les enfants de France, croyait notre armée imbattable, j'étais bouleversé.

Car la France était un grand pays et possédait un vaste Empire et des possessions magnifiques que l'on connaissait par cœur, bien mieux que les jeunes d'aujourd'hui ne connaissent les départements métropolitains.

Je revois encore toutes mes tantes et nous, les gosses, mes cousins et moi-même, pleurant devant la radio en entendant l'incroyable nouvelle... « La France capitule »... « Nous sommes obligés de demander à l'ennemi les conditions de l'armistice »...

Partout c'était la consternation et, quand le maréchal **Pétain** fut nommé à la direction de la France et s'installa à Vichy, c'est par milliers d'exemplaires que sa photo était vendue ou distribuée par les dames de la Croix-Rouge. Tous les réfugiés, les paysans et les notables du coin embrassaient les portraits, car cet homme âgé, qui était en train de prendre sa retraite au début de la guerre de 1914, apparaissait vraiment, aussi bien pour les soldats en déroute que pour les civils arrachés à leurs maisons ou à leur fermes, comme le sauveur suprême, « le plus grand des Français »... Puis, petit à petit, le calme revint. Quelques mois plus tard, le rapatriement des civils fut organisé et, par centaines de trains, les habitants de la zone occupée rentrèrent chez eux. On oublie toujours de signaler ce fait incroyable, mais historique : les réfugiés, de leur plein gré, repassèrent la ligne de démarcation et rejoignirent leurs résidences dans ce qui était devenu la zone occupée.

Un beau jour donc, après avoir passé la ligne de démarcation à Vierzon, et aperçu pour la première fois les soldats allemands, nous arrivons à Paris puis à Rosny-sous-Bois, où nous habitions alors.

Mon père prisonnier, ma mère dut rechercher un travail, et, le manque de transport aidant, je fus mis en pension à la limite de Rosny et de Neuilly-Plaisance. Je devais continuer mes études jusqu'à la fin de la guerre à la pension Clerbois.

Cet établissement, tenu par une famille traditionnelle de la France d'alors, était dirigé par M. **Clerbois** en personne, homme passionnément patriote, maréchaliste convaincu et férocement anti-Allemand. Je devais vivre là, au milieu de cent cinquante gosses, cent internes et cinquante externes, une aventure qui verrait chaque jour nouveau se renforcer mon amour et mon respect pour ma patrie.

La pitance était vraiment maigrelette, mais notre directeur, qui donnait l'exemple, nous expliquait très souvent que, pour être en bonne santé, il faut toujours quitter la table avec un petit creux à l'estomac.

C'est dire que nous étions tous en parfaite santé.

Maréchalistes et anti-boches

La pension cachait un grand nombre de petits juifs, trente, quarante, parfois. Ils vivaient avec nous, comme nous, et, du matin au soir, lors de tous les déplacements, tapant le sol du talon, ils chantaient à tue-tête *Maréchal nous voilà !*

A travers toutes les vicissitudes de la guerre, dans la discipline sévère d'alors, malgré tout heureux, tristes, ou « rigolards », nous avions un axe de marche qui ne dévia jamais pendant des années. A la pension Clerbois, sous la férule paternelle du « père Clerbois », nous étions un élément de la France nouvelle... Maréchalistes et anti-boches !

Les pions changeaient souvent et, avec l'équipe de « patriotes » que je dirigeais, nous mettions sur pied, la nuit, sous une couverture, à la lueur d'un lampion minable, des aventures d'où nous ne pouvions sortir que vainqueurs, pour le plus grand bien du pays. Notre détermination était bien plus ferme quand, dans la journée précédente, au cours de chant, le père Clerbois finissait sa prestation en nous jouant au violon *La Marseillaise*, alors que des grosses larmes mouillaient ses vieux yeux.

Une nuit de conciliabules, soudain, la couverture s'envola brusquement et, terrifiés, nous aperçûmes le pion du dortoir, intrigué, furieux, pensant que nous faisions des choses inavouables, alors qu'une fois de plus, dans le respect du Maréchal, nous ne préparions que la revanche contre l'occupant allemand.

Longuement questionné la nuit même, et par la suite, je devins bien vite le confident unique de tous les jeunes hommes qui se cooptaient les uns les autres et étaient tous d'authentiques résistants dont je fus dès lors un des messagers, portant souvent des enveloppes à des endroits bien précis.

Puis, un beau matin, ce fut le débarquement et dès lors, toujours en chantant *Maréchal nous voilà*, nous plantions chaque jour des petits drapeaux sur les cartes de France, trouvant quand même que les troupes alliées piétinaient un peu trop.

D'un seul coup tout semblait basculer, les Allemands se faisaient de plus en plus nombreux, ils partaient tous dans la même direction... c'était le repli !

Puis, pour eux, cela ne fit qu'empirer : certains jours c'était des unités montées sur des vélos qui se repliaient, parfois traînées derrière des voitures civiles réquisitionnées, grâce à d'astucieux harnais de cordes. Pourtant, les « patriotes » et moi-même n'étions pas d'accord quand, d'une fenêtre, un

jour, nous vîmes un soldat allemand portant lamentablement son vélo crevé et surchargé, abattu dans le clos par un résistant de la 11e heure qui disparut aussitôt. Heureusement, pendant quelques minutes, miraculeusement, les convois se tarirent complètement et deux hommes, sortis d'un jardin, traînèrent le cadavre et le vélo derrière une haie, évitant ainsi un massacre dans le quartier.

De nombreux parents vinrent chercher leurs enfants et j'eus le désespoir de voir partir les plus sérieux de mes « patriotes ». Je n'eus donc plus qu'une idée en tête... me sauver de la pension et aller voir de près ce qui se passait exactement.

C'est avec une relative facilité que je passais les deux portes de la pension et me retrouvais ainsi dehors. J'avais quinze ans et j'attendais ce jour depuis longtemps. Il m'avait manqué deux ou trois ans pour avoir pu, bien plus tôt, entrer de façon active dans cette aventure.

Bizarrement, les nouvelles vagues du repli allemand étaient maintenant bien plus motorisées et blindées. Les gens circulaient sur les trottoirs se voulant le plus terne possible. Les Alliés étaient encore loin et aucun signe tangible de « résistants » ne transpirait sur le long chemin que je fis alors, à la recherche de gens désireux de se battre.

J'étais prêt à rejoindre n'importe quel groupement, à l'exception des communistes que je haïssais, car à la pension nous étions maréchalistes, anti-boches et anti-communistes.

Au bout de plusieurs heures de marche, ayant traversé Rosny, à travers champs, j'arrivais en limite de Noisy-le-Sec et, là, je vis des centaines de civils semblant décidés et marchant à grands pas, tous dans la même direction.

J'avais retrouvé, pendant mon périple, un gosse de mon âge que j'avais connu à l'école communale de Rosny, près de la gare. Suivant la foule, nous vîmes bientôt ce qui attirait tous ces vaillants... au loin sur des voies de garage des trains de marchandises étaient alignés.

Il ne me fallut pas très longtemps pour m'apercevoir que tous ces héros ne partaient pas sus à l'Allemand mais venaient faire leur marché, les wagons des trains s'avérant être pleins de ravitaillement pour les troupes allemandes.

Prises de guerre

C'était un assaut féroce dont les prises de guerre étaient du lard fumé, des mottes de beurre, des dizaines de tonnes de conserves et des montagnes de cigarettes. Ecœuré, je regardais ce pillage auquel je n'avais nulle envie de participer, pas plus apparemment que mon copain de rencontre. Soudain, une pétarade infernale se déchaîna, des mitrailleurs allemands prenaient les trains sous leur tir, en enfilade... Je vis donc là mes premiers morts, dont une tête fracassée, sa cervelle tombée sur la motte de beurre avec laquelle il tentait de s'enfuir.

La panique était générale et, dans l'affolement, je perdis mon copain. Mais il n'était pas question pour moi de m'enfuir, j'étais venu pour me battre et non pour faire mes courses, même si toutes les victuailles me faisaient saliver.

Je m'aperçus bien vite que tout au bout de cette immense gare de triage stationnaient aussi d'autres trains. Ils étaient là, en bordure d'immenses champs de topinambours. Avec une barre de fer trouvée le long des voies, je m'attaquais au premier, puis au deuxième wagon. Il y avait là de quoi armer des centaines de soldats.

A un moment, je fus pris sous le feu d'une mitrailleuse qui tirait un peu haut. C'était des Allemands sur un camion, passant sur la route, qui m'avaient repéré. Mais ils continuèrent leur chemin, ce qui me permit de voler tout ce que je désirais. Je sortis donc deux fusils mitrailleurs jumelés, leurs trépieds, et des chargeurs. En plusieurs voyages je transportai le tout dans un champ proche et cachai l'ensemble entre les rangées de topinambours. Je ne pus faire que deux autres voyages pour prendre des munitions, car les Allemands du premier accrochage semblaient de plus en plus nerveux et que, certainement, des ordres stricts venaient de leur être donnés.

Pris un moment de nouveau sous le feu de tireurs à qui cette fois je servais réellement de cible.

J'étais en pleine forme et content de moi-même, je me sortis de ce piège pourtant très vite, mais calmement, à travers les champs. Je n'avais qu'une idée en tête... rejoindre la pension et raconter tout cela au « père Clerbois ».

Il est bien sûr qu'à peine rentré au bercail je fus convoqué au bureau directorial, lieu sacré de la pension, et que pour entrée en matière je pris deux magistrales gifles de cet homme qui aurait pu être mon grand-père et qui montrait par ce geste le souci qu'il s'était fait pour moi.

— *Où étais-tu ?*

Il ne lui fallut pas deux minutes pour croire ce que je lui disais et je ne fus pas peu fier de voir que cet homme que j'admirais me croyait sur parole.

Sa seule réponse fut... *« On y va ! »* Et bientôt, lui, moi, et sa remorque de vélo avec laquelle il faisait les courses pour la pension, nous prenions la route qui nous mènerait à mon dépôt d'armes personnel.

Arrivés sur place, nous déterrions tous mes trésors et le père Clerbois ne fut pas du tout étonné... Je lui avais expliqué la chose, il ne douta pas un instant. Il fut assez difficile de tout mettre dans la remorque à vélo et, pour recouvrir le tout, nous n'avions que des vieilleries récupérées dans une décharge voisine. Puis nous fîmes le chemin du retour, sortant des champs dans la direction de Rosny. Nous nous aperçûmes avec stupeur que la route, sur des kilomètres, était surchargée d'Allemands. Par milliers, ils prenaient le même chemin, nous, nous étions seuls à marcher dans l'autre sens.

Pendant plus de deux heures, traînant notre fardeau, nous avons côtoyé les Allemands, à les toucher.

Parfois nous traversions des groupes équipés en guerre et disciplinés. Il aurait suffi qu'un seul d'entre eux enlève seulement un objet de notre brocante insolite pour que le pot-aux-roses soit découvert et que là, sur cette route, où les soldats du Reich étaient de plus en plus nombreux, nous soyons abattus comme des chiens !

Puis le miracle se produisit, nous arrivâmes enfin à la pension.

Pendant la traversée de Rosny, entre la gare et le jardin public, nous apprîmes que les occupants avaient abattu des jeunes que j'avais connus à l'école communale. Nous avions eu chaud.

Dans la journée, la situation m'échappa. Des représentants de groupes spontanés, de toutes obédiences politiques, vinrent à la pension. Les FTP retranchés dans l'île de la Thomson, au bord de la Marne, repartirent avec la mitrailleuse jumelée... Tout fut équitablement distribué. Personne ne pensa à me féliciter.

La semaine suivante, une forte délégation des élèves se rendit à Paris, dans les locaux du ministère de la Guerre, pour remettre une lettre au général De Gaulle qui venait de prendre possession de la belle demeure du ministre.

Toujours maréchalistes, anti-boches et anti-communistes, nous étions venus saluer l'homme de Londres, dont nous pensions qu'il s'emploierait à soigner les plaies de notre pauvre pays afin de réussir la réconciliation nationale...

Ce fut bien vite une autre histoire... Falsifiant mes papiers, un an plus tard, je partais pour l'Indochine, la perle de l'Empire que tous les Français, maréchalistes, ou gaullistes ou communistes, voulaient garder dans le giron de la mère Patrie.

C'était le début d'une autre aventure... qui dura 15 ans.

Roger HOLEINDRE



Marcel Paul

CHAPITRE XIV

La vraie libération de Buchenwald

Le camp de concentration de Buchenwald fut le plus ancien créé par les nazis — originellement pour y enfermer les gens que le régime hitlérien voulait retirer de la circulation, à savoir, pêle-mêle : les communistes, les homosexuels, les trafiquants du marché noir, etc.

Lorsque l'armée allemande se répandit sur l'Europe, le camp fut agrandi, pour recevoir des détenus originaires de tous les pays subjugués. Et la capacité de Buchenwald s'accrut à ce point que, vers la fin de la guerre, il ne contenait pas moins de soixante mille prisonniers.

Parmi ceux-ci figuraient, du côté français, un nombre appréciable de militants communistes, qui n'étaient rien moins que des résistants.

Lorsque, après le pacte germano-russe, conclu à la stupeur de l'univers en août 1939 par **Staline** et **Ribbentrop**, la France se retrouva, quelques jours plus tard, en guerre avec l'Allemagne, les communistes français de stricte obédience, entièrement aux ordres de l'URSS, entreprirent de saboter notre défense nationale. Ce qui fut particulièrement facile aux ouvriers qui travaillaient dans nos arsenaux.

Le gouvernement d'**Edouard Daladier**, conformément à l'intérêt national élémentaire, opéra la chasse à ces traîtres. Lorsqu'ils furent identifiés, un certain nombre d'entre eux furent fusillés, les autres emprisonnés. (1)

Ces derniers, lorsque les Allemands vainqueurs entrèrent à Paris, crurent qu'ils allaient être libérés par leurs alliés objectifs.

En fait, il n'en fut rien. Et lorsque, en juin 1941, le Reich se trouva en guerre avec la Russie, les communistes français en question furent alors déportés à Buchenwald, avec, à leur tête, un syndicaliste de 41 ans, nommé **Marcel Paul**, qui, avant la débâcle de l'armée française, avait été arrêté pour propagande défaitiste.

Or, à Buchenwald, la réglementation du camp était en fait assurée par les détenus communistes allemands, sur lesquels les gardiens SS s'étaient déchargés de l'ordre intérieur.

Sur injonction de Moscou, non seulement ces communistes allemands accueillirent à bras ouverts leurs camarades français, mais encore ils se mirent tous sous la férule de Marcel Paul, lequel, déclaré « homme de confiance du bureau des statistiques et des transports », avait, en fait, sous cette appellation relativement anodine, le terrible pouvoir de choisir ceux des détenus qui bénéficieraient d'emplois moins écrasants, et ceux, au contraire, qui devraient partir pour les « commandos de la mort », c'est-à-dire les lieux de travail terrifiants où la besogne excessive, les mauvais traitements et le manque de nourriture avaient vite raison des organismes les plus forts.

Si Marcel Paul sortit indemne de cette détention, et, propulsé par le parti communiste, devint, après la Libération, ministre de la Production industrielle dans plusieurs gouvernements, d'autres rescapés du camp, parmi lesquels le professeur **Richet**, **Maurice Braun**, le colonel **Ailleret**, futur commandant en chef en Algérie, **Christian Pineau**, futur ministre des Affaires étrangères, le général **Ganeval**, futur secrétaire général militaire de l'Elysée, **Julien Cain**, futur administrateur général de la Bibliothèque nationale, **André Boulloche**, futur ministre de l'Education nationale, etc., à leur retour, produisirent des témoignages accablants contre Marcel Paul, qu'ils accusèrent d'avoir systématiquement placé aux postes tranquilles ses camarades communistes, et désigné, au contraire, pour les travaux d'où l'on ne revenait pas, ses « ennemis de classe », dont un des membres de la famille **Michelin** (2).

Toutefois ces accusations, bien que réitérées, n'eurent aucun inconvénient pour celui qui en était l'objet, puisqu'il allégua, à l'encontre de ses détracteurs, qu'il avait été à proprement dire l'âme de la libération de Buchenwald.

Une vaste campagne fut en effet menée, selon laquelle, le 11 avril 1945, une « Brigade d'action libératrice », dirigée par un certain « colonel » **Manhès**, avait, sortant de leur cachette une quantité fantastique d'armes, mis tout bonnement en fuite les gardiens SS.

Du coup, d'ailleurs, les anciens traîtres de 1939 prétendaient au titre de héros. Au titre, et aux avantages : décorations, pension, réduction dans les chemins de fer, etc.

En 1977, un journaliste communiste nommé **Pierre Durand** (évidemment aucun rapport, sinon l'homonymie, avec le directeur de *Présent*) publiait, sous le titre *La vie des Français à Buchenwald et à Dora*, un livre où il développait une présentation « paulienne » des événement, écrivant, par exemple :

« 11 avril (1945) : le Comité international décide d'engager l'action armée. Les armes sont sorties des lieux où elles étaient cachées, puis distribuées aux unités de choc. Attaque simultanée de la porte du camp, des miradors désignés. Toutes les unités entrent en action. Le Comité prend en charge l'administration du camp. »

La pseudo « Brigade libératrice »

Ce tableau, aussi succinct que martial, ne s'accompagnait toutefois d'aucune précision quant au nombre et à la nature des armes en question, non plus qu'aux conditions dans lesquelles elles avaient été introduites dans le camp, puis efficacement dissimulées lors des fouilles fréquentes. Il n'était pas dit davantage comment avaient été recrutées et organisées les « unités de choc », quels combats s'étaient déroulés avec les SS de garde, munis pour leur part de mitrailleuses, quelles pertes en avaient résulté de part et d'autre.

Toujours est-il que, peu de semaines plus tard, dans le journal *Le Déporté* d'avril 1977, **Maurice Braun**, membre du conseil d'administration du Comité des anciens chefs de réseaux des Forces françaises combattantes, battait en brèche le récit de Pierre Durand, dans les termes que voici :

« Cette pseudo "Brigade libératrice" n'a servi à rien. Certes, elle a existé, puisque Ailleret et moi avions la charge d'un contingent de volontaires français et espagnols, au cas où les SS auraient procédé à l'extermination des 22 000 détenus qui restaient encore au camp. Nul n'ignore plus que cette extermination reçut un commencement d'exécution, et que nous fûmes sauvés par l'arrivée des troupes américaines.

« Mais quant aux exploits héroïques de la "Brigade française d'action libératrice", le mieux est de s'en référer au témoignage irrécusable de Christian Pineau. »

Si nous nous reportons, en effet, à ce que l'ancien ministre socialiste écrit dans le tome II de ses *Mémoires*, intitulé « La

simple vérité », nous y lisons :

« Le 11 avril au matin, nous entendons, tout proche, le bruit du canon. Les obus tombent dans la plaine. L'alerte est sonnée à 9 heures, elle dure. Aucun nouvel appel de la tour pour l'évacuation.

« A 13 heures, nouvelle alerte. Nous entendons un appel à la radio, invitant les SS à quitter l'intérieur du camp. Nous voyons partir du Bloc 50 une automobile militaire bourrée de bagages. Vers 15 heures, un bruit nouveau : celui des mitrailleuses, qui semble venir de la direction de la carrière. Nous arrivons à l'instant décisif, celui où, d'une seconde à l'autre, la balance peut pencher du côté de la libération, ou de celui du massacre.

« A 15 heures 30, tandis que l'on entend des coups de feu vers l'enceinte extérieure du camp, les Français, sortant de leurs blocs, vont s'installer dans une rue du camp relativement abritée. Les Allemands ne sont pas d'accord, veulent nous faire rentrer. Le contrôleur ***Hauptmann*** *nous menace même de son revolver. Quelques minutes de pagaille. Finalement, les fusils sont sortis, distribués en particulier aux Russes et aux Français, les mieux organisés... Nous n'en aurons pas besoin. A 16 heures, le drapeau blanc est hissé sur la tour par le contrôleur Hauptmann. Nous montons alors en rangs vers la place de l'appel, tandis que l'on entend des coups de feu de plus en plus rapprochés. Les SS des miradors, qui se sont rendus sans combat — sans doute ont-ils été oubliés par les autres — rentrent dans le camp, épouvantés, attendant le pire.*

« A 16 heures 25, les blindés américains entrent par la brèche faite en bas du petit camp, du côté de la porcherie. Les hommes, debout dans les tourelles des chars, nous dévisagent avec stupeur. »



Les résistants : 25 % des déportés

Aussi bien, les chefs de réseaux non communistes entreprirent-ils d'obtenir que soit récusée officiellement la version « libératrice » de Marcel Paul et de Pierre Durand, et reconnu le fait que le camp de Buchenwald avait été délivré, en réalité, par les blindés du général **Patton**.

A cet effet se réunit, le 9 mars 1982, le conseil d'administration du Comité des anciens chefs de réseaux des Forces françaises combattantes, siégeant en l'Hôtel des Invalides, corridor de Lille, 129 rue de Grenelle, Paris VIIe. La séance était présidée par **Jacques Robert**. Y assistaient Christian Pineau, le général **Maurice Belleux** MM. Maurice Braun, **Jean Fleury, Paul Leistenschneider-Carré, Max Petit, Lucien Plasson** et **Robert Wachherr**.

D'autres membres, dont **Achille Peretti**, président d'honneur, s'étaient fait excuser.

Du procès-verbal rédigé à l'issue de cette réunion, nous extrayons ce que voici :

« Braun explique que l'inflation des cartes CVR (3) risque d'être doublée par celle des cartes "déporté résistant". En effet, nombreux étaient à Buchenwald les communistes internés en France par le décret Daladier, puis livrés aux Allemands, qui les avaient déportés.

« N'ayant pas fait de résistance, ils ont donc reçu, à leur retour, la carte "déporté politique", qui comporte moins d'avantages (pensions, décorations) que celle de "déporté résistant". Celle-ci exige en effet, en plus du certificat FFI (4), une attestation du chef de réseau certifiant qu'il existe "un lien de cause à effet entre l'arrestation et l'acte qualifié de résistance".

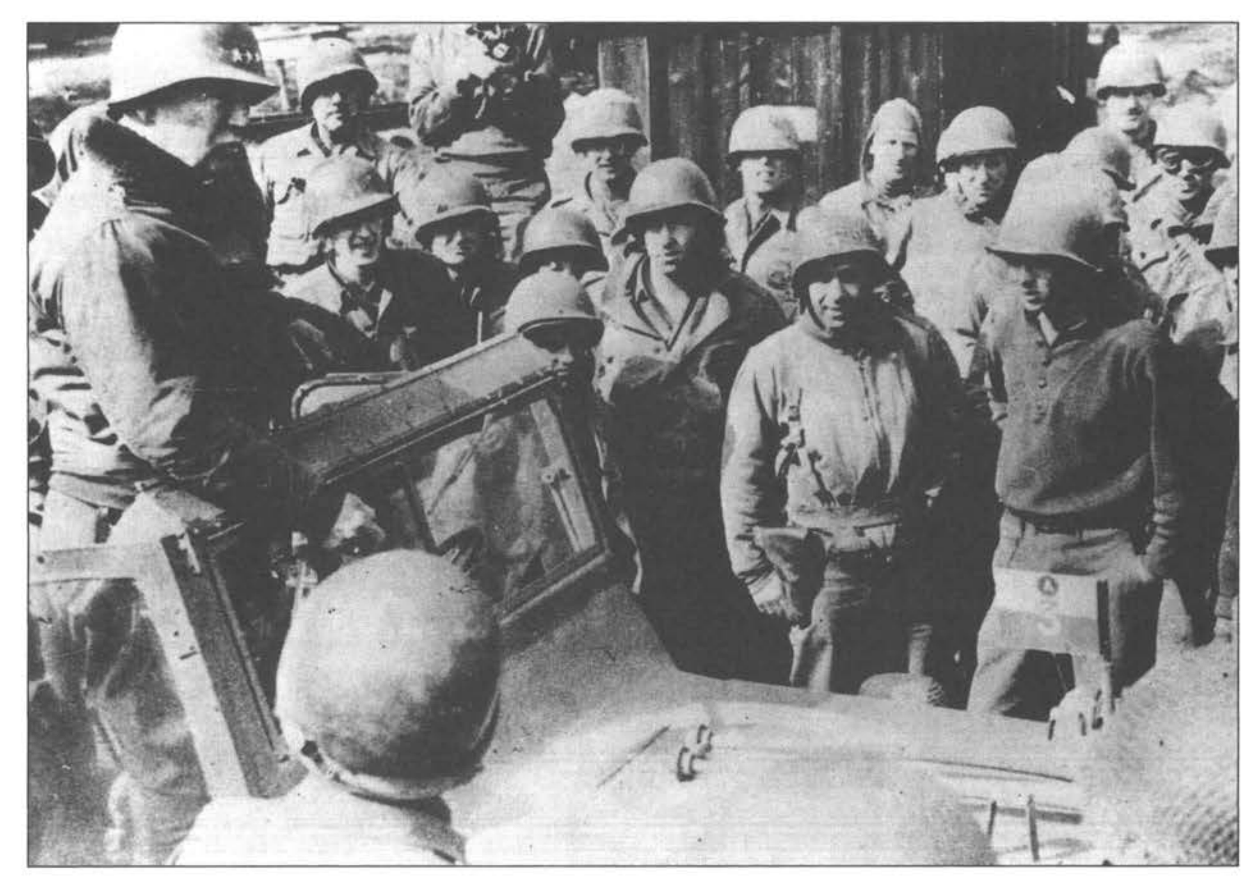
« C'est pourquoi, depuis plus de trente ans, la FNDI / RP (5) tente de faire reconnaître unité de guerre le soulèvement des déportés qui se sont révoltés le 11 avril 1945, quand les chars de la VIIe Armée américaine sont arrivés en vue du camp. Pour cela, il fallait bâtir la légende d'une libération de Buchenwald par les déportés eux-mêmes, cependant que l'armée américaine du général Patton serait passée sans s'arrêter.

« Evidemment, tous les ministres de la Défense ont refusé l'homologation de cette pseudo "Brigade libératrice", qui, d'une part, enlèverait à l'armée américaine le mérite d'avoir délivré le camp de Buchenwald et sauvé ainsi 33 000 prisonniers, et entraînerait, d'autre part, la délivrance des cartes de "déporté résistant".

« Il est précisé que la journée du 24 avril 1982 sera marquée par des manifestations à la mémoire de la déportation. A cet effet, une réunion s'est tenue, sous l'égide du ministère des Anciens combattants, l'objectif principal étant de faire connaître les activités de la "Brigade d'action libératrice" du camp de Buchenwald, les photographies présentées par Maurice Braun sur la libération du camp par la VIIe Armée furent considérées comme des montages qui concernaient d'autres camps, et il lui fut même impossible de présenter d'autres preuves. A noter que le nombre des résistants des camps représentait au maximum 25 % du total des Français



A l'arrivée des Américains qui viennent les délivrer, les déportés se pressent contre les barbelés.



Le général Patton sur une jeep au milieu de ses troupes.

déportés, le reste étant constitué par les politiques, les ramassés dans la rue, les droit commun, les trafiquants et autres. Certes, des résistants authentiques ont été protégés par leurs camarades de déportation, mais cela n'implique pas de donner à des déportés politiques la qualité de déportés résistants qui, maintenant, chercheront à se présenter comme des libérateurs. »

Cependant, les communistes s'accrochaient mordicus à leur version, et prétendaient toujours faire homologuer comme déportés résistants les membres de la prétendue "Brigade libératrice", lesquels s'étaient, en fait, bornés à regarder les Américains entrer dans le camp, une fois que les SS eurent pris la fuite.

Or, successivement, vingt-deux ministres de la Défense refusèrent cette homologation. Cependant, l'arrivée de **François Mitterrand** à l'Elysée redora l'espoir des communistes.

Ils entreprirent donc, pour conforter leurs prétentions, d'organiser une grande exposition à la gloire des « libérateurs de Buchenwald ». Exposition qu'ils annonçaient l'intention d'installer ni plus ni moins qu'au Panthéon.

C'est alors que le général Ganeval et plusieurs chefs de réseaux se rendirent en délégation auprès de **Charles Hernu**, en ce temps titulaire de la Défense, pour lui apporter les preuves de l'imposture communiste. Le seul résultat qu'ils obtinrent fut que Mitterrand décida que l'exposition serait installée au Trocadéro, et non pas au Panthéon.

L'imposture n'en fut pas moins officialisée, grâce, en particulier, à du matériel obligeamment fourni par l'Allemagne de l'Est, et censé avoir été utilisé par la prétendue « Brigade libératrice ».

En dépit de ces supercheries, toutefois, la vérité historique incontestable, c'est que c'est bien l'Armée Patton qui a libéré Buchenwald.

VALTERUS

(1) Voir à ce sujet, dans le présent numéro, l'article du général Le Groignec.

(2) Cf. le livre d'André Figueras : Les résistants à la Popaul.

(3) Combattant Volontaire de la Résistance.

(4) Forces Françaises de l'Intérieur.

(5) Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes, fortement peuplée de communistes.

Le comportement de Marcel Paul...

● Comme nombre de rescapés du camp répandaient de fâcheux récits sur ce qu'avait été son attitude à Buchenwald, **Marcel Paul** essaya de s'en laver en obtenant son homologation comme « déporté résistant ».

A cet effet, il fournit donc à la « Commission nationale des déportés et internés résistants » un dossier tendant à souligner ce qu'il affirmait être ses mérites.

Le 21 janvier 1953, la Commission rendait un avis défavorable, accompagné d'un commentaire particulièrement cinglant : ***« Le comportement de Marcel Paul dans les camps allemands justifierait en tout état de cause une décision de rejet, comme entraînant l'application du 2e alinéa de l'article 16 de la loi du 6 août 1948, lequel exclut du statut de déportés et internés résistants ceux qui, au cours de leur déportation, ou de leur internement, se sont rendus coupables d'activités contraires à l'esprit de la Résistance. »***

Tout autre, après un tel camouflet, se serait allé cacher. Point Paul. Il fit, au contraire, intervenir quelques amis, qui n'étaient point de son parti, et représenta sans vergogne son (mauvais) dossier.

Peine perdue : le 17 juin 1953, la Commission, courageusement, en dépit des pressions, sans reprendre son considérant antérieur (ç'avait été suffisamment bien dit, nul besoin n'était de le redire), se borna donc à constater :

« Les pièces du dossier démontrent que l'arrestation a été la conséquence d'une activité politique, et non de l'accomplissement d'actes qualifiés de résistance à l'ennemi. »

En conséquence de quoi, il était précisé que l'avis défavorable était définitif, ce qui signifiait qu'il était inutile de revenir à la charge.

CHAPITRE XV

Le procès de l'amiral Abrial

Lorsque le maréchal **Pétain**, en juillet 1940, reçut du Parlement français la charge de se débrouiller avec la France de la défaite et de l'Occupation, il voulut s'assurer la collaboration d'hommes en qui il avait confiance, c'est-à-dire évidemment des militaires, et parmi ceux-ci il privilégia les marins, parce que eux, en somme, n'avaient pas été vaincus.

Outre l'amiral **Darlan**, promu chef du gouvernement en décembre après l'éviction de **Pierre Laval, Esteva, Auphan, Platon, Robert, Bléhaut, Decoux** et **Abrial** notamment, furent chargés de fonctions qui débordaient de beaucoup le cadre de leurs responsabilités spécifiques.

A la Libération, hormis Auphan qui sut se dérober, tous furent arrêtés, traduits en jugement très vite, et très lourdement sanctionnés.

Ne pouvant être question, dans cette publication, de passer en revue le sort de tous ces hommes, nous avons choisi de prendre l'exemple, qui nous a paru caractéristique, de l'amiral Abrial.

Celui-ci, « Amiral Nord » en 1940, eut à ce titre la charge particulièrement lourde de défendre, sur le plan terrestre, le « réduit de Dunkerque » — cerné par les troupes allemandes, et constamment bombardé par leur aviation — assez longtemps pour permettre l'évacuation totale du corps expéditionnaire anglais et d'une grande partie de l'Armée française, enfermés dans cette nasse.

Abrial s'en tira de telle sorte que **Weygand**, devenu généralissime, lui décerna, le 5 juin, la citation suivante à l'ordre de l'Armée :

« Son énergie, son calme imperturbable, son haut sentiment du devoir et l'habileté de son commandement, lui ont permis de repousser pendant cinq jours les attaques allemandes, et de réaliser l'embarquement des armées alliées. »

Cependant que le gouvernement le nommait grand-officier de la Légion d'honneur pendant le combat même.

Fait prisonnier à Cherbourg, non sans avoir au préalable brisé et jeté au fond de l'eau son épée, Abrial fut libéré le 18 juillet, à la demande pressante de Pétain, qui avait décidé de faire de lui le gouverneur général de l'Algérie.

Un an après, Weygand assumant à la fois les fonctions civiles et militaires, l'Amiral se retira dans sa propriété de Dourgne (Tarn), jusqu'à ce qu'après la démission d'Auphan, en novembre 1942, il acceptât, par devoir, de devenir secrétaire d'Etat à la Marine, juste au moment où notre Flotte était réduite à se saborder, pour ne pas tomber aux mains des Allemands.

Bientôt, du reste, Abrial cède la place à Bléhaut, et retourne à Dourgne dont il est maire. Là, il va d'abord faire l'objet d'une tentative d'assassinat : un émissaire est parachuté de Londres sur la Montagne Noire, avec mission d'abattre l'Amiral. Il n'y réussit point — ou y renonça : ce fut la « Mission Etoiles ».

Le 30 août, Abrial est arrêté par les FTP (1), qui l'incarcèrent à la prison Saint-Michel de Toulouse. Le 22 mai 1945, de Gaulle prononce sa révocation sans pension.

Le 14 août 1946, Abrial comparaît devant la Haute Cour de Justice.

Curieusement en somme, le procureur général **Frette-Damicourt** fait presque son éloge :

« Il est bien certain qu'à Dunkerque, cet amiral de France a fait preuve des plus belles qualités d'initiative, d'énergie, de courage et de dévouement. »

Et il ajoute :

« Il ne semble pas qu'Abrial ait été partisan en Algérie, quand il en fut gouverneur général, des violences de fait exercées contre les juifs. Vis-à-vis des Allemands et des Italiens, son attitude a été bonne. »

Alors, que lui reproche-t-on ?

Officiellement, uniquement d'avoir été, pendant quelques mois, ministre à Vichy. Peut-être aussi (mais sans le dire !) d'avoir, au cours d'une conférence prononcée le 1er août 1942, fait cette déclaration :

« Les Français sont des naïfs, pour ne pas dire plus, qui croient aux promesses de l'Angleterre. Au moment le plus pathétique de Dunkerque, où il n'y avait plus de troupes anglaises à rembarquer, où il n'y avait plus que des Français, où chaque jour gagné permettait de sauver 25 000 Français, le gouvernement anglais a donné l'ordre aux dernières troupes qui m'avaient été promises par le général ***Gort****, de lâcher tout et de s'en aller. »*

Traité en bagnard

Quoi qu'il en soit donc des griefs secrets ou publics du nouveau pouvoir, en tout cas Abrial, qui a 67 ans, est bel et bien condamné à dix ans de travaux forcés. Et il ne s'agit pas en l'occurrence d'une formule judiciaire, puisque l'Amiral est envoyé purger cette peine à la Maison centrale de Fontevrault, où sont internés les pires criminels de droit commun, et qui est considérée comme la plus sévère de France.

« A son arrivée, a raconté un de ses proches, il a été rasé des pieds à la tête, puis habillé en bagnard. Jusqu'au lundi, c'est-à-dire depuis le mercredi précédent, il est resté dans les quartiers cellulaires. Ensuite, il a commencé sa véritable vie au milieu des prisonniers de droit commun. Le directeur de Fontevrault a assuré qu'il ne travaillerait pas aux chaises étant donné son âge, il sera sans doute aux écritures, dans un bureau.

« Le régime est le suivant : de 7 heures à 19 heures, travail, avec court arrêt pour le déjeuner dans une salle commune ; puis ensuite douze heures de dortoir empuanti par les tinettes immondes. Là, il couche dans un lit en bois, sur une vague paillasse crasseuse ; les lits sont disposés sur deux étages. Il n'a pour se laver qu'une baille d'eau, commune à une dizaine de détenus. De plus, interdiction de parler. C'est le régime intégral de bagnard qui lui est appliqué. »

L'hiver 1946-1947 fut très rude ; les locaux de détention n'étaient pas chauffés, mais Mme Abrial n'eut même pas le droit de lui envoyer un foulard et des gants de laine.

Le sort ainsi fait au héros de Dunkerque avait tout de même provoqué une certaine gêne dans les milieux de la Marine, qui ne manifestèrent toutefois pas hautement leur réprobation.

Le gouvernement dut cependant en percevoir quelque écho, car, à la Noël 1947, une grâce amnistiante survint, qui permit à l'Amiral, fort éprouvé, de regagner sa demeure.

Cette mesure fut transformée en grâce à part entière le 18 juillet 1950, puis en amnistie le 15 avril 1954.

Enfin, le 28 novembre 1956, le Conseil d'Etat annula le décret de révocation pris par de Gaulle, rendant ainsi à l'Amiral tous ses titres, décorations et droits.

Abrial mourut le 19 décembre 1962.

(1) Francs-Tireurs et Partisans, presque tous communistes.



Quelqu'un qui ne s'en fait pas : Joinovici.

CHAPITRE XVI

La Justice libératoire

● L'épuration fut remarquablement sélective. Selon que l'on était puissant ou misérable, et, surtout, susceptible ou non de « rendre des services à la Résistance » (après coup) en subventionnant ses dignitaires, on était écrasé, ou tiré d'affaire.

Le remarquable est, cependant, qu'un journaliste ait osé l'écrire dès alors. Il s'appelait Paul Bringuier, et l'article que voici a paru sous sa signature — on serait presque tenté de dire : héroïque — dans *France-Soir* du 17 novembre 1945.

« Un magistrat vertueux ayant eu l'audace de dénoncer à un haut fonctionnaire du ministère de la Justice l'activité d'un de ses voisins, marchand de ferraille et ancien fournisseur de la Luftwaffe (1), s'entendit faire l'admirable réponse que voici :

« "Tout doux, tout doux, monsieur le juge. Vous avez pourtant de l'expérience. Vous savez bien qu'au-dessus de dix millions, une escroquerie s'appelle une spéculation hardie. Un bonhomme qui a fait des émissions à la radio allemande pour 6 000 francs par mois, ça, c'est de la collaboration à douze balles dans la peau. Mais un fournisseur de ciment, de camions, de textiles, d'armes, à l'envahisseur, ça, c'est de la haute économie politique. Vous ne connaissez pas le truc encore ? Mon pauvre ami... Pendant quatre ans on est le fournisseur de la Kommandantur, on encaisse quelques centaines de millions. Quand les carottes sont cuites, en juillet 1944, on distribue quelques dizaines de millions à bon escient. S'il le faut, on subventionne la caisse d'un groupement de résistance. Et l'on n'a plus qu'à se laisser vivre, en se payant la tête, de surcroît, des authentiques combattants de l'armée intérieure, que l'on a proprement endormis et bafoués. A l'heure du règlement de comptes, on peut encore se payer pas mal de consciences, des témoignages éloquents, et c'est bien le diable si l'on n'arrive pas à déjeuner avec quelque ministre, ou ministrable.

« "Croyez-moi, monsieur le juge, ne fourrez pas votre nez là-dedans. Vous y laisseriez votre dernière chance de finir votre carrière comme conseiller de première..." »

(1) Armée de l'air allemande.

CHAPITRE XVII

Quelques horreurs parmi tant d'autres



Interpellation avant arrestation d'un quidam dans la rue... Les regards sont éloquents.

Si l'on était en mesure d'établir cette comptabilité sinistre, on aboutirait assurément au résultat que voici : les crimes, assassinats, exactions de toute espèce, commis aux jours de la Libération par des individus se réclamant de la Résistance, excèdent de beaucoup ceux qui furent, auparavant, le fait de la Milice, entre autres.

Selon des sources aussi diverses — et aussi sérieuses — que le ministre de l'Intérieur socialiste **Adrien Tixier**, ou le général américain **Patch**, on doit considérer que la Libération a « fait » au moins cent mille morts, soigneusement sélectionnés, comme au temps de la Révolution, parmi les notables et les prêtres. (Rappelons, pour mémoire, que toutes « Terreurs » réunies, la Révolution a fait vingt mille morts, la Commune vingt-cinq mille.)

De nombreux exemples de cette « épuration sauvage » ont été cités, notamment par **Philippe Bourdrel**, dans le livre qui porte justement ce titre. **Robert Aron**, dans son *Histoire de l'épuration*, en a relevé beaucoup d'autres. Nous n'allons pas, ici, en égrener une litanie qui pourrait, à elle seule, hélas, remplir ce fascicule, et même en déborder.

Comme, tout de même, il n'est pas possible non plus, en évoquant cette époque, de ne rien dire des atrocités qui l'illustrèrent tristement, nous avons choisi de reproduire, tels quels, en leur simplicité éloquente, quelques témoignages inédits qui nous ont été fournis par des témoins directs.

Un groupe de maquisards venus de Pons (nous sommes en Charente-Maritime) arrête une commerçante, Mme **B**.

Les gens du quartier, épouvantés, se demandaient ce qui allait se passer, s'ils n'allaient pas la tuer sur place, surtout que, sur le parcours, ils y étaient encouragés — Mme **C.** leur criait : « Tuez-la, tuez-la, la sale putain ! »

Quand, un instant après, on entendit des détonations, on crut que c'était fait. Malgré que sa conduite n'était peut-être pas un modèle, tout cela avait bouleversé le quartier, et, pour beaucoup, le dîner avait été vite fait. Ce fut sur l'intervention d'un notable (**M.**) qui leur dit : « *Vous n'allez pas la tuer sur place, qu'on l'emmène ailleurs.* » Pour lui, ailleurs, cela n'avait pas d'importance qu'on la tue.

Il oubliait que si Mme B. avait fourni quelques denrées à l'occupant, comme au maquis d'ailleurs, lui, avait été en relation avec l'état-major allemand, et faisait partie du clan de ceux que la construction du Mur de l'Atlantique n'avait pas gênés.

L'adjudant **F.**, qui voulait faire croire qu'il savait quelque chose, déclarait qu'elle avait été descendue plus loin.

Ils lui coupèrent les cheveux, traversèrent Saint-Genis avec, et on n'entendit plus parler d'elle.

Ceux qui l'emmenaient, en sortant de chez elle, dirent à la foule, montrant la porte de la maison ouverte : « *Entrez et servez-vous, tout ce qui est là est à vous.* »

La foule n'était pas encore entraînée à ce jeu, ou attendait-elle qu'un audacieux donne l'exemple ? En tout cas, personne ne bougea. La maison ne fut pas pillée. Le soir, l'adjudant F. vint fermer les portes à clé pour éviter le vol.

C'était inutile puisque, quelques jours après, un camion de maquisards vint chercher tout ce qui s'y trouvait (marchandises, mobilier, linge). Certains individus du pays, dont certains d'honorables familles, se promenèrent par la suite avec les costumes, manteaux, pardessus, et même la bicyclette du fils B. Une partie de la population voyait cela maintenant avec plaisir.

Des choses horribles en Normandie

Le sergent **Guy**, le chef de la bande, me fit rentrer dans mon arrière-magasin, et me fit une leçon de patriotisme à sa façon. Il me déclara que les idées collaborationnistes que nous avions eues avaient causé préjudice à ses amis, et que, pour réparer le mal causé à ses amis, et venir en aide aux familles des disparus, il avait été décidé de me réclamer cinquante mille francs comme règlement.

* *

Il me raconta qu'il avait vu des choses horribles en Normandie. Des soldats allemands avaient été suspendus par la tête à un arbre. Là, on leur coupait, l'un après l'autre, les bras, les jambes, et puis la tête.

* *

Une jeune fille arrêtée, logée dans la caserne, a été emmenée de nuit pour interrogatoire, comme cela arrivait souvent quand il y avait des tortures en vue. Elle fut violée sous la menace d'un revolver, par un chef alcoolique.

J'ai vu revenir de l'instruction **Q.**, maire de Saintes, et son fils, **R.**, épicier à Saintes, **T.**, tous la figure tuméfiée, ne pouvant plus rien avaler. Ils étaient méconnaissables.

* *

V. avait été mis à la maison d'arrêt de Saintes. Pour le protéger lui aussi. Les officiers FTP se rendirent à la prison pour demander au gardien-chef de leur livrer V.. Courageusement, le gardien refusa, et déclara ne pouvoir obéir qu'à une levée d'écrou régulière. Les FTP se rendirent alors chez le juge d'instruction **C**. Sous la menace, dit-on, le juge signa la levée d'écrou, et fit remettre V. à ceux qui devaient être ses assassins.

Ramené chez lui, il est mis en demeure d'indiquer l'endroit où il avait caché ses fonds, ou plutôt les fonds de la maison de cognac **Dupuy,** qui étaient importants (seize millions). Ayant refusé, il est transporté vers un âtre, où un tas de bûches est allumé. Après l'avoir ligoté, les tortionnaires lui appuient la plante des pieds sur les bûches en flammes. Succombant à la douleur, il indique l'endroit. Des hurlements de joie lui répondent : 14 400 000 francs.

Malgré ses brûlures atroces, à 71 ans, on l'obligea à servir le déjeuner à ses bourreaux. Au dessert, ils le dévêtirent, et le firent promener nu dans les rues de Chermignac, au milieu de cette population dont il avait été le maire pendant quarante ans. Amené ensuite à Tesson, là, les FTP locaux refusèrent d'en prendre livraison. Il fut emmené à proximité du cimetière de Rioux. A ce moment précis, on lui creva les yeux, et, les orbites en sang, pauvre loque, on le fusilla devant la porte. On ne l'admit même pas au cimetière, et, pendant longtemps, les gens qui passaient voyaient une main se détachant vers le ciel, sans doute pour demander vengeance.

* *

Le commandant **M.** nous confirma la scène dont il avait été témoin : tortures infligées à une femme, à son amant (officier allemand) et à son mari. On commença à les promener dans les rues, en les lardant de coups de baïonnette dans le dos, on leur écrasa les pieds à coups de bottes, on leur coupa les oreilles. Ils demandaient qu'on les achève. Mais le supplice était trop court. Un gosse présent alla même jusqu'à piétiner l'un d'eux tombé à terre. Enfin, à force, on les jeta à l'eau, et, comme ils respiraient encore, on les acheva à coups de revolver.

Des chambres de torture

Nous vîmes, arrivant de Jonzac afin d'éviter qu'ils ne succombent là-bas, le père et le fils, chacun sur un brancard. A la suite de multiples tortures, on ne leur voyait pas les yeux, tant ils avaient dû être frappés, des têtes énormes, les côtes enfoncées, les pieds écrasés à coups de botte après avoir été déchaussés. Et, dans cet état, on les faisait marcher nu-pieds, tout meurtris, dans la boue et le fumier, afin qu'ils attrapent le tétanos.

La chambre de torture de Jonzac n'avait rien à envier à celle de Saintes. Il y avait été organisé le supplice de la baignoire, les brûlures des seins, des parties sexuelles avec des cigarettes, etc. Pour la baignoire, on trempait la victime dans l'eau glacée, la tête en bas, pendant deux minutes, puis on la retirait. Pour certains, on recommençait quinze fois de suite. Pour ceux qui défaillaient, un verre d'alcool les ranimait, afin de permettre de faire durer l'épreuve et pousser à des aveux.

* *

Cette institutrice que l'on conduisit dans la cour de l'école. Après l'avoir obligée à se dévêtir et à se promener nue, on l'obligea également à se masturber avec une énorme carotte, qu'on lui faisait sucer de temps en temps. Puis un des FTP s'approcha, et, donnant un coup de crosse sur la carotte, il lui défonça la matrice. Alors, elle fut livrée à une dizaine de Sénégalais. Il faut penser dans quel état elle fut laissée. Elle fut transportée à l'hôpital. J'ignore la suite. Son mari était parmi nous.

Cette institutrice, de la région de Bourcefranc, ayant résisté aux avances de son maire, fut tracassée par celui-ci. Comme elle avait eu tout d'abord gain de cause, on la fit arrêter par la suite, pour avoir été, disait-on, la maîtresse de l'officier allemand qu'elle logeait **par ordre**.

* *

Il y eut aussi ce malheureux de la région de Montpellier, qu'une bande avait enfermé dans un chai, après lui avoir enfoncé une baïonnette dans le rectum. Le lendemain matin, quand on vint le délivrer, il était mort. Ses souffrances lui avaient fait ronger le sol avec ses ongles.

* *

Voilà donc quelques témoignages que nous avons recopiés dans leur nature. Quelques-uns, parmi des milliers qu'encore une fois il serait possible de produire.

Mais il suffit.

Gaston CHEYLARD



Un joyeux tumulte pour saluer une nouvelle victoire : un crâne rasé.

CHAPITRE XVIII

Le Carême du RP Panici

Lorsque survint la Libération, le prédicateur de Carême, à Notre-Dame de Paris, était, depuis plusieurs années, le RP **Panici**, orateur énergique et brillant, dont la parole avait un extrême impact sur l'esprit des fidèles.

Le dimanche des Rameaux 1945, le RP Panici confirma sa réputation par un éclat qui retentit dans les nouveaux milieux politiques comme un véritable coup de tonnerre.

Le prédicateur, en effet, n'hésita pas à condamner la manière dont s'effectuait l'épuration.

Et cela, en quels termes !

Voici les principaux extraits de ce que l'on pourrait presque appeler une philippique :

« Hélas ! Que de disciples les Allemands ont trouvés !

« Nous attendions avec ferveur notre libération, et quelle joie l'accompagna ! Nous attendions avec non moins de ferveur notre libération des procédés allemands. Malgré les protestations de la presse nouvelle, malgré les efforts des hautes autorités, notre joie d'être délivrés des Allemands fut vite, en partie, gâchée par l'évidence que nous restions loin d'être affranchis en entier des cruautés à l'allemande ! Que de preuves de l'empoisonnement de certains Français par les pires des toxines ! D'innombrables arrestations illégales, bien plus, tout à fait arbitraires, quand ce n'étaient pas de simples vengeances ; d'innombrables emprisonnements tout aussi peu défendables ; des lieux de détention privés, où des hommes sans nulle fonction publique séquestrent des citoyens, la plupart du temps sans cause objective ; des massacres sans jugement, des tortures exercées sur des prisonniers par leurs geôliers irréguliers, exercées même sur des condamnés avant leur exécution ; des assassinats de personnes condamnées, acquittées ou graciées, par des misérables envahissant les prisons pour assouvir leurs vengeances ; la délation élevée à la hauteur d'une institution, et venant trop souvent de rancunes contre des chefs qui, fidèles à leur devoir, avaient empêché le gaspillage, le désordre, les pertes de temps, et, par là-même, avaient déplu à des inférieurs pleins d'idées fausses.

« Avez-vous réfléchi à l'avenir qu'appellent sur nous ce développement de la violence, cette éducation de la cruauté relancée depuis cinquante ans ? Si nous ne revenons pas à des sentiments plus humains, ce qui nous attend, ne sont-ce pas des années d'assassinats, de tortures et de haines, un climat où tout homme vraiment homme se sentira à tout moment le dégoût de vivre ? Ce qui nous attend, n'est-ce pas un appauvrissemment sans nom par tant de carnage, alors que la France n'aurait pas trop de tous ses enfants pour recomposer sa substance ? N'est-ce pas un avenir compromis, gâché, perdu par la disparition de tant de valeurs, alors que déjà nous manquons d'hommes de valeur, par cette hémorragie énorme, alors que déjà nous manquons de tant de sang ?



Mgr Suhard sortant de l'hôtel du Parc.

« La haine, l'affreuse haine »

« Oui, on pourrait craindre un avenir effroyable car — ici aussi les témoignages abondent — la contagion existe, des gens deviennent sanguinaires. En outre, parmi les persécutés, dans les prisons et dans les camps, surtout parmi les innocents, un sentiment croît, accapare toutes les forces, polarise les énergies : la haine. La vengeance devient une idée fixe, et nous promet, pour le jour où elle pourra s'exercer en pleine lumière ou dans l'ombre, de nouvelles tortures, de nouveaux massacres.

« Nous ne regardons pas ici l'aspect politique de ces faits, la méconnaissance un moment infligée à l'autorité de l'Etat, le droit que s'arrogèrent certains partis, agissant déjà comme s'ils tenaient le pouvoir, car emprisonner, mettre à mort sont des droits de la souveraineté nationale (torturer, au sens fort, n'étant jamais, ni à aucun titre, un droit). Mais nous avons le devoir d'examiner l'aspect moral de ces faits, et surtout de dénoncer les dispositions qu'ils recouvrent. Quelles dispositions ? L'absence totale d'amour, le contraire de l'amour, la haine, l'affreuse haine. »

Panici ? En prison !

La réaction du pouvoir, comme il était prévisible, ne tarda pas.

Toutefois prit-elle une forme assez étonnante, puisque le ministre de la Justice, le MRP **François de Menthon**, fervent catholique, envoya sur-le-champ, ce dimanche, un émissaire avertir le cardinal **Suhard** que le père Panici coucherait le soir-même en prison.

Il est vrai que Menthon, qui avait présidé, et sans tendresse, à l'épuration, ne pouvait que se sentir personnellement atteint par le jugement qui venait d'être formulé à propos de ces faits, dans la chaire de vérité.

L'archevêque se borna à répondre que le ministre, plus que le prédicateur, recevrait préjudice de cette mesure, car, après tout, il n'avait jamais dit que des choses exactes.

François de Menthon fut-il effleuré, en sa conscience de catholique, par la crainte de faire incarcérer un ecclésiastique vénéré ? Le P. Panici, en tout cas, ne coucha point en prison.

Simplement lui fut-il signifié que désormais sa prédication ne serait plus radiodiffusée. C'était réduire à ce que pouvait contenir de fidèles la cathédrale une audience qui, normalement, comprenait la France entière.

Pour que l'ensemble des catholiques ne fussent pas ainsi privés d'une parole essentielle, le RP Panici préféra laisser la place à un autre orateur sacré.

Un Te Deum sans cardinal

● A tort ou à raison, et pour un motif ou un autre, il se disait couramment, dans certains milieux résistants du clergé parisien, que le cardinal **Suhard**, archevêque de Paris, était de « sensibilité collaboratrice ».

Pour « preuve », ces milieux soulignaient que le cardinal avait reçu le maréchal **Pétain** en la cathédrale Notre-Dame. Mais c'est ce qu'avaient fait partout les prélats, dans toutes les villes métropoles qu'avait visitées le chef de l'Etat.

On faisait encore grief au cardinal d'avoir officié personnellement lors des obsèques de **Philippe Henriot**. Celui-ci étant alors ministre, il s'agissait d'une pratique protocolaire courante.

Cependant, lorsque, au *Te Deum* célébré le lendemain de l'entrée du général de Gaulle dans la capitale, le 26 août, on remarqua l'absence du cardinal Suhard, ainsi que celle de son auxiliaire, Mgr **Beaussart**, les contempteurs du prélat ne manquèrent pas de dire : *« Vous voyez bien : il n'a pas voulu s'associer aux actions de grâce pour la Libération. C'était bien un vrai collaborateur. »*

Instruit de ce qui se répétait, l'archevêque signait, dès le 29 août, un mandement qui fut lu en chaire le 3 septembre. En voici le texte :

« Des rumeurs calomnieuses ayant circulé au sujet de notre absence à la cérémonie d'action de grâces célébrée à Notre-Dame, le samedi 26 août, nous croyons de notre devoir de rétablir la vérité des faits. De notre propre initiative, nous avons décidé de chanter un ***Te Deum*** *à la cathédrale, pour remercier Dieu de la libération de Paris, de la victoire remportée par nos soldats, par les armes de nos alliés, par le peuple parisien.*

« Averti des intentions du chef du gouvernement provisoire de la République, nous voulions accueillir nous-même le général de Gaulle à Notre-Dame en cette heure historique. Une décision d'ordre gouvernemental nous a empêché par la force de sortir de l'archevêché, et de nous rendre à la cérémonie.

« Cette mesure, que nous ne voulons pas qualifier, nous a profondément peiné. Notre peine, nous en sommes sûr, sera partagée par le clergé et les fidèles du diocèse. Cependant, pas plus que leur archevêque, ils ne voudront oublier que la France souffre, que l'ennemi n'est pas encore chassé de tout le territoire national, que l'union de tous les Français est plus que jamais nécessaire.

« C'est à fortifier cette union, condition du salut de la patrie, que tendent inlassablement la prière et les efforts de l'archevêque de Paris.

« Emmanuel, cardinal Suhard »

L'épuration selon Leclerc

Le maréchal **Leclerc de Hauteclocque** fut, certes, un guerrier éblouissant.

Sur le plan politique, sa lucidité était moins évidente. Dans son livre *Un seul but, la victoire*, le général **Giraud** relate un entretien qu'il eut avec Leclerc, à la veille de la Libération, au cours duquel le vainqueur de Koufra lui déclare sans ambages :

— Tous ceux, civils ou militaires, qui n'ont pas rejoint le général ***de Gaulle*** *en 1940, ou qui se sont opposés à lui, sont des traîtres. Ils doivent être punis comme des traîtres.*

— Comme vous y allez ! interrompt Giraud, interloqué. *Alors, à la rentrée en France, c'est la guillotine dans chaque village, et des exécutions en masse de suspects ?*

— Parfaitement, mon Général, pas d'hésitation.



Une promotion fulgurante

● A la Libération, il suffisait d'être « culotté » — même (ou surtout) si l'on avait quelque chose à se reprocher — pour se retrouver en bonne place. Un exemple entre mille (ou probablement plus) était raconté de la sorte par **Pétrus Faure**, ancien député socialiste de la Loire (à ne pas confondre avec **Paul Faure**) :

« Le premier jour de la Libération, ***Sacardi****, propriétaire d'un cinéma de Saint-Etienne, personnage alors peu connu, et qui présenta, pendant l'Occupation, des films de propagande allemande, se rendit au bureau de police de l'Hôtel de ville, occupé alors par les communistes. Il déclara qu'il avait des connaissances en droit, et sollicita la direction de ce bureau, ce qui lui fut accordé. Quelques jours après, il se présenta au palais de Justice comme "commissaire du gouvernement", et prit la direction de la Justice à la place du procureur. Plus tard, il fit imprimer, à l'intention de la population, une affiche sur laquelle il déclarait qu'il allait maintenir l'ordre, appliquer la loi, punir sévèrement les collaborateurs. Il signa cette déclaration du titre de "commissaire du gouvernement". A son départ de Saint-Etienne, au cours d'une grande réunion communiste, il fut présenté aux auditeurs, et acclamé. Resté en place plusieurs mois, il joua un rôle particulièrement important dans la répression judiciaire. »*

Guéret

● A Guéret, un inspecteur d'assurances, Louis Descubes, père de cinq enfants, rescapé des deux guerres, fut condamné à mort pour avoir établi une police d'assurance pour les locaux de la Milice.

L'avocat « antiraciste »

● A la Libération, on ne compta pas les retournements opportuns de veste.

L'exemple le plus célèbre est sans doute celui de **Joinovici**, qui « donna » ses complices **Bony** et **Lafon**, et reçut du coup la Rosette de la Résistance !

Bien d'autres surent opportunément changer de brassard, et remplacer la croix gammée, ou le gamma de la Milice, par la croix de Lorraine, ou le sigle FFI.

Bien entendu, ce furent ces reconvertis qui se montrèrent les plus exaltés dans leurs nouvelles convictions, et les plus sévères envers ceux qui n'avaient pas été assez adroits (ou assez prompts) pour les imiter.

Le cas le plus caricatural : un avocat marseillais, fort avancé dans les amitiés allemandes, s'installe à la préfecture dans le bureau qui avait été celui des Affaires juives, et le décore d'une superbe pancarte : **Mouvement contre le racisme**.

Le « cocktail Molotov »

● Au cours des affrontements (limités) qui eurent lieu à Paris, certains résistants utilisèrent des « cocktails Molotov ».

Cet engin explosif rudimentaire, mais d'une efficacité assez redoutable à courte distance et sur un objectif précis — un char d'assaut, en particulier — avait apparemment été utilisé pour la première fois au cours de la guerre civile espagnole par les « Rouges ».

Comme la recette leur en était venue d'URSS, l'engin avait été baptisé en l'honneur de celui qui était alors le chef du gouvernement soviétique.

Il faut, en effet, peu de chose et peu de moyens pour fabriquer des cocktails Molotov. Il suffit de disposer d'un peu d'acide sulfurique, d'essence et de bouteilles.

L'acide est isolé dans un petit tube de verre, que l'on place dans la bouteille remplie d'essence. Lorsque cette bouteille se brise en rencontrant un obstacle, le mélange ainsi provoqué de l'acide et de l'essence engendre un brasier très suffisant pour détruire un véhicule, même de dimensions importantes.

Les FFI avaient d'ailleurs inventé une « amélioration » au procédé, en roulant la bouteille dans du goudron, ce qui renforçait l'effet incendiaire.



CHAPITRE XIX
Naissance de la DST

Capitaine d'artillerie d'active, Roger Warin, en rejoignant à Londres les Forces Libres du général de Gaulle, prend, de manière à ne pas attirer de représailles sur sa famille, le pseudonyme de « Wybot », qu'il conservera. Attiré par les services secrets, il participe alors à la fondation du BCRA (Bureau Central de Renseignement et d'Action). Jugeant toutefois qu'en temps de guerre un officier est mieux à sa place sur le champ de bataille, Wybot effectue au sein de la 1ère DFL (Division Française Libre) les campagnes de Libye, Tunisie et Italie. A la Libération, il est chargé de rénover complètement nos services de contre-espionnage, et il nous explique ici comment il a, à cette fin, créé la DST (Direction de la Surveillance du Territoire).

Le 16 novembre 1944 paraît l'ordonnance relative à l'organisation du ministère de l'Intérieur, créant, entre autres directions, celle de la Surveillance du Territoire. Six jours plus tard, le 22 novembre, **Adrien Tixier** (1) signe un arrêté que j'ai préparé, fixant les attributions et les structures internes de la DST. Dans le domaine des services spéciaux, c'est une véritable révolution silencieuse.

Tout d'abord, la DST se présente comme un organisme totalement autonome. Ses fonctionnaires dépendent exclusivement de leur chef, le directeur de la Surveillance du Territoire, placé, pour sa part, sous l'autorité du ministre de l'Intérieur. C'est la fin radicale du contrôle des militaires, avoué ou larvé, sur le contre-espionnage français, qui devient entièrement civil.

Certes, il m'arrivera souvent, surtout au début, de recruter des militaires, pour la plupart issus de la Résistance, et puis je suis moi-même ancien officier d'active. Mais le mot d'ordre impératif que je donnerai à mes commissaires et inspecteurs sera toujours le même :

« *Vous avez à remplir une mission capitale de défense du territoire. Ne vous laissez jamais impressionner par un uniforme ou un grade, si haut placé fût-il. Vous appartenez avant tout à un organisme civil, responsable devant le ministre de l'Intérieur et le gouvernement de la République.* »

Telle que je l'ai conçue, la DST n'est plus un simple organe d'exécution, ce qui était le cas auparavant pour les brigades de la Surveillance du Territoire de la IIIe République et de Vichy, qui n'agissaient qu'en fonction d'instructions reçues des militaires ou des magistrats. Désormais, la DST joue un rôle essentiellement actif, couvrant toutes les opérations de contre-espionnage : recherche, centralisation, exploitation sur tout le territoire soumis à l'autorité du ministre de l'Intérieur. Nous n'attendons plus qu'une enquête nous soit confiée, nous débusquons nous-mêmes traîtres et agents de l'ennemi, avec une totale liberté de manœuvre. Personne, en dehors du ministre, ne nous dicte notre conduite.

En ce qui concerne la mise en place proprement dite, série d'innovations spectaculaires également : je crée en 1944 un service central de recherche et d'exploitation. C'est-à-dire que non seulement nous allons faire notre propre renseignement, grâce à nos services actifs s'occupant de la recherche, des surveillances, des filatures, des interrogatoires, des procédures, mais, par le truchement d'un service de documentation, qui comprendra des sections spécialisées en province, nous allons en même temps engranger soigneusement cette masse de renseignements, et beaucoup d'autres informations venant des sources les plus différentes. Les fonctionnaires de la Documentation, particulièrement versés dans la connaissance des SR étrangers, tiendront à jour la liste des agents et correspondants adverses, étudieront leur psychologie, leurs méthodes, s'efforceront en partant de là d'imaginer leurs objectifs futurs. Ce qui permettra d'orienter en conséquence les investigations de nos services actifs. Ainsi la Documentation sera-t-elle notre radar, une sorte de contre-espionnage prévisionnel.

Chaque fois qu'un agent étranger sera démasqué et arrêté, les experts de la Documentation centraliseront et analyseront les résultats de nos inspecteurs, prépareront les schémas d'interrogatoire, et interviendront comme conseillers techniques au cours des auditions.

Une technique exceptionnelle

C'est encore la Documentation qui sera chargée de l'étude en profondeur des procès-verbaux d'interrogatoires, et éventuellement du décryptage des documents saisis.

Dès le début, outre la section allemande particulièrement active, puisqu'il importe de régler leur compte aux agents de la Gestapo et de l'Abwehr qui ont opéré en France ou s'y trouvent encore, je mets sur pied également, à la Documentation, des sections britannique, américaine et soviétique. Bien qu'il s'agisse de nos alliés, et que la guerre froide nous épargne encore, j'estime cette précaution nécessaire. Dans mon domaine, j'ai toujours constaté que la guerre secrète ne cesse jamais, même entre nations partenaires. Il faut donc toujours s'attendre à tout, ne rien négliger en matière de contre-espionnage, semer beaucoup, récolter sans cesse, engranger méticuleusement une fastidieuse moisson d'informations qu'on n'exploitera souvent que beaucoup plus tard.

A la nouvelle organisation de la DST, je vais ajouter un service technique hautement spécialisé, doté d'un matériel électrique considérable, micros, infrarouges, ultraviolets, et bon nombre d'autres gadgets pour lesquels nous n'aurons jamais beaucoup de retard sur les services secrets américains ou russes : c'est la Police des communications radioélectriques, la PCR.

Très rapidement, elle deviendra le vivant symbole de la modernisation de la police. Avec ses appareils mystérieux, noirs ou chromés, ses techniciens en blouse blanche, écouteurs sur l'oreille, son côté laboratoire, elle fera une impression profonde sur les visiteurs de marque. Chaque fois qu'il aura

des problèmes de budget et des difficultés à soutirer des crédits à son collègue des Finances, le ministre de l'Intérieur m'enverra l'une ou l'autre des éminences de la rue de Rivoli, en me recommandant :

« Tâchez de me l'amadouer et de me l'assouplir, il faut lui en mettre plein la vue ! »

Les faux billets du ministre

C'est ainsi qu'il m'échoit de piloter **Maurice Petsche**, secrétaire d'Etat au Budget. Parmi les nouveautés de la PCR, je lui présente notre appareil à lumière noire, autrement dit à ultraviolets. Nous en sommes particulièrement fiers : à l'époque c'est un instrument de détection très étonnant et très exceptionnel. D'un seul coup d'œil il permet de repérer faux papiers, encres sympathiques, surcharges et corrections qui se différencient aussitôt, sous l'effet des ultraviolets, du reste du document. Pas un truquage qui puisse échapper à la machine.

Le jour de la visite du secrétaire d'Etat, la conversation roule sur l'un des sujets du moment : la grande quantité de faux billets de banque en circulation au lendemain de la Libération. Maurice Petsche se déclare très affecté par ce problème, qui porte atteinte aux finances du pays.

— *Nous observons désormais un rite à la PCR,* dis-je au ministre. *Tous nos visiteurs soumettent le contenu de leur portefeuille au test de la machine. C'est un jeu !*

— *Je m'en voudrais de rompre avec une aussi éclairante tradition,* fait Maurice Petsche.

Et avec un amusement visible, séduit par ce divertissement imprévu, il sort une dizaine de billets de mille, que nous passons devant lui au détecteur de vérité. Le verdict de la machine est implacable : la moitié des billets de banque du ministre sont faux.

Le premier moment de stupeur passé, Maurice Petsche prend le parti d'en rire. Puis, tranquillement, il remet vrais et faux billets dans sa poche...

Roger WYBOT

(1) Ministre de l'Intérieur, socialiste. C'est lui qui évaluera à 105 000 le nombre de Français assassinés à la Libération.



Roger Wybot, tout jeune chef de la DST déposant à la barre au cours d'un procès.

CHAPITRE XX

La conclusion de Paul Faure : « Qu'ont-ils fait de leur victoire ? »

Pendant l'entre-deux guerres, **Paul Faure** fut, avec **Léon Blum**, l'une des personnalités marquantes du parti socialiste. Après la défaite, les deux hommes, en désaccord depuis longtemps sur le plan de la politique étrangère, suivirent des chemins différents.

On sait ce qu'il en fut de Léon Blum. Paul Faure, lui, accepta de faire partie du Conseil national, créé par le maréchal **Pétain**.

Après la Libération, il se trouva donc mis à l'écart, et les réflexions que lui inspirait la situation politique ne trouvèrent pas d'éditeur.

Le texte que l'on va lire, écrit peu de temps après le retour du général **de Gaulle** aux affaires, est donc, peut-on dire, à moitié inédit.

La personnalité de son auteur lui confère cependant un grand intérêt, et il nous a paru qu'il pouvait, sous cette signature d'homme de gauche, et demeuré tel, constituer une sorte de conclusion à la présente publication :

« Les hommes et les partis du Résistancialisme ont conquis et exercé le pouvoir par des moyens que réprouvent les législations et les mœurs de tous les peuples civilisés. Leurs méfaits et leurs forfaits pourraient remplir, des années durant, les audiences d'une Haute Cour, d'un Conseil d'Etat, et des divers tribunaux. Nous avons assisté au phénomène inverse. Ce sont eux qui, par la plus prodigieuse des impostures, ont ouvert le procès des autres.

« Ce qu'ils ont fait depuis du pays, de ses institutions, de ses finances, de son Empire, a dépassé les plus sombres prévisions.

« Ce qui est surprenant, c'est qu'on leur ait permis d'opérer si longtemps, et aussi que, chez eux, ne se soient pas éveillés des repentirs, des remords, pas plus d'ailleurs que ne s'y sont révélés des hommes d'Etat, des financiers, des diplomates, à quelques exceptions près.

« Des corsaires ont pu devenir, jadis, de bons serviteurs de la marine royale, des Vénus de boulevard finir leurs jours en dames patronesses, la génération des usurpateurs et spoliateurs de la Révolution du Résistancialisme n'a, dans l'ensemble, donné que des incapables et des médiocres, comme si son "Système" étouffait chez elle les mouvements du cœur et paralysait les intelligences. Elle fait penser au cheval d'Attila dont on disait que plus rien ne poussait où il avait mis les pieds.

« On lui avait pourtant assez crié : "Casse-cou !". Elle n'a rien voulu ou rien pu entendre, et a poursuivi sa folle équipée jusqu'à la culbute.

« Comment expliquer cette attitude, cet aveuglement, cette obstination dont le terme, l'aboutissement, les conséquences funestes étaient aussi prévisibles que le lever du jour ?

Médiocrité des hommes d'Etat

« Comment l'expliquer, sinon par l'origine malsaine et la médiocrité foncière du personnel politique né de la Libération ; par la nocivité des lois et la corruption des mœurs à qui le règne des partis, porté à une espèce de perfection démentielle sous le tripartisme, devait offrir un prodigieux bouillon de culture.

« Pour être tout à fait juste, il est utile de rappeler que la France, dans son sang le plus jeune, avait subi la ponction de deux grandes guerres, surtout celle de 1914-1918, où elle laissa plus de deux millions de victimes.

« L'anémie intellectuelle, qui s'est révélée particulièrement sensible dans la catégorie des "hommes d'Etat" trente ans plus tard, trouve en partie son explication dans ces massacres qui ont si douloureusement frappé une génération. Mais il y a eu aussi, je suis tenté d'écrire il y a eu surtout, l'Epuration de 1944-1945, qui priva notre pays subitement, en tant de domaines, de gens d'expérience et de métier, pourvus souvent de hautes qualités, et les remplaça au hasard d'un rapt ou d'un butin, d'un acte de violence ou d'arbitraire, par le premier venu des "parachutés", comme on les appelait.

« A quelles promotions inouïes n'assista-t-on pas !

« Sans doute a-t-on, depuis, révisé quelques cas parmi les plus scandaleux. Mais le coup était frappé, et ses effets devaient être durables et désastreux.

« Ils l'ont été, ils le seront encore pendant des années.

« Car ce sont les "issus" du Résistancialisme qui ont géré, administré et gouverné la France depuis quatorze ans. Ce sont eux qui ont pris en main tous les pouvoirs, et en ont fait l'usage que l'on sait.

« Si on l'oublie, on est privé de boussole et de fil conducteur pour guider ses pas, et comprendre pourquoi la cause nationale a subi depuis une dégradation ininterrompue, et tant de dommages, dont quelques-uns sont irréparables. »



Paul Faure aux côtés de Léon Blum

A Limoges
Deux quotidiens : seul le socialiste se tire d'affaire

Les ordonnances prises par le gouvernement provisoire le 22 juin et le 30 septembre 1944 au sujet des journaux ayant paru entre 1942 et la Libération, décrétaient l'abolition de leur titre, et l'interdiction de le réutiliser jamais (mesure tombée par la suite en désuétude, puisqu'on vit par exemple paraître un nouveau journal dénommé, comme celui de **Bunau-Varilla** : *Le Matin*).

Ces journaux étaient mis sous séquestre. Le 30 août 1944, un arrêté du secrétariat à l'Information ordonnait la nomination d'un administrateur provisoire pour les entreprises de presse en cause.

Enfin, une ordonnance du 5 mai 1945 créait, bien avant la modification du Code pénal de 1994, une novation en droit français, en instituant la responsabilité pénale des personnes morales, ce qui permettait de prononcer la confiscation de leurs biens.

En fait, même les sociétés de presse non reconnues pénalement coupables voyaient quand même tous leurs biens mobiliers et immobiliers transférés à une « Société nationale des entreprises de presse » (SNEP), créée pour la circonstance. Cela, en vue de la redistribution desdits biens à de nouveaux organes, réputés « issus de la Résistance ».

Cette « issue » pouvant s'être produite dans des conditions parfois pittoresques. Ainsi, tel « résistant » avait, captant par hasard la radio d'Alger, qu'on entendait peu sur le territoire métropolitain, pris connaissance de l'ordonnance du 22 juin 1944, aux termes de laquelle quiconque aurait publié au moins trois numéros d'un journal clandestin, pourrait hériter des biens : imprimerie, immeuble, réseau de distribution, fichier d'abonnés, etc. d'un journal « collaborateur ».

Notre homme s'empressa de ronéotyper des feuillets dont il n'est pas dit qu'ils eurent une grande diffusion. Et lorsque les Américains arrivèrent les premiers dans sa ville, il se précipita, ses feuillets à la main, à leur PC. Excipant de l'ordonnance d'Alger, il réclama « son droit » de faire paraître un journal « libéré », en s'installant dans les locaux de celui qui se trouvait désormais interdit.

Les Américains, qui s'en fichaient comme d'une guigne, le laissèrent faire, et voilà comment **Monsieur A.**, fort modeste personnage avant la guerre, finit dans le fauteuil d'un grand patron de presse.

* *

Dans le fait, en fonction des amitiés locales, et des protections politiques, toutes les publications ne furent pas logées à la même enseigne.

Il est intéressant à cet égard de comparer le sort des deux quotidiens qui paraissaient à Limoges pendant l'Occupation.

Le plus modeste des deux s'appelait *Le Populaire du Centre*. Imprimé par la SA L'Imprimerie Nouvelle, il avait un tirage d'environ 12 000 exemplaires, et ses relations avec le parti socialiste n'avaient jamais été, auparavant, un mystère.

Ayant publié un article qui déplut à la censure, *Le Populaire* fut suspendu le 17 janvier 1941. Ses dirigeants décidèrent alors de le remplacer par *L'Appel du Centre*, dont le premier numéro sortit le 7 février.

Entre ces deux organes, à part le titre, il était difficile de trouver une différence. Le gérant, **Léon Picaud**, était le même ; le siège social et la rédaction se trouvaient dans le même local, place de la Fontaine des Barres ; *L'Appel* était tiré sur les presses de L'Imprimerie Nouvelle par les mêmes ouvriers ; les abonnés du premier avaient été d'office transférés au second, et n'y avaient vu que du bleu.

Dès le premier numéro, un éditorial expliquait que la suspension du *Populaire* faisait courir aux actionnaires de L'Imprimerie Nouvelle le risque de perdre leur mise, aux ouvriers celui d'être mis au chômage. Ce pourquoi l'équipe reprenait donc le harnais, en faisant du reste allégeance explicite au gouvernement de Vichy.

Or, à la Libération, *L'Appel du Centre* ne fut l'objet d'aucune poursuite ni mesure de séquestre.

L'autre quotidien de Limoges, *Le Courrier du Centre*, de tendance « modérée », avait un tirage d'environ 70 000 exemplaires.

A la Libération, une information fut ouverte par le Parquet de la Cour de Justice contre le journal, accusé d'avoir publié des informations favorables aux Allemands et au gouvernement de Vichy.

Chose curieuse cependant, le Ministère public reconnaissait le patriotisme et le sens du devoir de **M. Lacrocq**, directeur du *Courrier*. Celui-ci avait d'ailleurs, à un moment donné, été arrêté par la Milice. Le directeur administratif, **Le Tanneur**, et le rédacteur en chef, **Magadoux**, avaient eu également affaire à la Gestapo et à la Milice. Deux journalistes, **Mourier** et **Berthaud** avaient été déportés à Dachau, dont le second ne revint pas.

Bref, un palmarès dont ne pouvait pas se targuer *L'Appel*. Il fallut donc bien rendre, le 22 juillet 1946, une ordonnance de classement. Mais cela n'empêcha pas les biens de la société éditrice du *Courrier* d'être transférés sans indemnité à la SNEP, qui les partagea ensuite entre deux feuilles nouvelles, dont une appartenant au parti communiste.

Quant au *Populaire*, il réapparut sans problème, publiant le 7 septembre 1944 le n° 1 de sa 39e année, succédant sur ses presses au n° 190 de la... 39e année de *L'Appel du Centre*, daté du 17 août 1944.

Cette inégalité flagrante de traitement conduisit **Edmond Michelet**, personnalité marquante de la région, à répéter le mot de **Saint-Exupéry** : « Je hais le mythe de l'épuration ».

CHAPITRE XXI

« Politiques ou résistants » ?

Au lendemain de la Libération, il fut considéré — chose assez légitime en somme — que les Français qui, pour des raisons diverses, avaient, pendant l'Occupation, particulièrement souffert du fait de l'ennemi, avaient droit, sous différentes formes, à des compensations.

Toutefois, ce fut seulement au mois d'août 1948, le 6 et le 8, que deux lois déterminèrent les droits des victimes, et les avantages auxquels elles pouvaient prétendre.

Distinction fut ainsi établie entre deux catégories principales :

1°) Les déportés et internés politiques :

Tous les Français ou ressortissants des territoires d'outre-mer qui, pour tout autre motif qu'une infraction de droit commun ont été transférés par l'ennemi hors du territoire national, incarcérés ou internés dans une prison ou un camp de concentration, ou exécutés par l'ennemi.

Cette catégorie comprenait essentiellement, dans le fait, les communistes et les juifs. L'incarcération devait avoir duré au moins trois mois, à moins qu'il y ait eu évasion, ou en cas d'invalidité du fait de mauvais traitements.

L'appartenance à cette catégorie emportait l'attribution d'un pécule (reporté, en cas de décès, sur les ayants-droit : ascendants ou descendants), l'octroi d'une médaille et, en cas de perte de biens résultant directement des faits, l'indemnisation intégrale.

2°) Les déportés et internés résistants :

Ceux dont l'arrestation avait eu pour cause directe des actes qualifiés de résistance à l'ennemi.

Ceux-là avaient droit :

a) à une assimilation rétroactive de grade militaire, en fonction de leurs responsabilités dans la Résistance, avec soldes et accessoires de soldes correspondants ;

b) aux bénéfices de campagne, notamment de campagne double, majorés de six mois ;

c) à l'assimilation des maladies contractées à des blessures de guerre, avec par conséquent titre d'invalidité correspondant ;

d) à une prime de déportation ;

e) à un contingent spécial de décorations (Légion d'Honneur en particulier) ;

f) à une indemnité de congé libérable ;

g) à une indemnité de libération ;

h) à une solde de convalescence ;

i) à une pension d'invalidité, éventuellement.

En cas de décès de l'intéressé, ses ayants-droit pouvaient bénéficier d'une partie au moins de ces avantages.

On le voit, cette catégorie comportait des conséquences matérielles et honorifiques beaucoup plus importantes que la première. Il n'est donc pas étonnant que nombre d'intéressés (ou leurs ayants-droit), admis assez aisément comme « politiques », aient essayé ensuite de se faire transformer en « résistants ».

Innombrables requêtes

Il leur fallait pour cela présenter leur dossier, avec toutes attestations, preuves et documents adéquats, à la Commision nationale des déportés et internés résistants.

Celle-ci fut donc, pendant de nombreuses années, saisie d'innombrables requêtes, en particulier de communistes. Et il convient de remarquer qu'elle semble avoir tranché avec beaucoup d'objectivité, et que les cas de refus correspondirent dans l'ensemble à ce qui était juste.

On peut lire, dans ce même numéro du *Crapouillot*, ce qu'il en advint pour **Marcel Paul**. D'autres cas spectaculaires, parmi une foule de dossiers sans gloire, furent réglés aussi impartialement. On en trouvera ci-dessous quelques exemples remarquables :

Arno Klarsfeld : le père de maître **Serge Klarsfeld** avait été, sur dénonciation, arrêté à son domicile de Nice, comme prisonnier évadé. Identifié alors comme juif, il fut déporté à Auschwitz, où il mourut.

Le 21 octobre 1955, la Commission, considérant qu'aucun acte de résistance n'était ici en cause, émit un avis défavorable.

Léon Mauvais : avis défavorable du 29 octobre 1954. *« A été interné administrativement en raison de son activité politique antérieure. »*

Louis Thorez (frère de **Maurice**) : avis défavorable du 29 octobre 1952. *« L'intéressé a été arrêté et interné pour des faits à caractère politique, et non de résistance. »*

Georges Cogniot, député communiste : après nouvel examen, sur intervention d'**Edmond Michelet**, avis défavorable confirmé le 10 avril 1959 et reconfirmé le 12 juin 1959.

Pierre Semard, militant communiste fusillé par les Allemands : avis défavorable. *« L'intéressé a été arrêté avant le 16 juin 1940* (c'est-à-dire sur ordre du gouvernement français, pour menées anti-nationales, NDLR), *puis fusillé par l'ennemi comme otage.*

Louis Odru, député communiste : avis défavorable. *« L'arrestation suivie de détention n'a pas été motivée par un acte qualifié de résistance à l'ennemi. »*

Georges Marrane, ministre communiste : avis défavorable du 16 septembre 1966. *« Il n'est pas établi de relation de cause à effet entre des actes de résistance et l'arrestation suivie de détention. »*

S'il s'agissait, dans tous les cas ci-dessus, de personnages présentant, à titres divers, quelque importance, on n'était cependant pas en présence de gens de tout premier plan, et la Commission pouvait donc trancher avec sérénité.

Elle se trouva dans plus d'embarras à propos de quatre personnes qui étaient, alors du moins, considérées comme des « figures emblématiques ». Et force lui fut donc, dans une inévitable mesure, de composer avec la circonstance et la renommée.

Figures emblématiques

Ce fut le cas en premier lieu pour **Danielle Casanova** dont de nombreuses rues, tant à Paris qu'en province, portent le nom. La Commission examina son dossier le 26 janvier 1951, et il nous paraît intéressant de reproduire ici l'intégralité de ses conclusions :

« Les commissaires membres de la Résistance sont unanimes à

regretter que l'attestation de causalité, établie en faveur de l'intéressée par **M. Mugnier**, liquidateur national du mouvement Front national, soit davantage une apologie de l'action de Mme Casanova, qu'une simple indication des actes qualifiés de résistance dont elle a été l'auteur.

« Pour ce motif, certains sont d'avis de rejeter purement et simplement cette pièce, ne voulant pas que l'acceptation de la Commission puisse être considérée comme avalisant les faits rapportés. Les autres sont d'avis de la renvoyer à M. Mugnier pour être modifiée.

« Le président intervient alors pour faire remarquer que la première solution n'est pas possible, étant donné la légende qui entoure le nom de Danielle Casanova. Elle ne serait certainement pas comprise. D'autre part, renvoyer à M. Mugnier son attestation, pour qu'elle fût établie autrement, pourrait entraîner des discussions interminables qu'il faut éviter.

« Le président propose, étant donné que la qualité de résistante est admise par les commissaires, d'examiner le certificat de M. Mugnier par division. Cette procédure permettrait de rejeter tout ce que la Commission estimerait ne pas être des actes qualifiés de résistance, et de retenir les seuls motifs entrant dans le cadre de l'art. 2 du décret du 25 mars 1949.

« Les commissaires ayant accepté, l'attestation de M. Mugnier est examinée phrase par phrase :

« Mme Casanova aurait été arrêtée en raison de son appartenance au Front national et notamment pour avoir :

1°) dès juillet 1940, animé l'action des "Jeunes filles de France" dans la bataille contre l'envahisseur et les traîtres, pour la libération de la patrie ;

2°) entraîné toute la jeunesse dans les manifestations du 11 novembre 1940, premier épisode de la lutte ouverte contre l'occupant, premier acte de ralliement des patriotes français ;

3°) participé à la formation des groupes de francs-tireurs et partisans ;

4°) organisé les femmes, notamment les femmes de prisonniers privées de leur soutien ;

5°) dirigé le journal clandestin *La voix des femmes ;*

6°) organisé avec ardeur les comités féminins qui constitueront bientôt un réseau serré dans la France entière, et donneront par la suite naissance à l'Union des Femmes Françaises ;

7°) s'être rendue à un rendez-vous avec le résistant **Georges Politzer**, rendez-vous au cours duquel elle fut arrêtée le 15 janvier 1942.

La Commission rejette le motif numéro un. Elle croit devoir, à ce sujet, rappeler avec force cette réalité historique que le parti communiste, dont Mme Casanova était une militante en vue, n'est entré dans la bataille effective contre l'occupant que le 22 juin 1941, date de l'ouverture des hostilités germano-russes. Antérieurement à cette date, l'attitude dudit parti vis-à-vis des autorités allemandes d'occupation a été celle que lui imposait la conclusion du pacte germano-soviétique de 1939. Ce n'est qu'en mai 1941, quelques semaines avant le déclenchement de la guerre germano-soviétique, que le parti communiste, traduisant les premières inquiétudes russes au sujet des intentions allemandes, lance son premier manifeste pour la formation d'un Front national de lutte pour l'indépendance de la France. Encore ce manifeste, qui porte la date du 15 ou du 27 mai 1941, est-il nettement « attentiste » et « neutraliste ». C'est seulement après l'attaque du 22 juin que fut lancé le deuxième manifeste du Front national, orienté dans le sens d'une lutte véritable contre l'oppression nationale subie par la France (juillet 1941).

La Commission rejette également le motif numéro 2. Dans un tract de janvier 1941, faisant suite à cette manifestation et destiné aux étudiants, le parti communiste déclare que l'indépendance du pays doit être recouvrée dans la paix, que la France ne redeviendra pas libre par la guerre, mais par la révolution socialiste, que cette indépendance exclut toute idée de revanche militaire, et exige que notre pays soit libéré de la sujétion britannique. Cette manifestation ne peut donc pas être considérée comme un acte de résistance, ni comme un épisode d'une lutte ouverte contre l'occupant.

La Commission rejette aussi les motifs n° 4 et 6, considérant qu'il s'agit de faits à caractère social, voire politique, mais ne pouvant pas être considérés comme des actes qualifiés de résistance.

Elle retient par contre comme tels les actes définis aux numéros 3, 5 et 7 qui entrent bien dans le cadre des actes de résistance, compte tenu desquels elle émet à l'unanimité un avis favorable à l'attribution du titre de déporté résistant à l'intéressée.

Autre gloire du parti communiste : **Gabriel Péri**.

Il est également très intéressant de connaître par le détail dans quelles conditions, le 11 janvier 1952, la Commission accepta de lui accorder, à titre posthume évidemment, la qualité d'interné résistant :

« L'arrestation et l'internement de Gabriel Péri apparaissent, tant d'après les déclarations portées sur la demande, que d'après les attestations sous dossier, comme motivées par la publication de *L'Humanité* clandestine en 1940 et au début de 1941, jusqu'à son arrestation le 20 mai 1941, et la Commission a estimé qu'il ne s'agissait pas là de publications répondant aux exigences de la loi.

Reste à savoir si le choix de Gabriel Péri comme otage et son exécution par l'ennemi le 15 décembre 1941 peuvent être considérés comme motivés par une activité résistante.

M. Vavasseur demande la parole pour affirmer sa conviction qu'il en est ainsi. Il expose, en remontant jusqu'aux événements de Munich, et en passant par l'annonce de la collusion germano-soviétique immédiatement avant la déclaration de guerre, quelle fut l'attitude de Gabriel Péri jusqu'à son exécution.

Il insiste particulièrement sur deux points :

— les pressions dont l'intéressé a été l'objet en cours de détention non seulement de la part des autorités françaises de fait, mais aussi de la part de l'ennemi, ce qui revêt un caractère un peu exceptionnel en pareil cas ;

— l'exploitation qui a été faite, non seulement par son parti, mais par la Résistance tout entière, de l'attitude de Gabriel Péri, et des circonstances de son exécution.

Il rappelle quelques-uns de ses écrits, son testament et sa légende, et déclare ne pouvoir dissocier la trilogie des martyrs de la Résistance : **d'Estienne d'Orves**, Gabriel Péri et **Pierre Brossolette**.

Finalement, le titre d'interné résistant est attribué à Gabriel Péri à l'unanimité moins une voix.

Troisième célébrité du PC : **Denise Ginollin**.

En ce qui la concerne la discussion fut, le 12 décembre 1952, particulièrement chaude :

« Mme Ginollin et trois autres personnes ont été arrêtées le 20 juin 1940 à Paris et inculpées d'infraction au décret du 26 septembre 1939, pour avoir exercé une activité ayant pour objet de propager les mots d'ordre de la IIIe Internationale communiste, et notamment tenté de faire reparaître le journal *L'Humanité*, qui avait été suspendu par arrêté du ministre de l'Intérieur le 26 août 1939. L'instruction de cette affaire fait ressortir que Mme Ginollin s'était adressée à cet effet au service de presse de la Kommandantur, qu'elle avait obtenu l'autorisation sollicitée, sous réserve de se conformer aux instructions données par ledit service de presse, et de soumettre tous les articles à la censure allemande.

Ce projet n'a pu être mis à exécution du fait de l'arrestation de l'intéressée. Néanmoins, un premier numéro fut imprimé, lequel comporte notamment le texte du communiqué de guerre allemand.

Mme Ginollin fut relâchée le 25 juin 1940 sur l'ordre du Dr **Fritz**, conseiller supérieur près le chef de l'Administration supérieure allemande à la Chambre des députés.

… M. **Jullien** ne pense pas que Mme Ginollin puisse être considérée comme une véritable résistante. Selon lui, elle n'a jamais varié dans sa conduite depuis sa première arrestation. Après comme avant, elle s'est toujours soumise aux ordres du parti politique auquel elle appartenait. C'est ainsi que lorsque ce parti a changé d'objectif, elle a été contre les Allemands pour se conformer aux nouvelles directives du parti, et non par une volonté systématique de résistance à l'occupant…

… En conclusion, les membres résistants de la Commission persistent à considérer que la seconde arrestation de Mme Ginollin a été la conséquence de la première, et que ces deux arrestations ont eu pour motifs des faits à caractère politique, et non résistant.

Par 4 voix et 2 abstentions, la Commission donne un avis défavorable.

Quatrième célébrité en cause : **Marie-Claude Vaillant-Couturier**.

Là les choses furent, le 14 octobre 1953, plus brèves et très nettes :

« L'intéressée, militante du parti communiste, spécialement chargée de la branche Solidarité, qui consistait à distribuer des fonds aux familles de militants emprisonnés ou internés, a été arrêtée alors qu'elle se présentait au domicile d'une personne également militante communiste. La Commission n'estime pas possible d'assimiler ce fait aux actes qualifiés de résistance à l'ennemi. » Avis défavorable à la majorité.

VALTERUS

CHAPITRE XXII
La libération et l'épuration en Belgique

En mai 1940, les services de la Sûreté belge et les autorités françaises commettent une maladresse de taille en arrêtant tous les partisans de la paix ou de la neutralité qui « ne voulaient pas mourir pour Dantzig » : les communistes, juifs de nationalité allemande, Italiens anti-fascistes, nationalistes flamands, rexistes et partisans de **Joris Van Severen**, le « national-solidariste thiois ». Les policiers belges livrent leurs conationaux aux Français qui les traînent de Dunkerque au pied des Pyrénées en leur faisant subir les pires sévices : **Léon Degrelle** et **René Lagrou** (nationaliste flamand), qui ont survécu de justesse à ce calvaire, nous en ont laissé des témoignages poignants. Joris Van Severen et son adjoint **Jan Ryckoort** sont abattus, avec une vingtaine d'innocents, à la sortie d'Abbeville. Après la capitulation de l'armée belge et du roi **Léopold III, Paul Reynaud** fustige le souverain en usant d'un vocabulaire particulièrement maladroit et, du coup, les réfugiés flamands et wallons sont mal accueillis en France, ce qui ruine trente ans d'amitié franco-belge.

Les prisonniers politiques de mai 1940 reviennent au pays animés par un ressentiment dont on ne mesure plus guère l'ampleur. L'ancienne solidarité franco-belge fait place à une germanophilie qui conduit une frange de l'opinion, favorable aux personnalités arrêtées et déportées dans les camps pyrénéens, à réclamer aux Allemands le retour des deux départements (Nord, Pas-de-Calais), enlevés aux Pays-Bas par Louis XIV et considérés comme d'anciennes « terres impériales ». Ces départements sont effectivement placés sous l'égide du gouverneur militaire allemand de Bruxelles, mesure ambiguë destinée à calmer les esprits, sans offenser Vichy.



Léon Degrette, en Espagne à l'occassion du mariage de sa fille. Il n'a rien renié de son passé.

Un an plus tard, la « croisade anti-bolchévique », avec le départ de la « Légion Wallonie » de Degrelle pour le front russe, va éclipser cette pré-collaboration francophobe et inaugurer un « européisme » national-socialiste, qui reprend à son compte certains accents de l'internationale socialiste. Une bonne part de la collaboration nouvelle ne repose plus sur des réminiscences historiques ou des ressentiments personnels, mais sur une admiration du système social allemand.

Les groupes collaborateurs les plus extrémistes sont d'ailleurs issus de la gauche et de l'extrême gauche, où les réflexes patriotiques classiques ne jouaient plus beaucoup : pour ces militants, l'allégeance allait au pays qui avait le système social le plus avantageux pour la classe ouvrière, en l'occurrence, l'Allemagne, mère-patrie de la social-démocratie. Et quand Degrelle proclame que les « Wallons sont des Germains de langue romane », ce n'est pas qu'une vile flatterie à l'égard du vainqueur, mais une volonté tactique : 1) de participer à un ensemble politique « impérial », où les « Pays-Bas autrichiens », qui allaient devenir la Belgique en 1830, avaient joué un rôle important, notamment sur le plan militaire, et 2) de ne pas être exclus en tant que Wallons, d'un « ordre social » qui séduisait les masses ouvrières du « Pays noir », dont l'idéologie était « sociale-démocrate » à la mode allemande et dont le type de vie était très proche de ceux de la Ruhr ou de la Sarre. Mines et sidérurgie forgent une solidarité implicite qui va au-delà de tous les autres clivages.

Ainsi, la collaboration n'allait pas se limiter aux seuls mouvements nationalistes, mais se capillariser dangereusement dans tout le corps social. Le gouvernement **Spaak-Pierlot** qui s'était transplanté à Londres, percevait le danger du clivage qui se dessinait en Belgique où deux camps se faisaient face : les partisans de l'ordre ancien (toutes oppositions sociales surmontées) et les partisans de l'« Ordre nouveau ». Entre les deux, un « établissement » fidèle au Roi, qui tente d'imposer une voie médiane, de sauver l'indépendance du pays, d'avancer quelques-uns de ses pions dans une certaine collaboration « nationaliste de droite ». Mais cet établissement demeure hostile à la IIIe République, au gouvernement de Londres, aux communistes et, au sein de la colla-

boration, aux nationalistes flamands indépendantistes et « républicains ». Il se méfie bien sûr des autorités proprement nationales-socialistes, et table sur les éléments traditionnels et conservateurs de la diplomatie et de l'Etat allemands.

Dans la rue et les campagnes, surtout à partir de 1943, règne une atmosphère de guerre civile : rexistes et nationalistes flamands, ainsi que les membres de leurs familles, sont abattus sans autre forme de procès, sans distinction d'âge ou de sexe. En 1944, les collaborateurs passent à la contre-offensive qui, à son tour, entraîne de nouvelles représailles : la spirale atteint son horreur maximale à Courcelles, en août 1944, quand la « Brigade Z » du parti rexiste venge cruellement la mort des siens, notamment l'assassinat du maire de Charleroi et de sa famille, en exécutant sommairement 27 personnes.

Lois rétroactives

Ce formidable imbroglio aurait dû, après la victoire des armes anglaises et américaines, être démêlé par une justice sereine, patiente, douée de beaucoup de tact. Il n'en fut rien. Personne n'a mieux stigmatisé cette « justice de roi nègre » que le professeur **Raymond Derine**, un éminent juriste de l'Université catholique de Louvain. La justice militaire de l'épuration est une honte pour la Belgique, explique ce juriste, pour quatre raisons :

1) Le gouvernement de Londres prépare, dès 1942, une épuration sévère, sans avoir le moindre contact physique avec la Belgique occupée et sans comprendre les motivations réelles, et si complexes, des futurs réprouvés. **Paul Struye**, président du Sénat et résistant, écrira dans ses mémoires : « les 20 000 héros revenant de Londres et découvrant en Belgique 8 000 000 de suspects dont 4 000 000 au moins de coupables ». La collaboration fonctionnera dès lors à coups de lois rétroactives, hérésie juridique dans tout Etat de droit.

2) Les juridictions d'exception sont essentiellement militaires : elles ont donc tendance à réclamer des peines maximales. Dans ces excès, le ressentiment des vaincus de 1940 et des pensionnaires des Oflag, appelés à prononcer les peines, a joué un rôle prépondérant. Ces militaires n'avaient pas eu de contact avec la Belgique réelle et n'avaient vécu la guerre qu'au travers de fantasmes répétés à satiété pendant de longues années d'inactivité forcée.

3) La nomination de substituts très jeunes et inexpérimentés, tentés de faire du zèle en matière de répression.

4) Enfin, en Flandre, les magistrats civils et militaires appelés à juger les faits de collaboration sont majoritairement issus de la bourgeoisie francisée, procédurière, marchande, confinée dans l'étroitesse d'esprit de son unilinguisme, et hostile à toute intellectualité ; ces hommes vont tout naturellement être tentés d'éradiquer définitivement une idéologie populaire, intellectuelle, polyglotte, et plus honnête dans ses pratiques : le nationalisme de libération flamand, qui, opiniâtre et infatigable, contestait leur pouvoir à la racine. Avec un tel ressentiment, ces individus ne pouvaient évidemment prononcer une justice sereine. Mais la répression frappera plus durement les intellectuels francophones que leurs homologues flamands, plus nombreux que les Wallons, mais les condamnations à mort ont été rares et aucune n'a été suivie d'exécution.

Le poète **Wies Moens**, le poète et humoriste **Bert Peleman**, le prêtre, théologien, philosophe et historien de l'art **Cyriel Verschaeve** ont été condamnés à mort : Peleman a été gracié, Moens a fui en Hollande (les autorités néerlandaises ont refusé de l'extrader), Verschaeve s'est réfugié dans un couvent tyrolien (des militants flamands ramèneront sa dépouille dans son village en 1975).

Beaucoup d'écrivains ont été arbitrairement arrêtés, emprisonnés, voire maltraités, dans les premières semaines de la Libération, mais n'ont été ni jugés, ni poursuivis, ni condamnés. Ils ont toutefois gardé une ineffaçable rancune contre l'Etat, et se sont juré de lui faire payer les avanies subies, même les peccadilles : l'Etat belge n'a plus reçu l'aval de l'intelligentsia dans son ensemble, qui n'a plus cessé de le dénigrer, de répandre un « mauvais esprit » et d'en saper les assises. En revanche, les responsables politiques flamands payent le prix du sang ; le martyrologe est aussi long qu'épouvantable, surtout quand on connaît la probité morale des condamnés : **Leo Vindevogel, Theo Brouns, Lode Huyghen, Marcel Engelen, Karel de Feyter, Lode Sleurs, August Borms**...

La répression contre les intellectuels, surtout en Wallonie, prendra, dans ce contexte, une tournure dramatique et particulièrement cruelle, comme si le pouvoir, détenu par des classes en déclin, voulait éliminer par tous les moyens ceux qui, par leurs efforts, étaient la preuve vivante de son infériorité culturelle.

Paul Colin, le brillant critique d'art qui introduisit l'expressionnisme allemand à Bruxelles et à Paris, le plus talentueux journaliste du pays à qui l'on doit une merveilleuse histoire des Ducs de Bourgogne, est abattu comme un chien dans son bureau à Bruxelles, en 1943 ; son remplaçant, **Paul Herten**, sera fusillé en octobre 1944, dans des conditions abominables, qu'a dénoncées l'ancien résistant **Louis de Lentdecker**, écœuré par l'hystérie de cette époque.

Le philosophe **José Streel**, qui avait pourtant abandonné la collaboration en 1943, est fusillé en 1946, de même que les journalistes **Victor Meulenyser** et **Jules Lhoste**. **Pierre Daye**, correspondant de *Je suis partout*, parvient à fuir en Argentine. **Raymond de Becker**, correspondant avant-guerre de la revue *Esprit*, écope de vingt ans de bagne, de même que **Henri De Man**, un des plus grands théoriciens socialistes du siècle. **Robert Poulet** est condamné à mort et attendra sa grâce pendant 1056 jours d'isolement, pour ensuite émigrer à Paris et offrir son grand talent à la presse non conformiste de France.

Félicien Marceau, Simenon...

Parmi les écrivains « prolétariens », d'origine communiste ou socialiste, **Pierre Hubermont**, animateur des « Cercles culturels wallons », est condamné à vingt ans de travaux forcés et sa carrière est définitivement brisée ; son jeune disciple **Charles Nisolles** est fusillé en 1947. **René Baert** est abattu par des militaires belges, en Allemagne, en 1945. Son ami, le peintre surréaliste **Marc Eemans**, qui n'a écrit que des articles sur les arts, le tourisme et les traditions populaires, est condamné à huit ans de prison (il en fera quatre). Le brillant germaniste **Paul Lespagnard** est également fusillé. Le sublime **Michel de Ghelderode** est insulté, humilié publiquement, et chassé de son modeste emploi de fonctionnaire municipal à Schaerbeek. **Félicien Marceau** se réfugie à Paris, où il deviendra académicien. **Simenon**, le père du fameux Maigret, se replie à Genève. **Hergé**, le créateur de Tintin, est importuné à plusieurs reprises et devra aller vivre sur les rives du lac Léman pendant quelque temps ; son collègue, l'inimitable caricaturiste **Paul Jamin** (alias « Jam » puis « Alidor ») est condamné à mort, mais heureusement ne sera pas exécuté : octogénaire aujourd'hui, sa verve et son coup de crayon rehaussent toujours les pages de l'hebdomadaire satirique bruxellois *Père Ubu*.

A partir de septembre 1943, la terreur prend une ampleur considérable ; en 1944, elle fera 740 victimes politiques (principalement des collaborateurs). Le nombre d'actes de pur banditisme atteint des proportions jamais vues depuis les guerres de religion. Paul Struye était atterré : « *Le respect de la vie humaine a disparu. On tue pour rien. Il arrive qu'un homme soit abattu comme un chien sans qu'on sache s'il est victime de justiciers patriotes, de rexistes ou de nationalistes flamands, de vulgaires gangsters, d'une vengeance individuelle ou simplement d'une erreur sur la personne. Des gens armés et masqués (...) terrorisent certaines régions, y introduisant des procédés de ku-kluxklan qu'on n'y avait jamais connus ou cru possibles.* »

Après la conquête-éclair du territoire belge par les armées britanniques à l'Ouest et américaines à l'Est, des individus, mus par une « colère populaire spontanée », surtout orchestrée par les communistes, procèdent à des arrestations en masse, non seu-

lement de collaborateurs, mais de membres innocents de leurs familles, ou de simples patriotes dont les opinions de droite étaient connues. Les hommes politiques modérés des partis traditionnels (libéraux, socialistes, catholiques) sont scandalisés et multiplient les protestations, parfois véhémentes, sans rien pouvoir changer à la situation ; le catholique **Verbist** s'écrie à la Chambre, fustigeant la « résistance » de l'après-occupation : « *Les bourreaux nazis ont fait école.* »

Ces arrestations étaient perpétrées par des personnes privées ou des organismes partisans qui n'avaient aucun pouvoir de justice et n'agissaient que de leur propre chef. 50 000 à 100 000 personnes s'entassaient dans les prisons, dans des camps de concentration improvisés, dans les cages du jardin zoologique d'Anvers, dans les écoles réquisitionnées, etc., alors que les principaux collaborateurs s'étaient repliés en Allemagne, continuaient le combat sur le front de l'Est ou travaillaient dans les usines du Reich ! Jamais les auteurs de ces actes de terrorisme n'ont été jugés pour leurs crimes et pour s'être arbitrairement substitués à l'Etat ou à ses services de police.

Pourtant, à Londres en 1942, le socialiste **Louis de Brouckère** ne réclamait que 700 à 900 arrestations, son collègue **Balthazar**, 1 500 ! Le ministre de la Justice **Delfosse**, qui arrive en 1942 à Londres et connaît l'ampleur de la collaboration, réclame 70 000 à 90 000 incarcérations. De Brouckère, rapportent les témoins, l'a regardé, ahuri, et lui a lancé : cela « nous paraît dangereux, sinon impossible ». Du camp de concentration d'Oranienburg-Sachsenhausen, l'ancien ministre libéral **Vanderpoorten**, avant de mourir, donne des instructions humaines, témoignant de sa grandeur d'âme : « Pas d'exécutions, envoyer les chefs, les meurtriers et les dénonciateurs dans un camp au Congo et laisser les autres tels qu'ils sont. »

Finalement 405 067 dossiers s'accumuleront sur les bureaux des « auditeurs militaires », après la libération des innocents internés arbitrairement, mais toujours inscrits sur l'une ou l'autre liste noire et privés de leurs droits ! Il était, bien sûr, impossible de traiter une telle masse de dossiers, ni de gérer le système pénitentiaire quand les cellules individuelles abritaient de quatre à huit pensionnaires : de cette masse de dossiers, on en a extrait 58 784, on a poursuivi 57 052 personnes dont 53 005 seront condamnées. Parmi celles-ci, 2 940 condamnations à mort, suivies de 242 exécutions ; 2 340 peines à perpétuité. 43 093 personnes non condamnées restaient sur la liste noire, ce qui les excluait de l'administration ou de l'enseignement.



Henri de Man, à ses côtés Marcel Déat.

La législation arbitraire de l'épuration belge a conduit le pays à une situation étonnante pour les critères occidentaux, dénoncée par le doyen de la faculté de droit de l'Université catholique de Louvain (francophone), le professeur **P. de Visscher** : « *La législation sur l'épuration civique (...) a (...) donné naissance à une masse considérable de citoyens de seconde zone qui se trouvent dans l'impossibilité pratique de se réadapter à la vie sociale. La notion même des droits de l'homme, jadis considérés comme intangibles par cela même qu'ils tiennent à la qualité d'homme, s'en trouve dangereusement ébranlée.* »

Aujourd'hui, en 1994, la Belgique, contrairement à l'URSS d'avant la Perestroïka, n'a toujours pas accordé l'amnistie, et certains citoyens subissent encore les séquelles de la répression. Le vaste mouvement en faveur de l'amnistie a touché toute l'opinion flamande, tous partis confondus. Mais cette mobilisation n'a servi à rien. En 1976, le juriste **A. Bourgeois** constatait que 770 dossiers de séquestre (théoriquement anti-constitutionnels !) n'avaient pas encore été refermés, 3 500 à 4 000 citoyens étaient encore privés de certains de leurs droits, 10 000 citoyens environ n'avaient pas récupéré leurs droits politiques et un nombre incalculable d'anciens fonctionnaires et enseignants n'avaient jamais pu réintégrer leur fonction et avaient dû choisir une autre carrière. Des milliers d'autres étaient toujours privés de certains droits concrets comme le remboursement de dommages de guerre, des limitations dans le montant de leur retraite, etc.

Elsa Van Brusseghem-Loorne

CHAPITRE XXIII

Touvier : un procès de l'Epuration avec 50 ans de retard

Etonnant procès que celui qui s'est déroulé à Versailles ! Etonnant procès que celui où **Paul Touvier**, rattrapé par un destin implacable, a comparu et a été jugé coupable pour un fait remontant à la Seconde Guerre mondiale et dont personne n'a pu apporter la moindre preuve. Etonnant à plus d'un titre, et notamment par les entraves apportées au droit, à la réalité historique, mais aussi aux Droits de l'Homme et au bon sens. Un étonnement qui a pour origine et pour seule explication cet unique critère : le temps.

Le temps fut en effet invoqué à chaque minute, à chaque instant de ce procès, qui le reniait par ailleurs avec une facilité si déconcertante. Jouant en faveur de l'accusé, il fut rapidement aboli, et son absence — ou plutôt sa non-présence — plaida en faveur de l'accusation. S'il fut invoqué par Paul Touvier et sa défense comme élément à décharge, il fut considéré par l'accusation, qu'il s'agît des parties civiles ou du ministère public, voire de la présidence de la Cour, comme un élément sans incidence aucune. Mais invoqué ou renié, il demeure l'un des éléments majeurs de ce procès hors du temps.

Chez Paul Touvier et son conseil, Me **Trémolet de Villers**, le temps apparaît tout d'abord comme un motif, et au besoin un motif juridique, de débouter l'accusation de sa poursuite. Lui permettant de soulever ainsi plusieurs irrégularités de ce procès. En effet, la majorité des parties civiles ont intenté leur action alors que la prescription était acquise. Cette raison ne sera pas retenue, au titre de l'imprescriptibilité du crime contre l'humanité, lequel ne sera jamais défini de façon précise au cours de ce procès. On peut donc encore raisonnablement douter de son application légitime au crime de Rillieux-la-Pape.

Le second argument « temporel » invoqué par la défense est la nécessité de ne pas raviver, cinquante ans après, des plaies encore mal cicatrisées. C'est l'appel lancé par le président **François Mitterrand** lui-même à la « réconciliation nationale ». Mais de cette réconciliation, aucun des membres de l'accusation ne veut et ne voudra jamais. Ni les parties civiles qui remâchent une inutile haine, devenue au fil des temps comme une carapace, une seconde nature ; ni l'avocat général, qui tient trop à son fragile édifice de collusion, de collaboration entre la Milice de Touvier et la Gestapo du commandeur **Knab** ; ni le président **Boulard**, qui joue hardiment, et au mépris de son rôle de juré, la carte de l'accusation ; ni les jurés eux-mêmes, emportés contre leur volonté dans ce que d'habiles mais fausses démonstrations leur présentent comme le sacro-saint sens de l'Histoire...

Le temps, les avocats et l'avocat général se sont attaché à le répéter à défaut de le pouvoir prouver, le temps est aboli par la nature du crime invoqué. Il faut donc juger Paul Touvier comme s'il avait été arrêté dès 1944, et livré aux gens de l'épuration. Leur ombre n'est d'ailleurs pas si lointaine, puisque **Joe Nordmann**, doyen des avocats des parties civiles, a pu être qualifié par *Libération* d'« activiste de l'épuration », sans protester le moins du monde. Un spécialiste des « procès » de l'épuration, doublé d'un communiste de bon aloi, il n'en faut pas plus pour que le procès de Paul Touvier prenne la tournure étrange des parodies staliniennes.

Mais, malgré tous les efforts de l'accusation, le temps ne se laisse pas ainsi éliminer. Aussi est-elle, le plus clair de ce temps, contrainte d'abandonner le fait incriminé, tant il lui est difficile, voire impossible, de prouver quoi que ce soit. Alors on s'égare, habilement parfois, la plupart du temps avec d'énormes ficelles, dans des détails sans relation avec l'affaire... et l'on croit ainsi tromper l'Histoire.

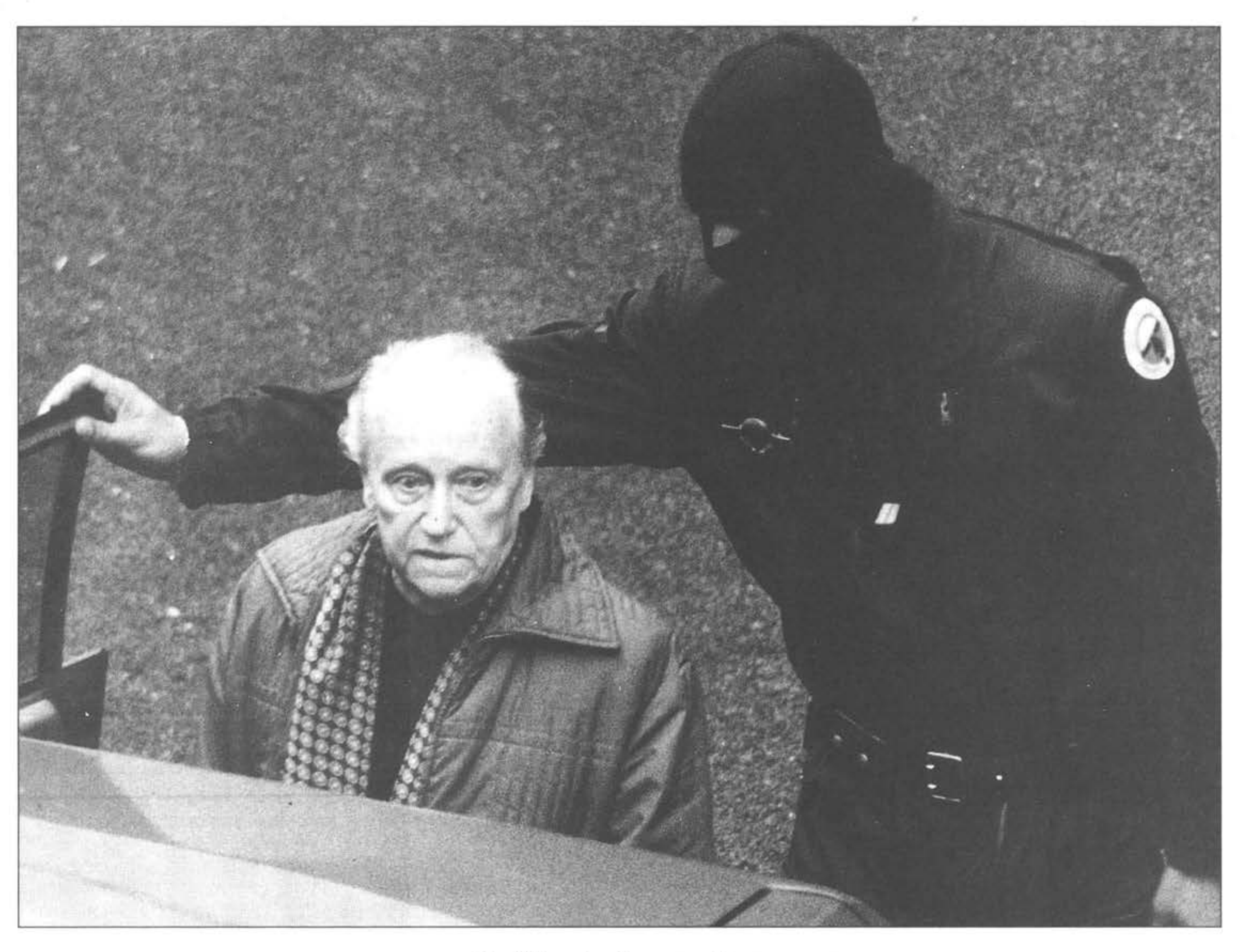
Sauvé, donc accusateur !

Car le seul témoin présent lors des faits est un homme qui, prétendant avoir été sauvé par Paul Touvier, vient aujourd'hui le lui reprocher, au titre qu'il l'aurait sauvé parce qu'il n'était pas juif ! Et l'accusation est à ce point malhonnête qu'elle tend à affirmer que si ce non-juif avait été fusillé il n'y aurait pas crime contre l'humanité ! On ne pourrait plus prétendre en effet que les victimes ont été choisies en fonction d'une race ou d'une religion. C'est à ce point, affirmera un avocat, que « se cristallise le crime contre l'humanité ».

Là apparaît un désaccord entre les avocats des parties civiles, quoiqu'ils osent prétendre le contraire. Désaccord à ce point profond, qu'il crée un doute favorable à l'accusé et dont l'accusation n'arrivera à faire oublier l'existence aux jurés que par un matraquage systématique de propos et de faits antisémites relevés un peu partout dans l'Histoire officielle. Aussi bien, le différend entre les avocats de l'accusation porte essentiellement sur la relation avec les Allemands. Pour 27 des avocats qui viennent plaider, il ne fait aucun doute que la Milice marchait la main dans la main avec l'armée allemande et la Gestapo ; qu'elle leur servait en quelque sorte d'élément supplétif. Me **Arno Klarsfeld** remue et bouleverse un peu cet admirable château de cartes ; pour lui, la Milice, et en l'espèce Touvier, a agi de sa propre initiative, dans un but de vengeance mal défini, mais purement français. En digne fils des chasseurs de nazis, **Serge** et **Beate**, Arno relie le tout à la politique du gouvernement de Vichy, dont l'ambition première se résumerait dans le statut antisémite des juifs.

La question devient dès lors épineuse. Suivant la stricte définition du tribunal international de Nuremberg, Paul Touvier ne peut plus être accusé de complicité de crime contre l'humanité. Et cela gêne beaucoup ses confrères. D'autant plus que cette thèse est celle qu'ils ont soutenue pendant des années. Mais pour Me Klarsfeld, il suffit de se référer à la loi du 26 décembre 1964 sur les crimes contre l'humanité, qui donne une définition bien plus large, c'est-à-dire qui n'est plus seulement « réservée » aux pays de l'Axe. Dès lors, Paul Touvier peut être condamné « en lui-même » pour crime contre l'humanité. Me Klarsfeld, au terme de sa plaidoirie, pense ainsi être celui qui justifie le mieux l'accusation de complicité de crime contre l'humanité portée contre Paul Touvier.

Problème pourtant, cette loi, française, repose la question de la non-rétroactivité inscrite dans notre Constitution, et dont la loi



Paul Touvier dans son box.

internationale de Nuremberg semblait pouvoir se passer. Qu'à cela ne tienne ! Nos avocats ne vont pas s'embarrasser pour si peu des Droits de l'Homme, quand la condamnation de Paul Touvier a été décidée depuis si longtemps ! Pour tout le monde, sauf pour eux-mêmes et pour la vérité, ils se mettront d'accord sur le fait que la Milice, et donc Touvier, était dépendante de l'Etat de Vichy, qui est en permanence en situation de collaboration avec les nazis ! Et le tour est joué. Il ne sert à rien à Me Trémolet de Villers d'affirmer qu'aucun membre de l'Etat de Vichy n'a jamais été condamné pour de tels crimes... Il ne lui sert pas plus de déclarer que Paul Touvier se trouvait dans un état de nécessité face aux demandes allemandes, et qu'il a fait son possible pour diminuer le nombre des victimes ; Paul Touvier ne peut être que coupable...

Présumé coupable !

Il ne peut que l'être parce que, après avoir violé allègrement les Droits de l'Homme, ses adversaires passent tout aussi allègrement outre le droit français. Touvier, comme le serait un accusé « ordinaire », ne peut être présumé innocent ; il est même, à l'inverse, présumé coupable. Dès lors, la plus minime information contre lui, quand bien même elle ne concernerait pas les faits, tels les lectures de son père ou les goûts de son grand-père, le plus minime propos même prononcé cinquante ans après, tout cela se retourne contre lui, car de Touvier, il ne peut sortir que du mauvais !

Cela explique l'attitude du président Boulard à l'égard de Paul Touvier. Cela explique aussi que ce tribunal ait méconnu certaines règles sur lesquelles pourtant il repose, parjurant notre Constitution elle-même. Mais les accusateurs ne sont pas à un mensonge près. Ne déclaraient-ils pas, au cours du procès, travailler pour la seule justice, pour la seule vérité, pour le seul honneur des victimes ? Et, cinq minutes après l'annonce du verdict, n'a-t-on pas entendu Me **Jakubowicz** — qui jouait les larmoyants à l'audience — déclarer qu'il fallait s'en prendre au régime de Vichy tout entier ?

Rien dans ce procès n'a donc transparu qui fût dans l'intérêt de notre pays. On a, au contraire, méchamment rouvert des plaies qu'on espérait presque fermées, et on les a appliquées même à ceux qui, trop jeunes, n'avaient pas eu à les connaître. Là est la faute des accusateurs, dans cette volonté perverse qui cherche à détruire par le mensonge ce qu'elle ne peut atteindre par la vérité. Et c'est l'honneur de Me Trémolet de Villers de l'avoir dénoncé, au cours d'une superbe plaidoirie, même si sa voix s'est perdue dans le désert de la cour d'assises de Versailles. Sans doute ne s'est-elle pas perdue pour autant dans l'esprit des Français qui l'ont entendue, et qui ont dit, dans l'enceinte même du palais, leur indignation. Peut-être même cette voix se fera-t-elle entendre devant la Cour de cassation, pour rendre à la France l'honneur qu'on a voulu lui ôter.

Olivier MIRANDE

Me TRÉMOLET DE VILLERS
« Ce fut un procès à l'envers »

— Après cinq semaines de débats, la Cour a condamné Paul Touvier. Vous attendiez-vous au verdict ?

— Pas exactement. Bien sûr, il y a l'ambiance de notre époque dans laquelle cette affaire se déroule ; mais, presque jusqu'à la fin, j'ai pensé que le droit l'emporterait. Après tout, nous avions déjà obtenu un non-lieu, et la mise en liberté sous contrôle judiciaire.

— Plaider l'innocence pure et simple, n'était-ce pas prendre un risque face au "sens de l'histoire" ?

— Paul Touvier m'a laissé libre d'adopter le système de défense qui me paraissait le plus approprié ; je me suis donc fondé sur son récit de 1960 qui m'apparaît être la vérité. Et, tandis que l'accusation et les parties civiles modulaient, variaient leurs déclarations, je m'en suis tenu à la vérité, c'est-à-dire aux faits, auxquels mes adversaires n'ont pas semblé prêter une grande attention. Dès le début, et avant même l'ouverture de l'audience, ils avaient décidé de condamner le milicien, le suppôt du gouvernement de Vichy, et donc de prendre tous les moyens nécessaires pour parvenir à ce but.



Mᵉ Trémolet de Villers.

— Au cours du procès, effectivement, il a semblé que parties civiles et défense ne s'entendaient pas sur le fond du procès...

— Dès le départ, je me suis battu sur le fait incriminé, à savoir les sept victimes de Rillieux-la-Pape, et la qualification donnée à cette exécution par la cour d'appel, à savoir celle, dans le cas de Paul Touvier, de « complicité de crime contre l'humanité ». Or, vous aurez remarqué que dans les questions posées aux jurés, il n'est pas fait directement mention de « crime contre l'humanité », mais d'actions « commises dans le cadre d'un plan concerté pour le compte d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique »... Cette définition imprécise, très large, était une manière de ne pas mettre les jurés en face de leur responsabilité. Nous nous retrouvions dès lors en plein flou, alors que les juridictions précédentes qui avaient eu à traiter de l'affaire avaient eu à cœur de commencer par étudier la notion de crime contre l'humanité.

— Cette façon de procéder devrait vous aider dans le pourvoi en cassation que vous avez déposé quelques heures après le verdict.

Des motifs de casser

— Certes ! Et d'autant plus qu'il y a à mon sens d'autres motifs de casser cet arrêt. Ainsi le rejet systématique des différentes demandes formulées par la défense, et auxquelles il n'a jamais été répondu de façon claire. On les a même parfois ignorées.

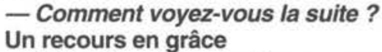
— A vous entendre, il semble que le droit n'aurait pas été respecté, qu'on se soit retrouvé dans une situation de non-droit ?

— Je ne suis pas le seul à le penser. Plusieurs chroniqueurs judiciaires abondent dans ce sens, dont **Pierre Bois** qui, dans *Le Figaro*, a estimé premièrement qu'en droit Paul Touvier aurait dû être acquitté ; et deuxièmement, que s'il avait été condamné, c'était principalement à cause du carnet, le fameux carnet, rédigé par mon client plus de quarante ans après les faits !

— Vous estimez donc que les jurés ont pu être influencés par quelques notes écrites postérieurement au fait incriminé ?

— C'est tout à fait possible ! Bien qu'on ne sache pas ce qui s'est passé durant le délibéré, sa longueur même laisse entendre que la condamnation n'a pas été décidée toute seule, comme si elle s'imposait. La formulation presque anodine des questions — que j'évoquais plus haut — a dû entrer pour beaucoup également dans la décision des jurés. Et puis il y a cet a priori de la culpabilité de Paul Touvier, qui me paraît être la question de fond de ce procès, un a priori qui a fait de ce procès un procès à l'envers. En effet, mon client s'est retrouvé face à une présomption de culpabilité, et c'est lui qui a dû faire la preuve de son innocence ! Tout le procès a été construit sur cette inversion, qui ressort notamment du réquisitoire de l'avocat général. Dans son propos, celui-ci a habilement glissé sur deux points : premièrement, il a laissé de côté la question de la complicité entre Paul Touvier et le commandeur **Knab**, s'attachant à ne développer que celle de mon client avec les exécuteurs ; or, le crime contre l'humanité se prend du côté des Allemands. Et puis, il rejette l'état de nécessité, comme si nous n'avions pas été en guerre au moment des faits !

— Comment voyez-vous la suite ?



Un recours en grâce

— Si la Cour de cassation ne casse pas ce verdict, je ferai un recours en grâce. Je ne peux en effet laisser Paul Touvier être, jusqu'à ses derniers jours, la victime de cette formidable injustice.

— En attendant cette éventuelle décision, vous avez déposé une demande de mise en liberté, qui a été rejetée...

— En effet. J'ai soutenu que Paul Touvier, du fait du pourvoi qui est suspensif, se retrouvait dans la situation fixée par l'arrêt du 7 juillet 1993, à savoir celle d'accusé libre sous contrôle judiciaire. Le Parquet, suivi par la Cour, a soutenu au contraire que le contrôle judiciaire s'arrêtait le jour où Paul Touvier s'était constitué prisonnier, et qu'ainsi l'ordonnance de prise de corps du 2 juin 1993 devenait effective au 16 mars dernier. J'ai opposé que cette ordonnance ne pouvait être effective sans une décision judiciaire qui n'existe pas actuellement.

Deuxième argument de mes adversaires, selon lequel le fait incriminé constitue un trouble de l'ordre public toujours actuel ! Or la Cour de Paris avait déjà jugé que ces faits, après 50 ans, n'étaient pas actuels. Et la Cour de Versailles avait également soutenu le contraire le 7 juillet 1993. Alors, ce qui n'était plus vrai en 1989 et 1993 devient vrai en 1994 ! Donc, plus le temps s'écoule, plus le trouble devient actuel !

Enfin, ils ont considéré que la détention était l'unique moyen de garder Paul Touvier à la disposition de la justice. C'est commettre une injustice à l'égard de mon client, en ne considérant pas qu'il s'est toujours présenté lors de son contrôle judiciaire, et qu'il s'est constitué prisonnier de lui-même à l'ouverture de son procès. Mais à cela, personne ne m'a répondu.

Ma hantise désormais est que Paul Touvier meure en prison, qu'il meure avant que la Cour de cassation ait tranché. Car, si le pourvoi n'était jamais jugé, mourrait en prison un homme en état de prévention, c'est-à-dire un homme qui n'aurait jamais dû y être !

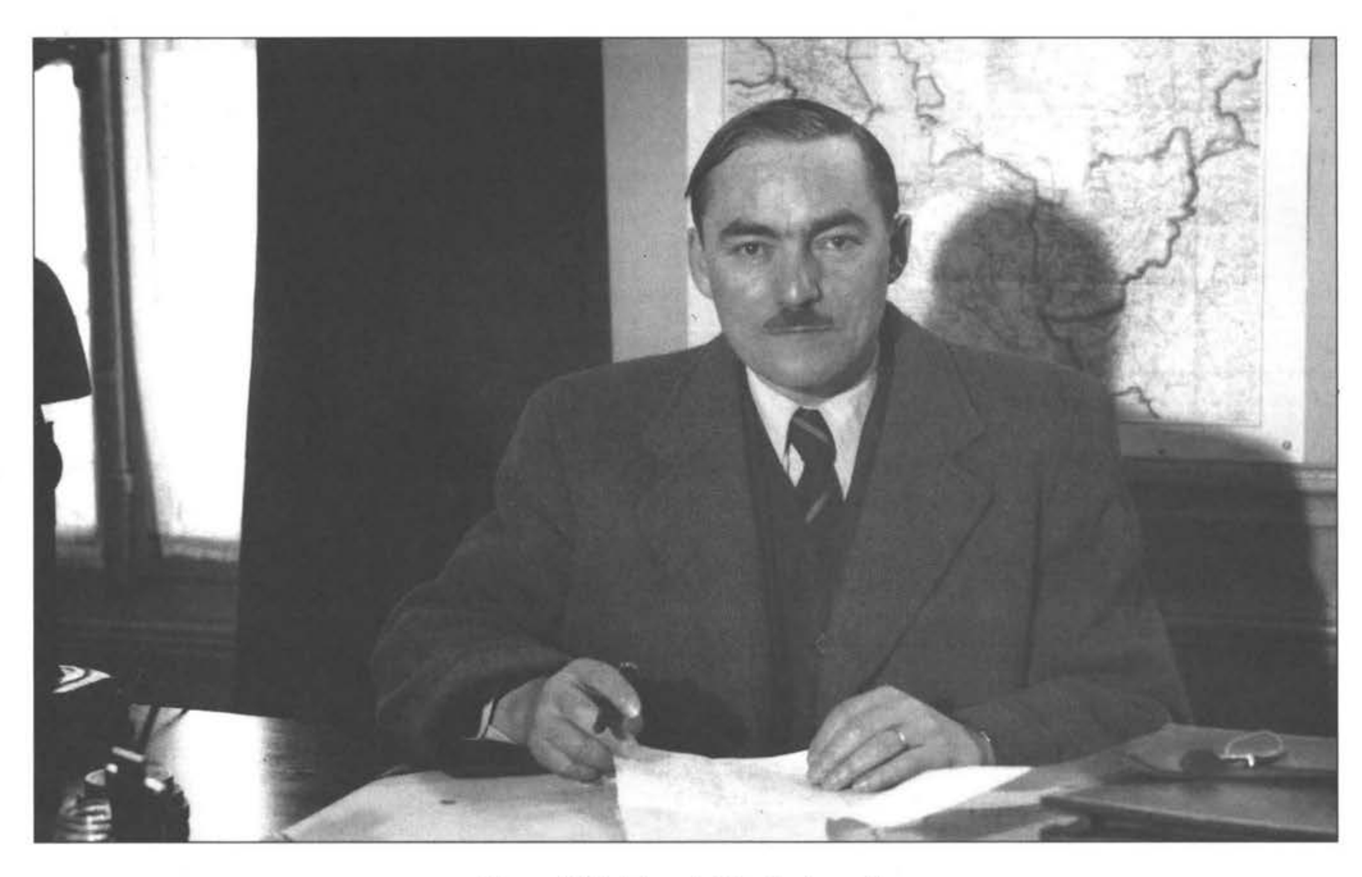
De plus, son état de santé physique, comme de santé morale, devient très difficile. Cette alternance de prison, liberté, re-prison, constitue à son âge une épreuve difficile. D'où, également, mon inquiétude.

Les juges ont répondu finalement à mes arguments qu'il ne leur revenait pas de juger de la non-rétroactivité. C'est vrai, mais il n'empêche qu'ils doivent prendre cette question en considération, puisqu'ils doivent prendre en considération les articles 1 et 8 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Devant le refus de la Cour d'accéder à ma demande de mise en liberté en faveur de Paul Touvier, j'ai déposé un pourvoi en cassation contre ce nouvel arrêt.

Propos recueillis par Olivier Mirande

CHAPITRE XXIV
Les visiteurs de Déat



Marcel Déat à sa table de travail.

Au début de l'été 1940, **Marcel Déat** revient de zone Sud à Paris et prend la direction de *L'Œuvre*. Ce ne sont pas les solliciteurs qui manquent à l'appel. Parmi les premiers, le 13 août, les **Emery** et les **Alexeandre** viennent frapper à sa porte. Emery est un militant pacifiste d'extrême gauche, Alexeandre est juif. Il a été professeur de « philo », en hypokhâgne à Henri IV, juste avant la guerre.

Le même jour, un déjeuner est prévu avec le général **de Lattre de Tassigny**.

— Le 17 août, il est question d'un nommé **Soko**. Intéressant. Soko est l'abréviation d'un certain **Sokolowsky**, Russe blanc qui continuera à fréquenter Déat jusqu'à la Libération. Russe immigré, donc, mais en réalité **agent soviétique**. Le nommé Soko est fort bien informé : on lit dans le journal de Déat du 26 août qu'il annonce le départ de **Laval** pour Paris vers midi.

Le même jour, visite de **Roger Vaillant** « qui est à *Paris-Soir*, édition de Marseille, et rêve d'un rapprochement intellectuel franco-allemand ».

Il n'est pas interdit de rêver. Un peu plus tard, ce même jour, Déat va dîner au *Café de Paris*, avec **Georges Bonnet, Michard-Pélissier** et quelques autres. (1)

— Le 16 septembre, **Emile Roche**, franc-maçon, futur patron du Conseil économique, invite à déjeuner Marcel Déat. Coup de téléphone, de **Flandin**, ancien Premier ministre.

— Le 17, petit problème. " **Sauvy (Alfred)** serait nommé à la tête de la *Statistique générale de la France*, mais la sœur de celui-ci, qui n'est autre que la nommée **Titayna** viendrait d'être chassée de la *France au Travail* (publication très antisémite), comme « juive ». En compensation, Flandin promet un article pour *L'Œuvre*.

— 21 septembre — Déat rencontre **Piot**, rédacteur en chef (et remarquable journaliste) de *L'Œuvre*, avant-guerre. Même jour, visites de **La Fouchardière**, célèbre chroniqueur, et de **Georges Pioch** (la principale tête pensante du pacifisme).

— 24 septembre — « Parution triomphale de notre premier numéro. Malgré quelques difficultés de censure, il est bien. Et on en vend 150 000 dans Paris seulement. Article venimeux de **Jeanson** (2), par rage de la concurrence sans doute... Vu les **Polignac, Sacha Guitry, Besnard...** la princesse **Beauveau-Craon**... » Du beau linge !

— 10 octobre — « Réceptions multiples : **Lefranc** et **Albertini** pour syndicalisme. »

— 11 octobre — « **Paul Faure** (un des principaux dirigeants du parti socialiste avant-guerre) me donne rendez-vous pour mercredi. »

Levillain,S.V.P.-Vu Piot pour le journal.-Incidents Grasset Chateaubriand pour le papier-Ete déjeuner "Vert Galant" avec H et Janet.-Retour par le métro-Réceptions:Mlle Weil,Robert Lévy,Mme Lacombe-ex-Jouhaux,Giaccobi,Mme André Sevry,Rucklin, Robin,le sénateur Fortman,Poitou-Duplessy,Maurice Laban,Le Mabec,Damblanc..-Je passe à l'imprimerie.Rien de tragique.Je

Papa Frossard



— Le 31 octobre, Déat note : « ... un papier de **Frossard (Ludovic-Oscar)** qui vante la politique de rapprochement avec l'Allemagne. » (Mais c'est l'horreur, ça, Madame ! Qu'est-ce qu'en pense le fiston, **André**, un des meilleurs chroniqueurs du *Figaro*, et personnalité catholique éminente ?) ... « **Rucklin** (?) vient me voir pour son Ausweiss... Il est accompagné d'un nommé **Zaoui** (ou quelque chose d'approchant) que j'ai connu comme professeur à Noisy-le-Grand, et qui est à la fois juif et algérien. Il échappe à l'abrogation du décret Crémieux, comme ancien combattant, mais ne sait s'il restera comme juif dans l'Université. Moi non plus. » (Question : s'agit-il d'un parent de Me Zaoui, avocat actuel de la LICRA ?) « ... **Félicien Challaye** (3) ne peut attendre, ce qui m'a évité sa visite... **Delmas, Cornec** et **Aurioux** viennent m'expliquer des cas plus énormes encore, à commencer par celui de Cornec, révoqué sans explication. » (4)

— 14 novembre — « Visite de Madame **Desanti** pour le "Comité de la presse parisienne pour l'aide aux chômeurs", combine *Paris-Soir*. Je saisis l'administration. La messagère est femme d'un archi-cube de la promo 34. »

— 21 novembre — « **Robert Jospin** vient me saisir de diverses questions... » (Robert Jospin est le père du socialiste Jospin. Un « dur » de la collaboration. Il sera, en effet, désigné par Vichy comme conseiller municipal de **Meudon**, le 27 mai 1944. Il fera également partie du Comité de rédaction de *Germinal* en 1944, hebdomadaire dirigé par **Paul Rives**, un des lieutenants de Marcel Déat, à la tête du RNP. Voir, à ce sujet, notre numéro 110, *La gauche dans la collaboration*. Un cas qui n'est jamais évoqué, ni dans *Le Monde*, ni à *Europe 1*, ni à *France 3*, sans parler de *TF1* et de *France 2*).

— 23 novembre — Déjeuner avec **Daniel Rops**.

— 25 novembre — Déjeuner avec **Philippe Boegner**.

— 17 décembre — « Je commence à rédiger le récit des événements (il s'agit de l'arrestation, d'ordre de Vichy, le 13 décembre, de Déat et de Laval)... Arrivent **de Monzie** et **Emile Roche**. De Monzie accepte de faire la préface du bouquin de **Grimm** sur le *Testament de Richelieu*. On se quitte, enchantés les uns des autres. » *Va bene.*

— 9 février 1941 — Déat note : « Le fils de **Darlan** aurait été fait récemment chevalier de la Légion d'Honneur avec des titres douteux. Le fils de **Frossard** a fait la guerre au ministère de la Marine. C'est clair : aux yeux de Déat, le fils de Frossard (**André**) est un « planqué », qui bénéficie des faveurs de Vichy.

— 22 février — Déat reçoit Madame **Chapelain-Jaurès** — fille de Jaurès — qui voudrait voir Laval à propos d'une pension des Affaires étrangères, qui n'a plus été payée depuis juin.

— 25 février — « Déjeuner avec **Abetz, Schleier, Achenbach**, deux ou trois jeunes attachés (de l'ambassade d'Allemagne). **M. Schueller** et **M. Menier**. » (A noter : Schueller est le patron de Monsavon, puis, plus tard de L'Oréal, très lié à **Mitterrand** qui pourrait en dire beaucoup sur lui. Menier est le patron du chocolat Menier).

— 10 mars — « Midi 25, **Rivollet** : il a vu la Maréchale **Pétain**, qui lui a violemment reproché d'adhérer au RNP, a répété que Laval avait voulu vendre la France, et a eu ce mot historique : "Nous sommes décidés à ne jamais le reprendre." Elle a dit aussi quelques injures sur moi. Cette vieille rombière *(sic)* est au demeurant parfaitement sotte, et ces foucades n'ont que la valeur d'un écho. Un peu plus tard, visite de Mme Chapelain-Jaurès qui pleure après sa pension » (et qui est reçue par un collaborateur de Déat à *L'Œuvre*).

— 2 avril — « Manqué la visite de **Jouffroy** et de **Molinier**, trotskistes. »

— 3 avril — « **Renaitour** m'amène **Jean Cocteau** qui est un type très curieux et plein d'esprit. »

L'annotation est un peu surprenante. A la lire, on a l'impression que Déat connaissait mal Cocteau. Sur ce dernier, signalons qu'il fut reconnu, alors qu'il assistait, sous l'Occupation, à un défilé du Parti populaire français de **Doriot**, sur les Champs-Elysées, et qu'il en sortit avec un « cocard » sur l'œil. A un cocktail qui suivit, à la question : *« Mais, Jean, qu'est-ce qui vous est arrivé ? »*, il répondit : *« J'ai pris un compère-Doriot. »* Quand Déat notait que

sera pas oublié.-Rucklin vient me voir pour son Ausweis.
Je lui fais un mot pour Schleier, en l'absence d'Achenbac[h]
Il est accompagné d'un nommé Zaoui(ou quelque chose d'ap-
prochant) que j'ai connu comme professeur à Louis-le-Gd,
et qui est à la fois juif et algérien. Il échappe à l'a-
brogation du décret Crémieux comme ancien combattant, mai[s]
ne sait s'il restera comme juif dans l'université. Moi no[n]
plus.-Visite de Burtin qui va regagner Louhans et veut,

le sont moins.-Henri Mineur, l'astronome, vient m'aviser
que les Allemands auraient arrêté cet après-midi le père
Langevin et me demande d'intervenir.-Je téléphone à l'im-

que je voie cela avec Cappy.-Je vois Guérin,qui a reçu avis de sa décoration,Légion d'honneur,avec une très belle citation.Je ne sais si c'est à cette occasion,mais il est visiblement hors de son assiette,et parle avec difficulté.Je ne crois pas qu'il retienne grand'chose de ce que je lui dis.-Il est trop tard pour aller chez le coiffeur-H téléphone.-Nous piquons vers l'ambassade.Je vois

de l'Armement allemand.-Vu un tas de gens:Polignac,de Chambrun,Roche (qui est très content d'être là et que j'aie publié mon premier article sur son bouquin,au lendemain de sa perquisition) Dupré,Cathala,Bichelonne,Chapon,Chaux,Lelong,Monnier,Pasquier,etc.Du côté allemand,

Cocteau avait de l'esprit, il ne se trompait certes pas.

— 29 mai — « A midi **Corrèze** (Jacques Corrèze de la Cagoule, futur représentant de L'Oréal — que Mitterrand connaît bien — aux Etats-Unis) téléphone et m'annonce la visite éventuelle d'un nommé **Marcus**, israélite, qui se plaint qu'on ait occupé dans le XVIIe une boutique de fourreur lui appartenant, pour y faire une permanence. Mais tout ce qu'il y avait a été remis à la concierge, et on lui laisse l'usage d'une remise. Cela paraît sans intérêt. D'ailleurs, je n'ai aucune nouvelle du nommé Marcus... »

— date ??? — « On annonce **Georges Bonnet, René Brunet** et Michard-Pélissier. »

— 12 novembre — « Visite de Soko. »

Réception de Goering : « buffet somptueux »

— 25 novembre — « Vu les **de Chambrun**, le général et la générale de même nom, celle-ci, vieille américaine... Vu **Arletty**. »

— 29 novembre — « On voit des gens inattendus... Titayna. et **Lestandi** (directeur du *Pilori*) qui veut me faire déjeuner avec **Céline**, ce qui sera assez rigolo. »

— Mardi 2 décembre — « J'ai reçu ce matin un coup de téléphone d'un des officiers d'état-major du général **Hanesse**, nous invitant H. et moi à une réception **Goering** ce soir à 9 h 30... A 13 h. arrivée Soko... On se prépare à la grande réception, en enfilant le smoking... Arrivée du Maréchal. Présentations. On bavarde dans tous les coins. Buffet somptueux. Laval parle un peu avec Goering. Abetz veut que je parle aussi avec le Maréchal, mais il est trop tard... Vu **Bergery**, en uniforme d'ambassadeur, avec Bettina. Vu Schueller... **Paul Morand...** Arletty, les de Chambrun, **Mgr Mayol de Lupé**, etc. Il y a abondance de sandwichs, de petits gâteaux et de boissons. Et finalement des "attractions" avec **Serge Lifar**, des poésies dites par **Madeleine Renault, Mary Marquet**, des cantatrices, etc. »

1942

— 13 avril — « Arrive **Marchandeau**. Il a démissionné de la mairie de Reims... Il tiendrait beaucoup à nous avoir à déjeuner... Je vois **Guérin** (André Guérin, futur collaborateur de *L'Aurore*) qui a reçu avis de sa décoration, Légion d'Honneur, avec une très belle citation. »

— 12 mai — « Je reçois Emile Roche qui a téléphoné : il a été perquisitionné hier par la police maçonnique, on lui a pris des tas de documents personnels et des livres...

Il serait fastidieux d'énumérer les principaux visiteurs de Déat, durant toute la durée de l'Occupation. Disons qu'entretiens, démarches, coups de fil, sollicitations, cocktails et réceptions diverses se succèdent.

Les choses changent avec le débarquement. Les visites s'espacent. Restent fidèles au poste, des « durs » de la collaboration, comme Benoist-Méchin, de Brinon, **Bichelonne**, etc. Et les principaux dirigeants du RNP, bien sûr, comme Albertini, Paul Rives, Benedetti...

Ce qui obsède Déat, durant cette période, bien davantage que les opérations, ce sont les manœuvres de Laval et du Maréchal, dans la perspective d'une victoire des Alliés et d'une occupation de Paris. Ainsi, le samedi 12 août, Déat signale : « Albertini a vu, ce matin, de Monzie, qui a changé de domicile et est quelque peu traqué par des communistes qui lui en veulent personnellement... Il [de Monzie] a vu Laval qui l'a convoqué pour le consulter sur l'Assemblée nationale. De Monzie ne croit pas que les parlementaires répondront à l'appel... Il craint le communisme et la guerre civile... Laval est effectivement parti voir Herriot, pour l'Assemblée nationale, ce qui est assez comique. Et dans l'Est, près de Nancy, ce qui est assez énorme. » (6)

A la date du dimanche 13 août, on lit qu'« ...Albertini se déchaîne contre de Brinon, qu'il accuse de vouloir partir tout de suite et isolément, et contre Abetz qu'il accuse de se laisser mener par Laval, etc. »

Néanmoins, ce même jour : « Tout va bien. Apéritif rafraîchissant. »

Le lendemain : « De Brinon me téléphone. Il confirme qu'Herriot est bel et bien là. Stupeur d'Albertini et des autres. »

Quand la fortune des armes paraît changer de sens, il y a aussi naturellement des hommes qui prennent leurs distances, qui se font rares, voire qui virent de bord. On note, ici ou là, des réflexions agacées de Déat, sur le syndicaliste **Mesnard**, président du COSI (Comité ouvrier de secours immédiat), ou sur **Levillain** (conseiller municipal).

Ainsi, à la date du samedi 12 août, on lit : « Il y a une affreuse histoire à Pithiviers : **Pierre Chambo.** a fait libérer les 400 bougres du camp de concentration, communistes ou pas, et cela pour un malentendu qu'il faut éclaircir... ».

S'agit-il vraiment d'un malentendu ? Pierre Chambo., il

faut le préciser, était un neveu de Marcel Déat. Il fit jouer au Palais de Chaillot, grâce à la protection de tonton Marcel, une pièce de son cru, dont le principal personnage était une figure mythique, intitulée *La Jeunesse*. Le rôle était tenu par un autre nièce de Déat (du côté de sa femme).

Il semble bien que Chambo., après la Libération, n'ait pas eu trop d'ennuis. En tout cas, l'épisode prouve qu'on peut être, à la fois, auteur dramatique et directeur de camp de concentration.

Bouvier-Ajam : le visiteur de la dernière heure

Quand les rats quittent le navire, il est curieux de voir apparaître un nouveau venu qui fait preuve de beaucoup d'autorité. Il se nomme **Bouvier-Ajam**. Il dirigeait l'Institut d'Etudes corporatistes. Il vient d'en être limogé.

Le 28 juillet, on lit que « Bouvier-Ajam est là et va faire du bon travail ». On le revoit le 5 août et il « nous fait un compte rendu très intéressant de ses prises de contact à Berlin ». Le 8, nouvelle visite du même, en compagnie de **Bruneton** et des Allemands **Fritz Brahn** et **Grosse**. Et le 11, on lit qu'« Albertini me dit que Grosse s'est montré d'un défaitisme déliquescent en déjeunant avec Bruneton et Bouvier-Ajam. Visite de Bruneton... Bouviers-Ajam arrive ensuite avec un de ses collaborateurs et je signe l'arrêté instituant son centre à Berlin et un autre texte nommant le personnel ».

Sur quoi, il est bon de préciser qu'on va retrouver Bouvier-Ajam après la Libération... au parti communiste français. Il épousera une avocate, membre de ce parti. Après la libération de Georges Albertini du camp de détention d'Epinal, il viendra voir celui-ci, en 1948, à son domicile, à l'époque rue de Lasteyrie (16e), et lui proposera de rencontrer **Georges Cogniot**. Offre qu'Albertini déclinera.

L'histoire des relations entre Albertini et Bouvier-Ajam comporte peut-être un arrière-plan financier — mais c'est de ma part pure hypothèse, et je manque de preuves à ce sujet. Je ne l'évoquerai donc pas.

Mais de même que Sokolowski fréquente assidument Déat, durant toute l'Occupation, même si son nom n'apparaît plus dans la dernière période du journal quotidien, de même est-il raisonnable de penser que Bouvier-Ajam, qui ne rejoindra jamais son poste en Allemagne, était là, en mission pour le compte du parti communiste français.

Un « détail », sans doute. Qui aura échappé à la vigilance communiste Jean **Lévy**, auteur du livre le dossier *Georges Albertini, une intelligence avec l'ennemi* (7), qui a eu pourtant l'occasion de consulter, aux Archives nationales, le journal de Marcel Déat dont il fait état à plusieurs reprises. Le rôle de Bouvier-Ajam, qu'il doit bien connaître, lui aura sans doute échappé.

Roland GAUCHER

(1) Bonnet : ancien ministre des Affaires étrangères sous la IIIe République. Michard-Pélissier devint un avocat fort connu.

(2) Henri Jeanson, célèbre polémiste de gauche avant-guerre.

(3) Professeur de philosophie. Pacifiste.

(4) Cornec, instituteur. Militant syndicaliste.

(5) Très vraisemblablement Madeleine Renaud.

(6) C'est à Nancy, finalement, que Déat fera escale avant son départ pour Sigmaringen.

(7) Editions de l'Harmattan.

Parmi les visiteurs...
... Un certain Marchais et une demoiselle Weil.

● Le 27 mars 1941, Déat tape sur sa machine à écrire dont il ne se sépare jamais : *« Réceptions en série : un nommé **Joseph Roy** m'envoie un certain **Marchais,** tuberculeux en rupture de sana. Je l'expédie à **Favier**. »*

Favier était un familier de Déat. Ses activités principales concernaient le COSI (Comité ouvrier de secours immédiat), le Secours national, les restaurants communautaires. Il est décédé depuis plusieurs années.

Joseph Roy, d'après le *Dictionnaire du Mouvement ouvrier* de **Maitron**, qui est une mine de renseignements incomparable, a appartenu à la minorité du parti socialiste, puis, après le Congrès de Tours (1920), il a créé une des premières cellules rurales du **PCF**, a été responsable du secteur agraire dans le Midi, membre de la CGTU et candidat du parti aux élections de 1928. Maitron ne fournit aucun renseignement sur ses activités politiques ultérieures. Il meurt le 2 mars 1951.

Le Marchais qu'il pilote auprès de Déat est-il Georges Marchais, ou un parent de celui-ci, ou un homonyme ? Nous n'avons pas connaissance que l'ancien secrétaire général du PCF ait été tuberculeux ou qu'il ait séjourné dans un sana (1), mais il y eut des tuberculeux dans sa famille.

Il appartient, bien sûr, à l'intéressé de répondre.

Pour ce qui est de la demoiselle Weil, il ne peut s'agir de Simone Weil, esprit philosophique remarquable, puisque celle-ci avait gagné Londres. Mais il est assez intéressant de constater qu'il y eut plusieurs visiteurs israélites auprès de Déat, au moins pendant la période 1940-1941.

(1) Nous reviendrons peut-être sur cette question.

Roland GAUCHER

ROY Joseph.

Né le 30 juillet 1882 à Cruzy (Hérault), fils d'un propriétaire, Joseph Roy, viticulteur à Bize-Minervois (Aude), appartint à la minorité des socialistes audois qui se rallia en 1920 à la motion Cachin-Frossard et qui fonda, à l'issue du congrès tenu par la fédération à Carcassonne, l'organisation locale du Parti communiste. Il poursuivit son rôle de pionnier en créant en 1924, dans son bourg, l'une des premières cellules rurales du département puis en participant en 1926 à la fondation du syndicat des paysans travailleurs, affilié à la C.G.T.U. L'année suivante, membre du comité de rayon communiste de Narbonne (*voir* Sempéré Pierre), il fut choisi comme responsable de la section agraire.

Lors des élections législatives de 1928, Joseph Roy reçut l'investiture du parti dans la circonscription de Carcassonne à la suite d'une assemblée régionale, réunie à Narbonne sous la présidence de Piquemal, député de Paris, qui avait désigné l'ensemble des candidats du «Bloc ouvrier et paysan» du département. Son succès fut des plus modestes : 137 voix au premier comme au second tour, soit beaucoup moins de 1 % des suffrages exprimés.

Joseph Roy mourut le 2 mars 1951 à Bize.

***SOURCE* : Arch. Dép. Aude, 2 M 77.**

R. Debant

avec Schmidt, de l'ambassade, et les Chateau. On cause de tout et de rien-Retour à l'OE vers 15 h 30. Réceptions en série: Un nommé Joseph Roy m'envoie un certain Marchais, tuberculeux en rupture de sana; je l'expédie à Favier-Léty

Le journal de Marcel Déat : avatars d'un manuscrit précieux

Marcel Déat tenait-il un journal quotidien, avant guerre ? Je ne sais. En tout cas, il ne cessa de le faire durant toute la période de l'Occupation, et après son départ pour l'Allemagne en 1944. Tapant lui-même à la machine — il rédigeait souvent cinq ou six articles à la file pour *L'Œuvre* —, il notait tout, demi-heure par demi-heure : aujourd'hui, petit déjeuner avec untel ; visite d'**Albertini** puis de **Benedetti** (dirigeant du RNP) ; déjeuner avec H. (**Hélène Déat**, son épouse) ; Loulou vient me masser ; coup de fil de **Benoit-Meschin** ; puis de **De Brinon** ; cocktail à tel endroit ; entretiens avec **Abetz** et **Achenbach** ; thé, dîner sur la terrasse ; coucher à telle heure...

On peut dire que dans ce journal figurent, pratiquement, les noms de toutes les personnes avec qui il est entré en contact de 1940 à 1945.

Par là même, il s'agit d'un témoignage exceptionnel sur les personnalités du gouvernement de Vichy et celles de la collaboration (hommes politiques, fonctionnaires, écrivains, artistes, etc.), sur les représentants de l'ambassade d'Allemagne (Abetz, Achenbach, le docteur **Grosse**...) avec qui Déat a été en contact de façon presque quotidienne, ainsi que sur la vie en France pendant l'Occupation.

Néanmoins, ce document exceptionnel a été très peu exploité. Le communiste **Jean Lévy**, dans son livre *Une intelligence avec l'ennemi : Georges Albertini*, publie de ce journal quelques extraits limités au cas Georges Albertini (1).

La façon dont ce journal — qui figure aux Archives nationales, mais dont des copies sont détenus également par quelques personnes — a été récupéré mérite d'être contée.

Quelques jours avant l'effondrement du IIIe Reich (très exactement le 21 avril 1945), Déat, sa femme Hélène et leur domestique **Briand** quittent Sigmaringen. Le convoi du RNP compte une demi-douzaine de voitures. Il a été organisé par le dirigeant d'un chantier de Jeunesse en Tunisie, qui a rejoint avec son équipe la métropole, après le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord, en 1942.

Ce dirigeant entre — à ma connaissance — en relations avec Déat à Sigmaringen. Détail : il s'agit d'un séminariste, ce qui aura son importance pour la suite du récit.

Quand le convoi franchit la frontière italienne et fait escale dans le nord de l'Italie, très précisément dans la région de Bolzano, le séminariste prend contact avec le curé d'une paroisse.

La minorité germanique

Il faut savoir que la population de cette région constitue une minorité d'origine germanique et, en même temps, profondément catholique. Elle souhaitait — elle continue à souhaiter — le rattachement avec l'Allemagne. Ce problème ethnique du Sud-Tyrol ou du Haut Adige, comme on voudra, existe toujours. Il a opposé, au Parlement européen, le groupe allemand de **Schönhuber** et celui du MSI de **Gianfranco Fini**.

Durant toute la guerre, pour ne pas créer de problèmes avec **Mussolini**, **Hitler** ne soulèvera pas cette question. Les sentiments de la minorité ethnique n'en persistent pas moins. Aussi, quand le séminariste français X., ancien dirigeant d'un chantier de Jeunesse du Maréchal, va trouver le curé en question et lui dit : « *J'ai avec moi le ministre du Travail du gouvernement de Vichy, Marcel Déat ; je vous demande, mon père, de le protéger, car sinon, pris, il sera fusillé* », sa requête est bien accueillie.

Grâce au curé, dont la population ne discutait pas les ordres, les Déat et Briand vont être logés dans une ferme située dans la montagne, au-dessus de Bolzano, à 1 200 mètres d'altitude. Par la suite, les Déat seront contraints de déménager.

Dans son épilogue, Hélène Déat indique : « *Nous montons dans la journée dans une petite ferme en haut du village* (2).*I " Les mémoires de Marcel Déat, ". Nous sommes un petit groupe d'environ quinze personnes, des amis et aussi deux individus dont nous savons peu de choses et qui, par la suite, signaleront notre présence* ».

Très vraisemblablement, il s'agit de deux individus dont l'un s'appelle **Galo.** et le second **Henrio.**. Il est explicable qu'Hélène Déat n'ait pas connu le premier. Il est plus difficile de croire qu'elle n'ait pas repéré le second.

Irruption d'un tandem

Le premier a travaillé pour la Gestapo. Il en fait tant qu'il se fait interner dans un camp de concentration dont il sortira (libéré ? évadé ?) à la veille de la défaite du IIIe Reich.

Le second, de son état, est sapeur-pompier. Il a appartenu à la communauté française de Sigmaringen, dont il connaissait tous les visages. A commencer par ceux des Déat et de leur domestique, Briand.

Comment Henrio. et Galo. se sont-ils retrouvés ? Je l'ignore.

Toujours est-il qu'ils font équipe, et qu'ils entendent tirer parti de la situation. Voyons : dans cette région de Bolzano, se sont réfugiés un tas de « collabos » de Sigmaringen. Ce sont des **noms**. Ce sont aussi des gens qui ont (certains) de l'argent, des bijoux. Quelle aubaine !

Galo. et Henrio. entrent en contact avec les services américains. Et la rafle commence. Autour de Bolzano, le tandem mène des raids fructueux. Ils capturent **Marcel Bucard**, sa famille, une partie de son état-major. Ce groupe a été assez imprudent pour se replier dans un château très confortable, mais où il est vite repéré.

Le tandem sait que les Déat sont dans le coin. Mais ces proies demeurent insaisissables. Grâce aux paroissiens, les Déat sont avertis ; ils déménagent, grimpent dans la montagne, où ils trouvent, chaque fois, protection.

Vient un jour où le renseignement fait défaut. La colonne surgit. Les Déat ont juste le temps de plonger dans un fossé. Briand s'abrite de son côté, dans une autre anfractuosité. Où il est découvert par Galo..

Dialogue :

Galo. — *Monsieur le ministre, je vous arrête !*

Briand — *Bravo, mon gars ! Je me rends !*

Briand est un paysan breton, rouquin, aux pommettes saillantes, doté d'un œil vairon. Si Galo. a eu l'occasion de parler avec son prisonnier, cela prouve qu'il n'était pas très psychologue.

La colonne redescend vers Bolzano jusqu'au siège des services américains.

— *Henrio. ! Henrio. !* crie Galo., tout fier. *Je t'amène une sacrée prise : c'est le ministre du Travail, Marcel Déat.*

Henrio. s'avance. Ayant séjourné à Sigmaringen, il connaissait parfaitement Marcel Déat.

— *Mais, nom de Dieu*, crie-t-il. *Ce n'est pas Déat que tu as arrêté. Mais son domestique. Tu es un vrai con !*

Il paraît qu'après cela le pauvre Briand passa un sacré mauvais quart d'heure.

Mais les Déat étaient saufs. Grâce à l'héroïsme de leur domestique. Ils franchirent un glacier (où Albertini était



Déat, professeur de philosophie à sa gauche, sa jeune élève, Hélène qui deviendra son épouse.

convaincu, à moins qu'il ne feignit de l'être, qu'ils avaient été engloutis) et gagnèrent Gênes, où ils finirent par trouver la protection du Vatican.

Abandon d'un journal

Dans leur fuite, ils abandonnèrent le fameux journal. Donnons ici la parole à Hélène Déat :

« Marcel cale sa machine sur un tas de pierres et se met à taper son journal, ce qu'il n'a pas fait depuis samedi... Tout à coup apparaît une jeune paysanne de la ferme où nous avons déjeuné. Elle est à bout de souffle... Elle nous crie, en allemand : "Les Américains vous cherchent..." Elle nous explique bientôt que des soldats et des civils ont fait irruption chez eux, après notre départ, et qu'ils ont suivi ensuite notre chemin. Elle a pu les devancer, car elle connaît les raccourcis. Elle nous demande de fuir plus haut, vers un grand chalet, bien plus confortable. Marcel, plein de calme, ferme sa machine, la dissimule sous un rocher... Puis, comme il comprend bien que le fameux journal est maintenant un bagage trop encombrant, il le joint à sa machine. Nous n'emportons cette fois que nos sacs de montagne et surtout l'argent qui nous reste. Et nous voilà, une fois de plus, en marche vers l'aventure... » (3) Le journal sera récupéré par les services américains, puis transmis ensuite à la DST, où Georges Albertini, qui entretenait les meilleures relations avec ce service, eut tout le loisir de le consulter. Il fut, ensuite, mis à la disposition des Archives nationales.

Déat est mort en 1954, de tuberculose. Après avoir écrit ses *Mémoires*. Ce manuscrit fut, un an plus tard, environ, communiqué aux éditions Plon. Lesquelles eurent la curieuse idée de le soumettre au jugement critique de Georges Albertini. Celui-ci, qui entretenait les meilleures (mais discrètes) relations avec toutes sortes de personnalités de la IVe République, de **Duchet** à **Pierre Commin**, bras droit de **Guy Mollet**, en passant par **Martinaud-Deplat, Emile Roche, André Malraux, Louis Vallon, Duvillard**, etc., etc., ne tenait pas du tout à la publication de cet ouvrage qui aurait inévitablement attiré l'attention sur « l'Homme de l'Ombre » qu'il était devenu.

La famille **Noiz.** (Hélène Déat était née Noiz.) qui « paniquait » déjà, à la veille de la Libération (voir le journal de Déat), y tenait encore moins. A commencer par **Georges Noiz.**, qui, après être passé par la trentaine de protection de Déat au ministère du Travail, trentaine formée de membres des Jeunesses Nationales Populaires, avait suivi son oncle à Sigmaringen ; mais qui, devenu agrégé d'Histoire, puis professeur d'Université, avait adhéré... au PSU.

Les *Mémoires* de Déat, annotées et corrigées — c'est-à-dire parfois amputées — par **Claude Harmel**, furent enterrées. Elles ne parurent — chez Denoël — qu'en 1989, dans l'indifférence quasi générale.

Galo. finit par être arrêté, transféré en France, jugé et fusillé. Il savait peut-être un peu trop de choses.

Je ne sais rien du destin d'Henrio..

Roland GAUCHER

(1) Ed. de l'Harmattan.
(2) Les mémoires de Marcel Déat, épilogue Denoël.
(3) Idem.


LE CRAPOUILLOT
Magazine non conformiste



— Les instituts de sondage persistent. Persistent dans l'erreur. Déjà, aux régionales, les sondeurs annonçaient pour les écologistes un score triomphal frôlant les 17 ou 18 %. Las ! Ils tombèrent à 7 %. Après les européennes, ils sont descendus au-dessous de 3 %.

Aucun sondage n'a donné les scores obtenus par **de Villiers** et **Tapie**. De même, le recul de **Baudis** a été largement sous-estimé. Et que dire du grotesque 12 % dont **BHL** et le professeur **Schwartzenberg** étaient crédités ?

N'attendons pas des patrons de ces instituts qu'ils fassent amende honorable, reconnaissent leurs échecs, et s'excusent.

— Parmi ceux qui ont **défendu Tapie**, je n'en ai entendu aucun s'exclamer : « ... *et puis il faut dire une chose : c'est un grand honnête homme* ».

— Au point où on en est, on finit par se dire que tout est possible ; et qu'on verra peut-être, en 1995, **Tapie entrer à l'Elysée**.

Après tout, en dépit de l'affaire de l'Observatoire (voir notre dernier Hors Série), **Mitterrand** a bien été élu et réélu président de la République.

La différence, toutefois, c'est que l'Observatoire était passablement oublié. Tandis que les « affaires » (les sales affaires) et les démêlés avec la justice bourdonnent autour de Tapie, comme un essaim de mouches.

De mouches à merde ?

— Je ne résiste pas au plaisir de reproduire intégralement (1) voir page suivante, la lettre proprement ahurissante que **Georges Jollès**, président de l'Union des Industries Textiles a adressée à **Pineau-Valenciennes**.

Il résulte de ce texte que le « décideur » est « intouchable ». Il est même insoupçonnable.

Il ne saurait être incarcéré comme le premier venu. Et même, se permettre de lui poser des questions, est une sorte d'outrage.

2500 chefs d'entreprises textiles sont, paraît-il, solidaires de ce « machin ».

Rappelons-leur simplement que tout directeur de publication est responsable de ce qui paraît dans son journal. Pourtant, en vacances à l'étranger, même avec l'aide du fax, il ne peut toujours contrôler entièrement certains numéros. Poursuivi pour diffamation, ou pour injures, il n'en sera pas moins condamné, si la justice en décide ainsi.

— Toujours à propos du même Pineau-Valenciennes, rappelons que le groupe Schneider, qu'il préside, a accueilli **Edith Cresson** après sa chute.

C'est une chose — la collusion entre une dirigeante socialiste et le grand patronat des « Schneider » (prononcez Schneydr) — qui aurait été inconcevable au temps de la SFIO avant guerre, et même après, sous **Guy Mollet**.

— Eh ! bien c'est fait : la 17e Chambre correctionnelle a condamné **Nicole Dupaty**, directrice du *Crapouillot* à 20 000 francs d'amende (le procureur en réclamait 40 000).

Bien entendu nous faisons appel et, au besoin, nous irons en cassation.

La loi interdit de critiquer un jugement. Je rappelle seulement que cette condamnation intervient pour outrage aux bonnes mœurs, au moment même, comme le rappelait Me **Wallerand de Saint Just**, où la nouvelle loi pénale, concoctée par **Méhaignerie**, envisage d'abolir ce délit. (2) voir ci-dessous.

— Tandis que nous sommes poursuivis et condamnés, pour avoir dénoncé les agissements des pédophiles, une publication qui brandit la pédophilie comme un étendard ne fait l'objet d'aucune poursuite.

Ce cas a déjà été évoqué dans une enquête d'**Eric Laffitte** parue dans *Minute*.

Pour notre part, nous publions un tract publicitaire de *Tantale*, et nous laissons à nos lecteurs le soin de porter sur cette « chose » un jugement critique.

Pour ce qui est d'un jugement pénal, il faudrait avoir à la tête du ministère de la justice un autre personnage que **Méhaignerie**. Dont le nom évoque un bêlement.

Roland GAUCHER

(2) Deux publications, à notre connaissance, ont rendu compte de ce procès : *La Gazette du Palais* et *National-Hebdo*. Nous les en remercions.



1994 : combien de KARINE ?

ONZE (II) enfants ont été violés puis assassinés au cours de l'année I993.

Ce chiffre, énoncé par le journaliste Bruno LAREBIERE, nous a fortement surpris : si l'on excepte l'assassinat de Karine (8 ans) en septembre, particulièrement médiatisé, et celui de Jessica (7 ans) en juillet, notre mémoire - pourtant très attentive ! - n'a pas enregistré les <u>neuf</u> autres.

Cela signifierait donc que l'ensemble de la presse choisit délibérément de propulser ou non tel ou tel fait divers, et cela nous paraît significatif. On peut en effet se poser la question suivante : la loi sur la perpétuité réelle pour les violeurs et assassins d'enfants est-elle comme tout le monde le dit la conséquence du meurtre (effroyable, certes) de la petite Karine - ou plutôt la médiatisation extraordinaire de ce crime n'était-elle pas destinée à manipuler le bon peuple, l'amenant à approuver ensuite les ardeurs répressives de ce gouvernement ? Car, décidément non, la Droite n'a pas changé : malgré une apparence relativement bon enfant, c'est bel et bien toujours la même engeance puritaine, capitaliste et réactionnaire (restons polis)...

Abaisser l'âge du consentement sexuel à I2 ans comme aux Pays-Bas serait déjà un premier pas important dans le bon sens, mais le problème de la pédophilie proprement dite n'en serait pas résolu pour autant - on peut d'ailleurs remarquer que la plupart de ces petites victimes avaient <u>moins de dix ans</u>. Non, il est impératif de dépénaliser purement et simplement tous les actes commis <u>sans contrainte ni violence</u> (hormis bien entendu la pénétration effective), ce que les médias appellent "attouchements" ou, pis, "abus sexuels" - rappelons que de simples caresses librement consenties sont punies bien plus sévèrement que tous les mauvais traitements à enfant et autres sévices familiaux !

Compte tenu de l'ostracisme ambiant et d'une rageante frustration le plus souvent quotidienne, nous osons même affirmer que la plupart des amoureux de l'enfance ne se comportent pas si mal que cela. Les professionnels de la désinformation, comme le <u>menteur</u> Patrick MENEY, qui parlent de "lobby pédophile" ou de "justice laxiste" (sic), ont à cet égard une terrible part de responsabilité, et ils pourraient bien un jour se voir traiter comme ils le méritent... Quant aux sinistres ordures qui prônent le rétablissement de la peine de mort ou la réouverture des bagnes (!), nous les attendons au tournant, eux et les "autorités" qui les soutiennent...

Une nouvelle année commence : combien de petits anges disparaîtront-ils dans l'horreur, comme aurait pu l'écrire l'immonde Jean CAU ?

<u>I994 : OUI, COMBIEN DE "KARINE" ?</u>

§§



- TANTALE VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VOEUX POUR I994 -
- Beaucoup de bonheur(s) pour les "child lovers", et aux autres un peu plus de courtoisie et de tolérance.

DEMANDEZ NOTRE FEUILLE CATALOGUE. Ecrire à :
Publications TANTALE/"les Buzançais"/I8II0/QUANTILLY
Dépôt légal 0I-94

Monsieur le président,

Comme la plupart des responsables économiques français, je suis choqué par le traitement qui vous est infligé dans l'affaire qui oppose une filiale de votre groupe à des actionnaires et qui vous a amené à être incarcéré après vous être rendu à la convocation d'un magistrat instructeur.

L'atmosphère actuelle des chroniques judiciaires est assez délétère pour que votre cas serve, hélas, d'exemple, mais aussi de catalyseur pour mobiliser l'ensemble de la classe des décideurs économiques et politiques, français comme internationaux.

Je ne peux que regretter que ses fonctions de chef d'entreprise amènent un homme, dont la réputation personnelle d'intégrité, de rigueur morale, d'éthique et de compétence n'est plus à faire, à subir le lot des délinquants de droit commun.

Je ne peux que regretter que la délégation, dont le principe sous-tend toute gestion bien conduite, amène un patron à devoir répondre personnellement et physiquement de l'ensemble des actes entrepris par son appareil, voire à subir personnellement et physiquement un traitement dont l'excès apparent soulève l'émoi et l'inquiétude chez ses pairs.

Je ne peux que regretter l'amalgame qui est fait entre les deux domaines, celui du chef d'entreprise et celui de l'homme, et ai la conviction de défendre par cette lettre tous les chefs d'entreprises qui, de bonne foi, dans le cadre de leurs fonctions, peuvent se trouver exposés à des situations insoupçonnées et lourdes de conséquences sur les plans de leur personne physique et morale.

Je suis persuadé que j'exprime aujourd'hui non seulement mon indignation personnelle devant le traitement qui vous est infligé *intuitu personae*, mais aussi celle des 2500 chefs d'entreprises adhérents à l'Union des Industries Textiles, émus du sort qui est fait à un décideur.

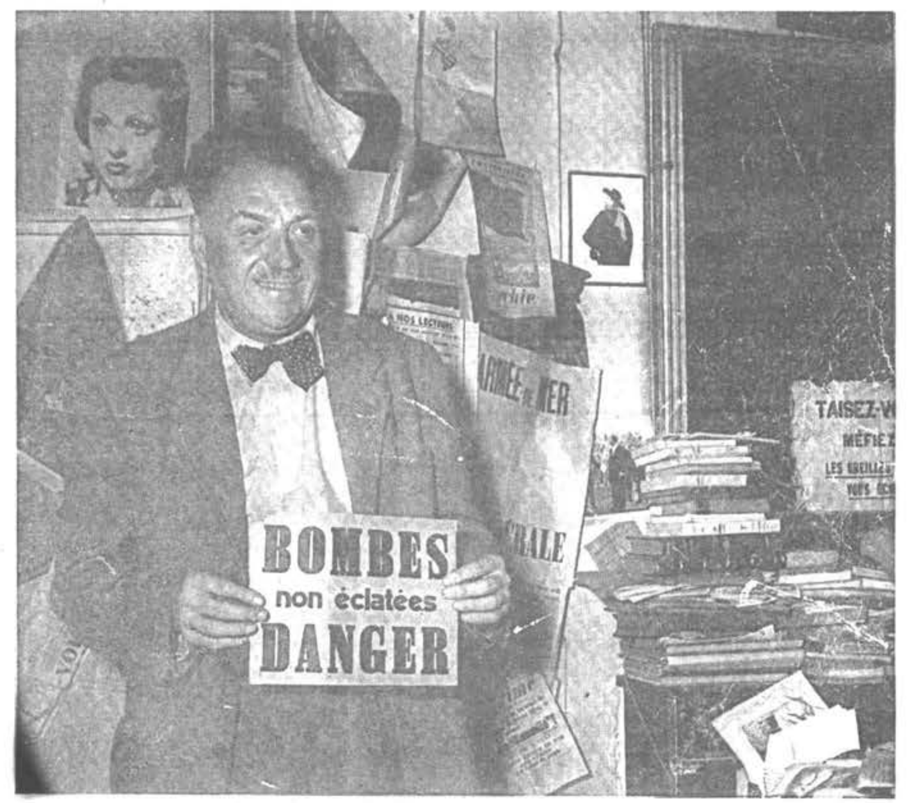
Dans cette épreuve, vous pouvez compter sur mon soutien et le leur.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'expression de ma très vive sympathie et à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Georges JOLLES

UN CRAPOUILLOT QUI NE RESPECTE RIEN

Ce numéro 11 du *Crapouillot,* paru en 1950 (4e trimestre), dont nous reproduisons par ailleurs la première page, consacrée à la guerre, la Résistance, la Libération, l'Après-guerre, bien sûr sous la direction de Galtier-Boissière, est véritablement exemplaire quant à la diversité des collaborateurs et la liberté du ton.


NUMÉRO 11 — 300 Francs

CRAPOUILLOT

Directeur : JEAN GALTIER-BOISSIÈRE

Photo René Caloz

LES PIEDS DANS LE PLAT

LA GUERRE, LA RÉSISTANCE, LA LIBÉRATION, L'APRÈS-GUERRE

vus par

ARLETTY - Alexandre ARNOUX - Marcel AYMÉ - Robert BEAUVAIS - J. BERNIER - Louis BEYDTS - André BILLY - Julien BLANC - Bernard BLIER - GUS BOFA - BREFFORT - CARCO - CÉLINE - Gabriel CHEVALLIER - COLLINE - Jean DELANNOY - Me DELATTRE - DEVAUX - DIGNIMONT - P. DOMINIQUE - FALLET - André GILLOIS - Françoise GIROUD - Pierre et Renée GOSSET - Serge GROUSSARD - Me ISORNI - JEANSON - JOLINON - Dr LALASSAGNE - Yolande LAFFON - Cl LOUSTAUNAU-LACAU -

Figurant côte à côte en première page, on trouve aussi bien des « collabos » comme Céline, Pierre Dominique, une actrice engagée comme Arletty, ou encore le défenseur du Maréchal Me Isorni que les noms de Françoise Giroud, de Me Torrès qui, pendant la guerre, était à New-York, ou d'un résistant comme Loustaunau-Lacau, sans parler d'esprits très indépendants et de ce fait difficilement classables, tels Marcel Aymé, Henri Jeanson, Jean Bernier, Mennevée, etc...

Oui, très bel exemple de non-conformisme, inconcevable, hélas, aujourd'hui. Contre toute logique. Car, bien évidemment, la passion, le sectarisme auraient dû être beaucoup plus vif quelques années après les événements qu'un demi-siècle plus tard. Ce qui montre l'effroyable pouvoir d'intoxication des medias.

Galtier-Boissière, pour sa part, consacre, sous le titre « atrocités comparées » tout un article, certes, aux crimes nazis, mais aussi à ceux qui les ont précédés : tels les bombardements des civils, les célèbres pontons britanniques, les camps de concentrations crées par l'armée anglaise au Transvaal... Et dans ce chapitre, on trouve ces « inter » qui feraient peut-être aujourd'hui l'objet de poursuites judiciaires :

« Les bagnes hitlériens... étaient copiés sur les camps de concentrations soviétiques... »

Une véritable horreur ! Est-ce qu'il n'y aurait pas là matière à l'ouverture d'un procès posthume contre Galtier-Boissière ?

R. GAUCHER

A NOS LECTEURS

Nous rappelons que les numéros hors série ne sont pas servis à nos abonnés, puisqu'ils viennent en supplément aux cinq numéros annuels correspondant au prix de l'abonnement : 150 francs. C'est le cas actuellement du hors série n°2 : Mitterand : la vérité sur l'Observatoire – Des documents jamais publiés.

Il est en vente depuis le début du mois de juin au prix de 30 francs. Vous pouvez également vous le procurer à nos bureaux, éventuellement par correspondance contre un chèque de 45 F (30+15 F de port).

Un troisième hors série est en préparation et paraîtra vraisemblablement début septembre.

Mémoires de Monte-Cristo
de François Taillandier

● Immortelle saga de la juste vengeance en même temps que feuilleton sublime, cent mille fois imité avec des bonheurs inégaux, *Le comte de Monte-Cristo* demeure l'un des plus grands et des plus fascinants romans qui aient jamais été écrits. Et Edmond Dantès, l'innocent bafoué devenu vengeur implacable, fastueuse incarnation de Némésis, a fasciné des générations entières et n'a rien perdu de son pouvoir sur les imaginations. Mais, comme s'en est avisé **François Taillandier**, **Alexandre Dumas** a laissé subsister d'assez vastes zones d'ombre dans la vie de son époustouflant personnage. Et ce sont précisément ces zones d'ombre que l'auteur des *Clandestins* et des *Nuits Racine* a entrepris de nous faire explorer par le biais de ces *Mémoires* où l'imagination, l'intelligence de l'œuvre et l'art du pastiche se trouvent constamment soutenus par une érudition historique sans faille.

Avec lui, nous avons bel et bien le sentiment de découvrir tout ce que Dumas a omis de nous dire : les neuf années où, entre sa miraculeuse évasion du château d'If et son apparition sous les traits de l'énigmatique et fastueux comte de Monte-Cristo, Dantès compose son personnage et prépare les multiples étapes de sa vengeance, et celles, aussi, où, l'œuvre de justice accomplie, il se retrouve face à lui-même.

Les fanatiques de Dumas — et l'auteur de ces lignes est fier de se compter parmi eux — peuvent se rassurer : jamais, au fil de ces pages passionnantes et colorées, le grand homme ne se trouve trahi. Bien au contraire, l'étonnante peinture que fait Taillandier de ce XIXe siècle en ébullition, du Paris des élégances et de l'affairisme à la Grèce en révolte de **lord Byron**, en passant par l'Italie des princes et des carbonari, n'aurait pu que ravir le père des *Trois mousquetaires*. De même, les touches subtiles discrètement ajoutées au portrait du héros se retrouvent, malgré l'élégante sécheresse du style, dans la droite ligne de la meilleure pensée romantique. Le « noble désespoir » byronien est bel et bien présent derrière l'ironie discrète mais parfois cinglante du propos.

Jean BOURDIER

(Editions de Fallois, 130 F)

Où l'on verra comment Louis Nucéra nous attache à ses ports et nous force d'aimer.

● Quand trouve-t-on un voyageur dans ses ports d'attache ? Pas bien souvent, puisqu'il voyage... Pourtant Louis Nucéra est si fidèle qu'on le rencontre dans ses ports, même s'il les a quittés, même s'ils l'ont quitté. ***« Il est vrai que Nucéra, en langue de Sicile, signifie : Il n'était pas là.»***

C'est Louis Nucéra qui le révèle, dans les dernières pages de *Mes ports d'attache.* Mais après avoir lu trois cents pages de cette croisière, il est impossible de se méprendre sur la véritable signification de ce nom, et de cette réflexion. La présence de Nucéra aux autres est telle, qu'en effet, il disparaît. Mais la manière dont il fait surgir la présence des autres est telle qu'il réapparaît sans qu'on y prenne garde. Et, finalement, c'est son lecteur qui se sent apparaître, vivre et penser intimement.

Résultat surprenant pour un ouvrage qui déroule les souvenirs, les rencontres, les lectures et les sentiments d'un auteur de romans. Ce genre d'exercice aboutit souvent à un monument d'égocentrisme, parfois intéressant, mais où le lecteur ne se sent qu'en visite. Là, il est véritablement embarqué, entraîné par le chant de sirènes nommées **Joseph Kessel, Georges Brassens** ou **Félix Leclerc, Alphonse Boudard** ou **Cioran, Jean Cocteau** ou **Jacques Brel** ; et loin de se boucher les oreilles, ficelé, comme Ulysse à son mât, trop heureux de savourer leurs harmonies intérieures, bientôt, il se prend à chanter avec elles. Pour peu que des demi-tons plus serrés portent vos vibrations vers le "parfum des livres", de **Joseph Delteil** à **Alexandre Soljenitsyne**, de la musique et des chants qui passent et qui restent, et quelques autres particularités culturelles partagées avec l'auteur, vous n'entendrez bientôt plus chanter que vous, plaisir rare pour un lecteur.

« Tous les hommes ont dans leurs bagages un violon qu'ils ne sortent jamais », écrit-il citant Félix Leclerc. Nucéra, lui, déballant les siens, et ceux des autres, vous force à déballer vos bagages jusqu'à sortir votre violon.

Sur cet accord de lecteur rencontré, on se sent tenu dans la même considération que les personnages rencontrés, même les plus grands, entre Nice et Montmartre. Le secret de cette magie ? Il ne le cache pas, il le livre même d'emblée: *« Enfant, j'aimais entendre les grands raconter. »* Ajouté à l'irrésistible impulsion de raconter soi-même, et à une manière particulière de savoir le faire, ce goût des autres et des histoires des autres, trame un réseau de sensibilités curieuses de toutes les formes d'art, respectueuses de toutes les enfances et de toutes les inclinaisons, sympathisantes de toutes les peines et de toutes les joies. Rien à voir pourtant avec un cœur ostensiblement béant. Les liens se nouent un à un, choix par choix, circonstance par circonstance. Les goûts sont libres et vagabonds, jamais étiquetés, mais si les dégoûts font dans la parcimonie, ils font aussi dans la précision et la netteté. L'*a priori* est toujours favorable. Il force l'autre à la faveur du meilleur et du talent.

Ce type de ballade littéraire est trop souvent l'occasion de règlements de comptes et de férocités pour que cet aspect n'en soit pas souligné. Louis Nucéra vous prie d'agréer ses sentiments les meilleurs. Il est bon de se souvenir qu'ils font, eux aussi, de belles lettres.

Célina COURTINAT

Louis Nucéra, *Mes ports d'attache,* Editions Grasset, 320 pages, 115 francs.

L'EUROPE DES CASSEROLES

Tout au commencement il y a l'homme paléolithique. **Joseph Delteil** avait raison : « *A l'origine, les nourritures naturelles de l'homme sont les bêtes et les plantes de son territoire, le mammouth, le caviar, l'huître, la truffe, les insectes, les fruits... tout cela spontanément, à la fortune de l'heure. Le premier lièvre fut un lièvre brûlé dans un feu de forêt. La pomme d'Eve était un fruit, tout simplement. Le fameux rouget aux olives noires a jailli quasi tel quel de l'écume de la mer, comme Vénus.* »

La cuisine paléolithique, conclut-il, est « la cuisine de Dieu ! »

Donc de l'homme.

Une cuisine qui est proportion, anthroporythmie, nombre d'or...

Faire l'Europe ? D'accord. Mais celle des provinces, celle des cuisines régionales, l'Europe des sols variés et des coutumes adéquates.

L'Europe que l'on nous prépare, l'Europe des politicards, l'Europe du fric est celle des drugstores (marchés de la drogue en français ?). On la bouffe déjà avec les viandes chimisées, les légumes inventés, les faux poissons japonais, les fromages chimiques, les fruits qui devraient être défendus !

Dès la découverte du feu l'homme est devenu le seul animal sachant cuire ses aliments. Il laissait au foyer (dans le sens strict du mot et pour l'entretenir) sa femelle. LUI, sur son territoire, a chassé, pêché, ramassé, cueilli les éléments des plats qu'avec l'aide du feu — et du pot, seconde précieuse découverte qui fit passer l'homme du rôtisseur sauvage au civilisé des braisés et des potages ! — ELLE, préparait empiriquement.

Ainsi naquit la cuisine.

Plus tard autour de tables plus grandes que celles du foyer, de tables nées de groupements humains, l'alimentation des convives a exigé plus de force et de qualités physiques qu'une femme ne peut avoir. On a fait appel aux hommes qui sont devenus cuisiniers. Queux comme on les appelait, du mot latin *coquus* et qui a donné à la marine des « maîtres coq » !

Ces chefs il en est, par siècle, quelques-uns de génie. Ils sont aussi rares que les poètes, les écrivains, les comédiens, les peintres, les chanteurs de génie. Pour un **Verlaine**, un **Guitry**, un **Renoir**, un **Proust**, combien de **Sardou**, de **Buffet**, de **Sagan**. Et de ces génies de la cuisine lorsque l'on en analyse les dons, on s'aperçoit qu'ils cuisinent comme... les femmes ! Et qu'ils retrouvent les secrets du Moyen Age, voire un paléolithique ! Les autres, les fossoyeurs, laissons-les à leur entreprise d'admiration mutuelle : ils sont la grande cuisine française ! Nous on s'en fout ! La cuisine qui nous intéresse, la cuisine vivante, c'est la cuisine normande, lyonnaise, provençale, bretonne, flamande, écossaise, bavaroise, géorgienne, wallonne, tyrolienne, basque, andalouse, tchèque, flamande, landaise, vaudoise, corse, etc. Il n'est de valable que les terroirs, les provinces, les patois, les coutumes, les mœurs gourmandes. Je mange des cagouilles et je sais que je suis en Aunis, en Saintonge, en Angoumois... J'arrive à l'invisible frontière et les escargots deviennent des lumas. Je me dis halte ! nous voici en Poitou.

La terre ne ment pas lorsque les savants ne la font pas mentir avec leurs engrais chimiques, leurs pollutions salopardes. Le terroir ne ment pas... où ne devrait pas mentir.

Le terroir ! Le TERROIR ! Le TERROIR !

Il n'y a que ça, c'est mon idée fixe. Le terroir point de départ et point d'arrivée. Le terroir terre des hommes.

Tout conspire pour les en retirer cependant, alors que la vraie culture, on le sait depuis **Virgile**, est celle du sol. Pour apprendre à lire aux mômes, le Grand Livre du Terroir, avec ses dictons, est bien suffisant. En lisant *Pour la Toussaint l'olive à la main* et *A Sainte Catherine l'huile est à l'olive,* le petit provençal commente sa tartine de quatre heures et apprend ainsi sa civilisation (tartine de gros pain mouillé d'huile de première pression à froid et semé de gros sel marin !).

Ainsi dans chaque terroir peut-on trouver, nés des siècles d'expérience, au reflet du ciel et du sol, d'instructifs dictons qui sont sagesse et ventre, sang et foutre : la vie !

La vie jusque dans l'assiette, la vie à partir de l'assiette.

Il fut un temps où les restaurants de cuisine régionale étaient nombreux à Paris. Généralement à l'arrivée du train ! Les bretons autour de Montparnasse, les méridionaux de la gare de Lyon, les gens d'Alsace à la gare de l'Est et les Flamands à la gare du Nord ! Il ont été remplacés par la double cuisine passe-partout : celle des gargotes macdonaldisées et celle des palaces souvent vômi de chien riche, comme disait **Léon Daudet**. Et celle, enfin, sino-vietnamienne devenue souvent ici l'art d'accommoder les restes pas frais.

La cuisine de leur Europe c'est ça ! Ce sera de plus en plus ça !

Fromages au lait cru interdits, poissons d'élevage et provenance douteux, légumes du style tomates nouvelles (au cœur blanc de pierre), volailles d'usine, veaux aux hormones, que sais-je d'encore non-inventé !

Un ami très cher m'assure : pour faire l'Europe, il faut défaire la France, l'Allemagne, tous les Etats et faire l'Europe des provinces devenus Etats (comme le sont, unis, les Etats d'USA). On aurait alors un drapeau étoilé. Il y aurait l'étoile waterzoïï, l'étoile chicken pie, l'étoile bouillabaisse, l'étoile paella, l'étoile himmel und erde, l'étoile sacher torte, l'étoile osso-bucco, etc.

L'Europe des casseroles ? Pourquoi pas ?

Robert J.-COURTINE

Célébration de l'andouillette

Les dictionnaires les plus usuels assurent benoîtement : « Andouillette, n. f. Petite andouille » ! Le révérend père **Lelong**, dans sa *Célébration de l'Andouille* proteste que l'on acclimate cette conviction que l'andouillette n'est qu'un diminutif. Autant — dit-il — présenter le caniche comme un petit saint-bernard !

Et il ajoute : « Puisque le mot d'andouille fait penser à des sots et qu'il ne viendrait à personne l'idée de déprécier quelqu'un en le traitant d'andouillette, le terme ne suggère que le souvenir d'un délice. »

Et lorsque **Dranem** chantait, à l'Eldorado, une chanson dédiée à la charcuterie **Favart**, *Andouil's Marche*, il ne lui serait point venu à l'idée d'y substituer une *Marche des andouillettes* !

Celle-ci est donc un joyau chair-cuitier, fait d'intestins de porc (chaudins), quelquefois additionnés de fraise de veau, voire uniquement de celle-ci, précuits dans un bouillon (quelquefois laiteux) et embossés en boyau. Elle est d'un peu partout : de Troyes (pur porc), ou de Cambrai (pur veau), en passant par Vouvray. Et de Paris, bien sûr ! Chaque ville ou village peut avoir ses spécialistes de qualité. Dans son *Grand dictionnaire de cuisine*, **Alexandre Dumas** vantait celle du charcutier **Lemerré**, de Villers-Cotterets. Etait-elle ainsi qu'il se doit « tirée » — c'est-à-dire emboyautée — à la ficelle ? Certainement.

Et la *Grande Encyclopédie* de **Diderot** assure que l'andouillette « connue de toute l'antiquité, chez les hébreux et les musulmans, dont la robe est prise dans les intestins d'un bœuf sain et sans tare et fort appréciée dans un menu de déjeuner ». Et elle cite celles de Cambrai, Nancy, Troyes. Ces dernières universellement connues avaient inspirées **Charles Monselet** :

Sifle, crève et larmoie,

Ma princesse de Troye

Au flanc de noir zébré !

Mon appétit te garde

Un tombeau de moutarde

De Maille ou de Vert-Pré...

Il est vrai que **Mistral** assurait que la pluie est proche lorsque l'andouillette vole bas : « *Quand l'andouleto volo bas, Se noun plou, tardara pas !* »

Et que **Gaston Derys** en son *Dictionnaire de gastronomie joviale* en donne cette définition : « Andouillette : jeune andouille impubère, du sexe féminin, généralement originaire de Troyes, de Cambrai ou de Clamecy ».

Mais cela ne nous empêchait point, quelques amis gourmands et moi, d'apprécier cette fillette charcutière. Même si la sagesse conseille de la consommer avec modération (elle apporte autant de protides que de matières grasses et fournit 350 calories aux 100 grammes !). Aussi, avec **Francis Amunategui**, mon frère de gueuletons (trop tôt disparu, hélas !) de créer l'AAAAA (Association amicale des amateurs d'authentiques andouillettes). Notre diplôme, rarissime, couronnait et les chair-cuitiers créateurs et les restaurateurs qui, sachant s'adresser à eux, enjolivaient leur andouillette de leur préparation.

Car le problème est là. Servir l'andouillette, fut-elle de qualité, avec une médiocre purée ou des frites banales n'est point lui rendre les hommages qu'elle mérite.

Notons d'abord qu'il y a trois façons de la proposer :

Froide et crue, en rondelles de casse-croûte, soigneusement moutardées (et pourquoi pas, pour épater vos copains, la moutarde violette de Brive-la-Gaillarde ?).

Grillée.

Braisée, au vin blanc naturellement, à la manière lyonnaise.

Dans ces deux derniers cas, la garniture compte presque autant que mademoiselle andouillette. C'est, si l'on me permet le mot, sa robe de sortie, et ce doit être une robe de fête, une robe de bal !

C'est pourquoi je conseillais à un restaurateur ami d'ajouter à sa classique purée de pommes de terre du céleri cru finement haché afin de l'originaliser mais aussi de la rendre plus honorable, plus respectable pour son andouillette qui venait de chez **Duval** (un diplômé de Drancy).

Est-ce cela qui donna l'idée à un autre chef d'accompagner l'andouillette d'une purée d'épinards agrémentée de quelques feuilles crues, également hachées ? C'est en tout cas excellent.

Ainsi l'andouillette AAAAA de *La Ferme des Mathurins* (17 rue Vignon) vous enchantera-t-elle (comme toute la cuisine de **René Marin**). Tandis que son voisin, le maître fromager **Henry Voy** (*La Ferme Saint Hubert*, 21 rue Vignon, mais aussi, depuis peu, une seconde *Ferme Saint Hubert* du 17/19 rue d'Antin) sert l'andouillette de Duval en tranchettes poêlées, gratinées au fromage.

Je dois signaler aux amateurs, également, l'andouillette de *L'Ambassade d'Auvergne* (22 rue du Grenier Saint Lazare), accompagnée d'aligot authentiquement du pays, et celle en sauce au vin, superbe, de **J.-P. Baillon** (*Auberge du 14 Juillet*, 9 bld de la République à La Garenne Colombes), à quelques tours de roues de Paris.

Bon appétit !

Robert J. COURTINE

La Maison du Cantal

● Alors que poussent comme des champignons et, parfois, disparaissent aussi rapidement, les « chinois », les Mac Do et autres néfastes food, comme dit **La Reynière**, il est réconfortant de rencontrer des enseignes de restaurants portant des noms bien franchouillards, ce qui devrait plaire à **M. Toubon**. Ainsi cette *Maison du Cantal.*

M. Eric Bonnet et son frère tenaient auparavant ladite maison boulevard du Montparnasse, au premier étage, dont le rez-de-chaussée était occupé par un cinéma. Le propriétaire ayant récupéré l'étage, les frères se séparèrent et Eric « émigra » non loin de là, vers la place Falguière, à l'ombre des marronniers. Charmante placette préservée de la bétonmania des rénovateurs d'alentour. Quelques croyants y verront, peut-être, la protection céleste de la Croix des Tournelles érigée autrefois en cette voie de l'ancienne commune de Vaugirard — qui servait de reposoir lors de certaines processions.

● ●

Cuisine et morphologie

● S'il est vrai, et je le pense, que, selon **Brillat-Savarin**, « la destinée des nations dépend de la manière dont elles se nourrissent », l'Auvergnat est à l'image de sa cuisine, en accord avec la nature et le terroir.

Pour l'immortel **Alexandre Vialatte**, auvergnat pur porc, « les Auvergnats ont des cheveux noirs, des yeux de braise, des dents luisantes et des chandails superposés. En laine épaisse. Pour le 15 août, ils en enlèvent un. A la Toussaint, ils en rajoutent deux... Les enfants des Auvergnats sont petits et bruns, nourris au saucisson. Quand le touriste passe, ils se cachent dans le buisson en serrant sur leur cœur leur livret de caisse d'épargne. On les attire avec du lard... »

● ●

Ne rien laisser perdre

● Du merveilleux Vialatte encore : « Quand Dieu créa le monde, le huitième jour il fit l'Auvergnat. Il lui montra les riches plaines de la terre. "Seigneur je prends le Puy de Dôme si vous le permettez. Personne n'en veut dit Jéhovah. Précisément, dit l'Auvergnat, il ne faut pas le laisser perdre..." »

Ne rien laisser perdre, savoir tirer parti de tout, telle était la règle d'or de l'Auvergnate qui nourrissait son cochon (lou moussu) d'épluchures de pommes de terre cuites dans l'eau de vaisselle (à l'époque il n'y avait pas de détergents), améliorée de son et de châtaignes quand il y en avait. A la Saint-Thomas, c'était sa fête (au cochon). (Je meurs pour vous nourrir).

Avec ses volcans et ses présidents, l'Auvergne produit aussi des fromages. Quelle province française peut s'enorgueillir d'une telle quantité et qualité de fromages ? Le cantal ou tomme, proprement dit, mais aussi le saint-nectaire, la fourme d'Ambert et, un peu moins connu, le gaperon.

Dans les burons de l'Aubrac, de la Saint-Urbain — le 25 mai — à la Saint-Géraud — le13 octobre —, durant toute la durée de l'estive, le pain coupé dans l'écuelle en tranches fines, avec un bon morceau de tomme, était, trois fois par jour, la base de la nourriture des vachers et du cantalés (le responsable à qui revenait l'honneur de faire le fromage).

● ●

Aligot, fils d'Aubrac

● C'est dans ces burons que le dimanche, ou pour honorer un hôte de passage, naquit l'aligot, plat plus rouergat qu'auvergnat. Les buronniers le confectionnent avec les produits dont ils disposent : fromage frais, pommes de terre, lard, ail, et, pour les grandes occasions, crème fraîche. On fait une purée de pommes de terre à laquelle on incorpore, devant le feu — tout le tour de main est là —, en tournant avec un bâton, des petites lamelles de fromage. Le tout est à point quand l'amalgame fait le ruban.

Ce plat de pauvres a acquis « en montant à Paris » ses quartiers de noblesse. A l'origine, il se suffisait à lui-même avec son lard. Aujourd'hui, on le sert avec une saucisse ou du boudin, ou les deux ensemble, comme à la *Maison du Cantal.* On peut le prendre comme plat unique. On peut aussi commander une « truffade », spécialité plus cantalienne. Il s'agit de pommes sautées et de tomme fraîche, plat moins élaboré que l'aligot mais aussi roboratif.

Outre l'aligot, ce soir-là, nous avions pris une assiette de jambon pour commencer. Ce qui ne nous permit pas d'apprécier les fromages ou les desserts. Le tout accompagné d'une bouteille de saint-pourçain rouge nous fut facturé 200 F chacun. Ce qui, pour un dîner parisien, reste d'un rapport qualité-prix tout à fait convenable.

Mais, pour les heureux veinards de lecteurs qui auraient le bonheur de se promener sur l'Aubrac cet été, je tiens à donner quelques adresses où, pour moitié prix, ils feront un véritable festin.

— Hôtel-restaurant *Del Faôu*
Boucharine - Fau de Peyre
48130 Aumont Aubrac
Tél : 66 31 11 00
— Hôtel-restaurant *Falguier*
Relais de la Vitarelle
12210 Laguiole
Tél : 65 44 36 01
— Hôtel Moderne
12470 Prades d'Aubrac
Tél : 65 48 71 03

J. NOUYRIGAT



Roland GAUCHER

LES NATIONALISTES EN FRANCE

Le grand, l'immense phénomène qui succède à la dislocation du régime soviétique, c'est **l'explosion des nationalismes** : à l'Est, en Russie, en Ukraine, dans les Pays baltes, en Arménie, en Géorgie, etc. ; mais aussi en Europe occidentale (Serbes, Croates, Bosniaques, Macédoniens...) et un peu partout dans le monde, en particulier en Afrique du Sud.

Cette renaissance des nationalismes sème la panique chez les **mondialistes** et leurs alliés.

C'est pourquoi j'ai pensé que le moment était venu de reprendre et d'achever ce que je n'avais fait qu'amorcer, et que mes activités diverses ne m'avaient pas permis de poursuivre : *Les Nationalistes en France.*

Dans cette histoire mouvementée, parfois pleine de bruit et de fureur, qui va de la Libération à nos jours, m'appuyant sur les expériences que j'ai vécues, et sur une documentation accumulée depuis plus de quarante ans, je tente de montrer le rôle d'**organisations**, comme Jeune Nation, l'Action Française, l'UDCA, l'OAS, Occident, Ordre Nouveau, le PFN et, bien entendu, le Front national ; d'**écoles de pensée** comme la Nouvelle Droite ou les catholiques traditionnalistes ; ou de **publications** comme *Rivarol* ou *Minute*...

Histoire où se croisent les destins d'**hommes politiques**, comme **Le Pen**, **Sidos**, **Duprat**, **Stirbois** ; de **militaires engagés** comme **Argoud**, **Salan** ou **Sergent** ; **de chefs d'école**, comme **de Benoist**, **Bardèche** ou **Madiran** ; d'**ecclésiastiques**, comme Mgr **Lefebvre**, ou Mgr **Ducaud-Bourget** ; d'**hommes de l'ombre**, enfin, comme **Georges Albertini**.

... Et de combien d'autres !

Le premier tome de cette histoire des nationalistes en France : *La traversée du désert* (1944-1983) doit paraître en septembre prochain.

Le second tome : *La montée du Front* paraîtra courant 1995.

... D'ici là, un certain nombre d'événements seront intervenus.

Roland Gaucher

BON DE COMMANDE

A remplir, ou à recopier, et adresser au : **CRAPOUILLOT, 21 rue Tronchet 75008 PARIS**

LES NATIONALISTES EN FRANCE

TOME I - La Traversée du Désert (1944 - 1983).

Un ouvrage de 350 pages à paraître en septembre 1994 - **PRIX : 160 F + port (30 F)**

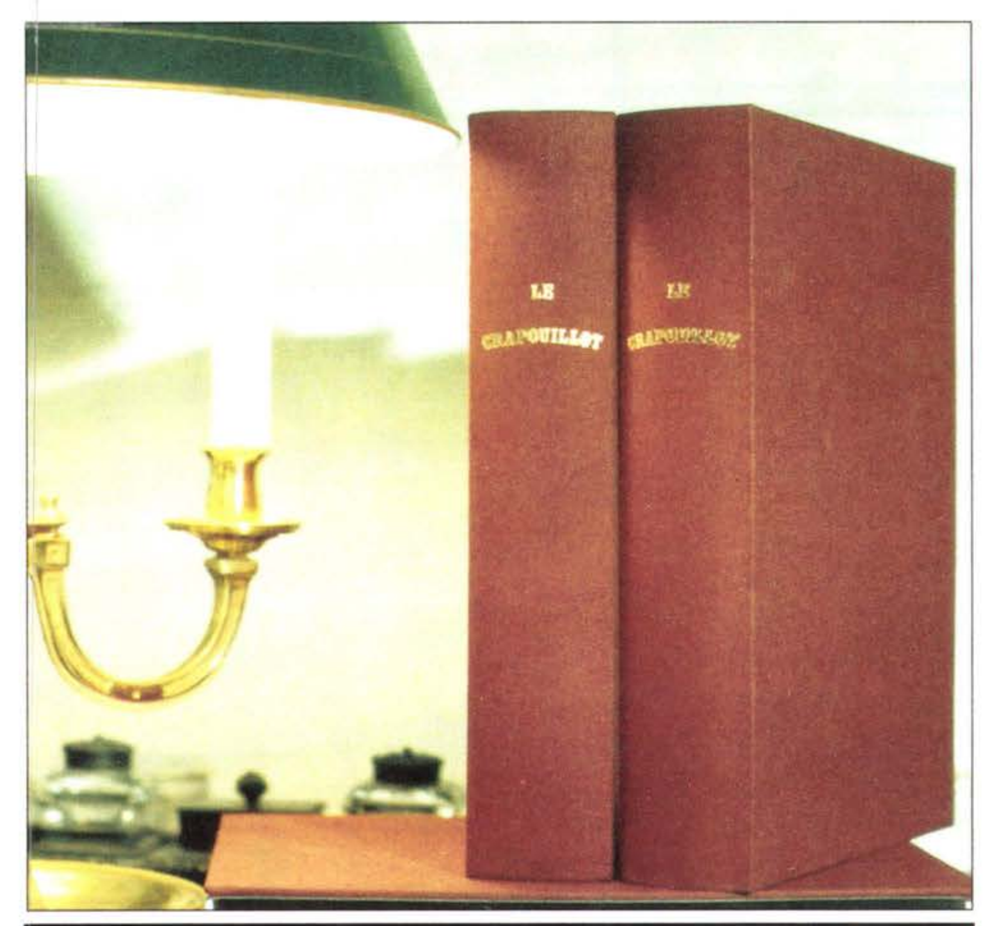
Chèque bancaire ☐ chèque postal ☐

Règlement à effectuer à l'ordre de : **Roland GAUCHER**

Pour toute commande groupée des 2 tomes enregistrée avant le 1er novembre 1994

(LE TOME II devant paraître courant 1995) :

PRIX PROMOTIONNEL 280 F + PORT



Pour conserver vos numéros du CRAPOUILLOT L'écrin-reliure de bibliothèque

De nombreux lecteurs et abonnés nous ont réclamé ces écrins-reliures qu'ils tiennent, à juste titre, pour indispensables afin de conserver ces numéros précieux auxquels le lecteur soucieux d'informations piquantes a besoin de faire appel.

Dans ce but, nous avons mis au point ces luxueux écrins-reliures où vous pourrez ranger vos exemplaires et les consulter aisément.

Ce sont des boîtes cartonnées, recouvertes d'un très beau toilé de couleur bordeaux.

Chaque écrin peut contenir huit numéros.

Prix : 120 francs (port compris)

Bulletin de commande à retourner accompagné du règlement à : *Le Crapouillot*, 21 rue Tronchet 75008 Paris

Nom, ______________________ prénom ______________________

Adresse ____

____

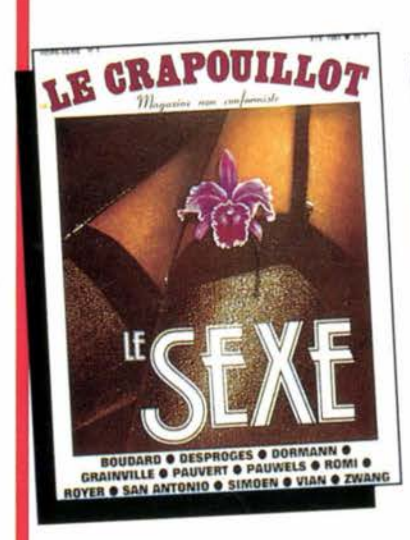
désire recevoir........... écrins-reliures au prix de 120 francs pièce

et joins mon règlement par ❏ chèque bancaire

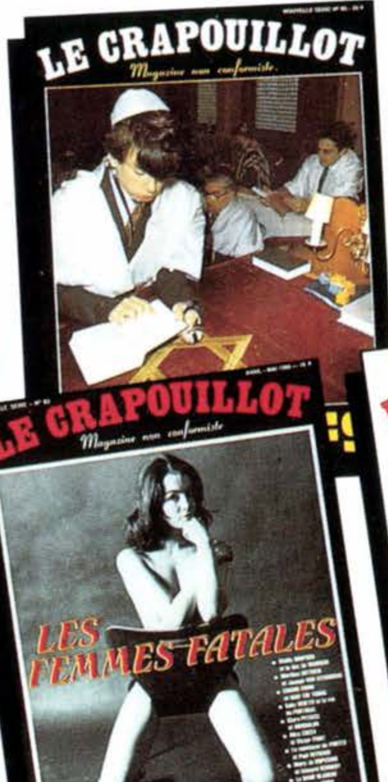
❏ CCP ❏ mandat-lettre établi à l'ordre du *Crapouillot*

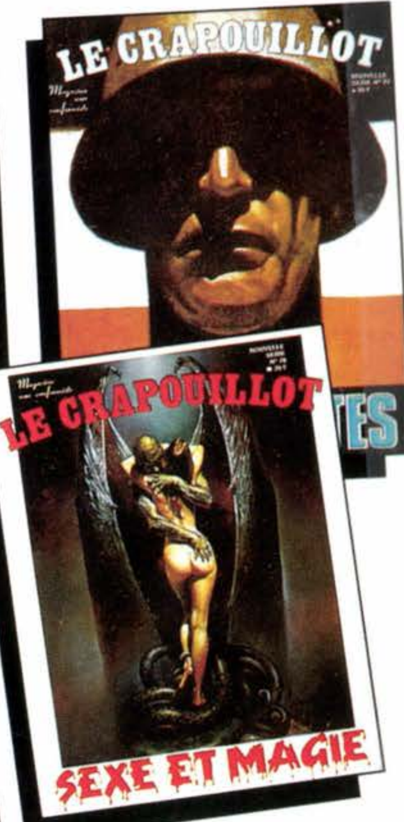
ENCORE DISPONIBLES



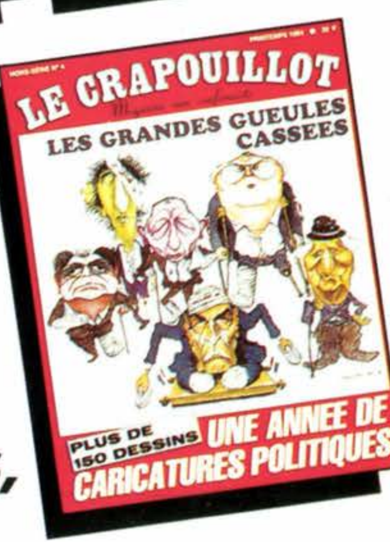








Complétez votre collection du Crapouillot



LE SEXE, LES FEMMES FATALES,
LES AFFAIRES SCANDALEUSES,
LES MYSTÈRES DE MARSEILLE, LES JUIFS,
LES CORROMPUS DE LA Ve, LES FASCISTES,
MITTERRAND : L'ÉTAT DE DISGRÂCE
LES FRANCS-MAÇONS, LA TORTURE, etc...
54 dossiers non conformistes pour en savoir davantage.